

Université de Montréal

**Sens et réalités de l'espace public urbain :**  
le degré de conscience des enjeux normatifs

Par  
Pascale Léger

Département de philosophie  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de maîtrise  
en philosophie

avril, 2004

© Pascale Léger, 2004



B

29

U54

2004

V. 022

**Direction des bibliothèques**

**AVIS**

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

**NOTICE**

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

**Sens et réalités de l'espace public urbain :**  
le degré de conscience des enjeux normatifs

Présenté par :  
Pascale Léger

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Monsieur Wayne Norman  
Professeur titulaire  
**président-rapporteur**

Monsieur Daniel M. Weinstock  
Professeur titulaire  
**directeur de recherche**

Monsieur Maurice Lagueux  
Professeur titulaire  
**membre du jury**

## RÉSUMÉ

L'espace public urbain est omniprésent non seulement dans notre milieu de vie mais aussi dans notre mode de vie et dans notre perception du monde en tant que lieu d'expression collective. Il nous fait connaître la ville dans sa forme et ses habitants dans ce qu'ils ont en commun.

Dans sa conception philosophique, l'espace public recèle une signification qui transcende la dimension matérielle. Il est, selon Hannah Arendt, l'actualisation de la puissance de rassemblement. Ce concept participe, selon nous, à une meilleure compréhension de l'espace public et de l'agent public qui l'habite et est utile à l'évaluation de la justification et à la création cohérente d'espaces publics urbains.

Le processus de planification et de conception d'espaces publics urbain fait appel à des enjeux d'ordres politiques, économiques, culturels et sociaux. Bien distinct du domaine privé, le domaine public présuppose des conditions, des façons d'être, d'agir et de penser qui font l'objet de définitions normatives par des théoriciens de l'urbanisme et par des théoriciens de la philosophie. La principale question, qui est à l'origine de ce mémoire, consiste à savoir si les planificateurs et les concepteurs d'espaces publics montréalais disposent d'une conception suffisamment riche de l'espace public qui permettrait d'aller au-delà des idées purement morphologiques et artistiques et de ce que le domaine de l'aménagement urbain a présenté jusqu'à maintenant. Connaissent-ils suffisamment les particularités du domaine public et de ses occupants pour développer un processus de planification et de conception complet et cohérent.

Notre démonstration se bâtie d'abord par une mise en situation qui consiste à démontrer comment est abordée, de façon générale, la problématique des espaces publics urbains montréalais. Les observations qui en découlent sont soumises à l'évaluation en se basant sur les théories urbanistiques de Kevin Lynch, Jane Jacobs et un collectif genevois, ainsi que sur les théories philosophiques de Hannah Arendt et de Richard Sennett. Enfin, nous voyons en quoi se caractérisent les écarts entre pratique et théorie et comment peut être comblé le gouffre entre idéal normatif et réalité.

### **Mots clés :**

**Domaine public – Pluralité – Objectivité – Normalisation - Diversité urbaine - Espaces publics - Aménagement urbain**

## ABSTRACT

Urban public open space is not only omnipresent in our cities but also in our lifestyles and in our perception of the world as a 'place for collective social expression'. It enables us to comprehend the form and structure of our urban environments as well as the social representations and values of citizens and users.

In philosophical terms, the significance of public open space transcends physical and material dimensions. According to Hannah Arendt, the value and potential of public urban space is actualised through use. In our view, this concept is inherent to understanding the dynamic that exists between public open space and the user groups that animate and inhabit them. This idea is also a useful planning tool to evaluate, justify and better 'inform' the design of urban public spaces.

Urban public space planning is concerned with political, economic, cultural and social issues. Contrary to private ownership, public ownership presupposes conditions as well as ways of being, acting and thinking that have become standardized in both urban planning and philosophical theories. This research paper centers on whether urban planners and designers have a rich enough understanding of Montreal public open space to develop ideas that go beyond form, urban morphology and recent theory in the fields of planning and design. It questions whether they adequately comprehend the particularities of publicly owned spaces and their use in order to develop coherent and complete planning and design processes?

The following demonstration begins with an overview of the current situation in Montreal that focuses on how public space issues are approached and dealt with. These observations are then evaluated based on the urban planning theories of Kevin Lynch, Jane Jacobs and the '*Geneva collective*' as well as the philosophical theories of Hanna Arendt and Richard Sennett. In conclusion, the 'gap' between theory and practise is characterised and the means to narrow the distance between the ideal 'standard' and reality are suggested.

### Keywords:

**Public ownership - public property – plurality – objectivity – standardization - urban diversity - public open space - urban planning and design**

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
<b>PREMIER CHAPITRE.....</b>	<b>4</b>
<u>L'ESPACE PUBLIC URBAIN</u> .....	4
<u>LA PLACE ÉMILIE-GAMELIN</u> .....	6
<u>LE CHAMP DE MARS</u> .....	10
<u>LE PARC LA FONTAINE</u> .....	12
<u>LA PLACE D'YOUVILLE</u> .....	15
<u>PREMIÈRE DIALECTIQUE</u> .....	17
LA PLANIFICATION .....	18
LA CONCEPTION.....	19
<b>DEUXIÈME CHAPITRE</b> .....	<b>21</b>
<u>THÉORIES URBANISTIQUES</u> .....	21
PRÉSENTATION.....	21
<u>MORPHOLOGIE URBAINE</u> .....	23
LA LISIBILITÉ .....	24
L'IMAGE COLLECTIVE.....	25
LES COMPOSANTES DE L'IMAGE .....	25
L'« IMAGIBILITÉ » .....	26
LES TYPES FORMELS DANS LA VILLE.....	27
<u>DIVERSITÉ URBAINE</u> .....	28
DIVERSITÉ ET SÉCURITÉ.....	29
LE RÉSEAU DE RELATIONS HUMAINES.....	30
L'INTIMITÉ .....	31
LE CONTRAT SOCIAL .....	31
L'ENVIRONNEMENT PRODUCTEUR .....	31
LE TRAITEMENT DE L'ESPACE.....	33
<u>PHÉNOMÈNE URBAIN</u> .....	34
LE PROCESSUS SOCIAL .....	34
LE SYSTÈME ÉTAGÉ .....	35
LE JEU D'ACTEURS.....	35
LES DEUX SENS .....	36
LA FORME .....	36
L'URBANITÉ .....	37
<u>SECONDE DIALECTIQUE</u> .....	38
LE FORMALISME.....	38
LA DIVERSITÉ.....	39

L'INSCRIPTION SOCIALE .....	40
LA MISE EN PRATIQUE .....	41
LA PLACE ÉMILIE-GAMELIN .....	42
LE PARC LA FONTAINE .....	43
LE CHAMP DE MARS .....	44
LA PLACE D'YOUVILLE .....	45
<b>TROISIÈME CHAPITRE .....</b>	<b>47</b>
<u>THÉORIES PHILOSOPHIQUES</u> .....	47
PRÉSENTATION .....	47
<u>LE MONDE</u> .....	50
<u>LE DOMAINE PUBLIC</u> .....	51
APERÇU HISTORIQUE .....	51
DÉFINITION .....	52
LA RÉALITÉ APPARENTE .....	53
<u>L'EFFACEMENT DU DOMAINE PUBLIC</u> .....	56
L'APPARITION DU SOCIAL .....	56
L'INGÉRENCE DE LA PERSONNALITÉ .....	57
NORMALISER OU NEUTRALISER .....	60
<u>LE RÉTABLISSEMENT DU DOMAINE PUBLIC</u> .....	62
LA CIVILITÉ .....	62
LA DIVERSITÉ .....	63
L'ÉMERGENCE HUMANISTE .....	64
DE LA PUISSANCE À L'ESPACE PUBLIC .....	65
<u>TROISIÈME DIALECTIQUE</u> .....	66
L'ESPACE PUBLIC À RENAÎTRE .....	66
L'HUMANISME À LA RENCONTRE DE L'URBAIN ET DE LA PHILOSOPHIE .....	67
LE RASSEMBLEMENT PREMIER .....	67
LE SENS OBJECTIF .....	68
L'APPARENCE RÉVÉLÉE .....	71
L'EXPÉRIENCE SOCIALE .....	73
LA DIMENSION MATÉRIELLE .....	75
L'ESPACE PUBLIC MONTRÉALAIS AU CŒUR DU DÉBAT .....	76
LE PARC LA FONTAINE .....	76
LA PLACE D'YOUVILLE .....	77
LE CHAMP DE MARS .....	78
LA PLACE ÉMILIE-GAMELIN .....	78
<b>QUATRIÈME CHAPITRE .....</b>	<b>80</b>
<u>ENTRE L'IDÉAL NORMATIF ET LA RÉALITÉ</u> .....	80
<u>L'IDÉAL NORMATIF</u> .....	81
SAVOIR PENSER L'ESPACE PUBLIC .....	81
JUSTIFIER L'ESPACE PUBLIC .....	81
COMPRENDRE LE CONTEXTE SOCIAL .....	81
LA PLURALITÉ ET LA DIVERSITÉ .....	82
LE POTENTIEL DE RASSEMBLEMENT .....	82
L'ESPACE D'APPARENCE .....	83



L'IMPERSONNALITÉ ET LA CIVILITÉ.....	83
L'EXPRESSION DE L'ÊTRE SOCIAL.....	83
AU-DELÀ DE LA FORME.....	84
LE SENS PICTURAL DU TEMPS.....	84
L'ESPACE PUBLIC COMME BIEN COMMUN.....	84
<u>LA RÉALITÉ</u> .....	85
LA PLACE ÉMILIE-GAMELIN.....	85
LE CHAMP DE MARS.....	86
LE PARC LA FONTAINE.....	87
LA PLACE D'YOUVILLE.....	87
<u>LE SCHÉMA</u> .....	88
CONCLUSION.....	90
BIBLIOGRAPHIE.....	92

**LISTE DES FIGURES****ANNEXE 1 ILLUSTRATIONS**

Figure 1 - LA PLACE ÉMILIE-GAMELIN	p. 96
Figure 2 - LE PARC LA FONTAINE	p. 97
Figure 3 - LE CHAMP DE MARS	p. 98
Figure 4 - LA PLACE D'YOUVILLE	p. 99

**ANNEXE 2**

Tableau I - GRILLE D'ANALYSE	p. 101
------------------------------	--------

À mes parents

## Remerciements

Je tiens d'abord à remercier monsieur Daniel Marc Weinstock, professeur titulaire au département de philosophie de l'Université de Montréal, pour son encadrement à titre de directeur de recherche. C'est grâce à ses encouragements à mettre à profit mon expérience professionnelle en architecture de paysage au sein de la fonction publique municipale et à ses conseils, quant à l'orientation de ma réflexion, que ce mémoire est né.

Je remercie madame Gabrielle Lachance (PhD sociologie), pour la révision des plus rigoureuses du texte et de sa clarté et des conseils qui en ont découlé, ainsi que madame Monique Tessier (M.A. urban planning) conseillère en aménagement à la Direction des parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal, pour ses commentaires des plus pertinents. Je remercie madame Pauline Tassé pour sa participation à la correction des épreuves, madame Wendy Graham, architecte paysagiste, pour la traduction du résumé et madame Claudia Delisle, architecte paysagiste, pour la mise en page des illustrations.

Je remercie monsieur Mario Masson, architecte paysagiste et chef de section ainsi que monsieur Robert Desjardins, architecte paysagiste, tous deux membres de la Direction des parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal, qui se sont généreusement prêtés à des entrevues.

Je remercie monsieur Jacques Beaulieu, architecte paysagiste et chef de section à la Direction des parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal pour sa compréhension et pour m'avoir accordé de nombreux congés tout au long de mes études en philosophie qui m'ont permis de porter à terme ce projet.

Enfin, je remercie tou(te)s mes collègues et ami(e)s avec lequel(le)s j'ai souvent échangé sur le sujet, qui m'ont continuellement encouragé et permis de rendre ma réflexion plus claire et plus profonde.

## Avant-propos

La recherche et la rédaction réalisées dans le cadre du présent mémoire découlent de nombreuses interrogations qui se sont manifestées à de très nombreuses reprises au sein de ma pratique professionnelle.

À titre d'architecte paysagiste de formation, appelée à encadrer des professionnels de l'aménagement urbain dans la réalisation de projets municipaux depuis plusieurs années, la rencontre et le travail quotidiens avec des praticiens internes et externes à la fonction publique provoquent un questionnement auquel ce mémoire tente d'apporter des éclaircissements.

Ce questionnement concerne principalement les fondements sur lesquels se basent les praticiens dans le processus de planification et de conception d'espaces publics urbains. Sans qualifier les propositions d'aménagement d'aléatoires, il demeure assez évident et généralisé que le cadre de référence aux prises de décisions et aux propositions soit incomplet. On mise beaucoup sur la créativité et le choc esthétique. De façon générale, on peut très facilement remarquer que les analyses, quant au contexte socio-économique et à la dynamique urbaine dans lesquels s'inscrivent les espaces publics, sont mises de côté. Les réponses que les praticiens apportent à cet égard sont souvent trop vagues; sans doute par manque de temps alors que les donneurs d'ouvrages exigent que les projets soient réalisés à l'intérieur d'échéanciers restreints, mais aussi par méconnaissance de l'importance de ces sujets d'analyse et de leur impact concernant la pertinence d'un espace public, sa vocation et sa forme.

Les enjeux normatifs spécifiques au domaine public, qui exposent les façons d'être, d'agir et de penser d'une collectivité donnée propres à chacun des contextes d'intervention, et qui sont décrits par les théoriciens en urbanisme et en philosophie, nous semblent être une piste de réflexion bien appropriée. Puisse cette démonstration contribuer à notre questionnement, quant aux fondements sur lesquels les praticiens des espaces publics urbains peuvent se référer dans leur travail quotidien, et ainsi participer à un legs et à la reconnaissance envers la collectivité que nous formons.

## Introduction

Le but de ce mémoire de philosophie est d'orienter une réflexion sur le degré de connaissance des enjeux normatifs dans le processus de planification et de conception des espaces publics urbains montréalais. En aménagement urbain, de façon générale, on considère du domaine public tout lieu dans la ville accessible à tous et qui est régi par le droit public. Dans le présent mémoire, nous analysons les espaces publics urbains en tant que lieux délimités dans la ville et qui sont voués à des activités ludiques, culturelles et de détente.

L'étape de la planification des espaces publics consiste, principalement, à localiser et à déterminer les sites voués à des activités libres ou programmées à l'intérieur de la trame urbaine. Ces sites viennent ponctuer la dynamique urbaine selon différents facteurs qui vont de la densité de la population aux fonctions urbaines telles l'habitation, la circulation, les activités commerciales ou industrielles en tenant compte des développements anticipés, des déplacements, des caractéristiques du cadre bâti ainsi que des demandes et des volontés d'ordre politique. Quant à la conception, elle fait surtout appel aux facultés artistiques et aux connaissances techniques des concepteurs qui ont pour responsabilité de créer des espaces significatifs et fonctionnels, agréables à voir et à fréquenter. En relation avec leur contexte d'appartenance et par le jeu des formes et des ambiances, les espaces publics procurent des expériences particulières aux occupants et participent à l'amélioration du cadre de vie.

Le domaine d'intervention du processus de planification et de conception des espaces publics urbains est le domaine public. Bien distinct du domaine privé, le domaine public présuppose des conditions, des façons d'être, d'agir et de penser qui font l'objet de définitions normatives par les théoriciens. La principale question qui est à l'origine de la présente étude consiste à savoir si les planificateurs et les concepteurs d'espaces publics montréalais disposent d'une conception suffisamment riche de l'espace public qui permettrait d'aller au-delà des idées purement morphologiques et de ce que le domaine de l'aménagement urbain a présenté jusqu'à maintenant. Connaissent-ils suffisamment les particularités du domaine public et de ses occupants pour développer un processus de planification et de conception complet et cohérent ?

Les idées exposées dans la littérature traitant de l'aménagement urbain font état surtout de la morphologie de la ville et de ses espaces publics. Sans vouloir réduire l'apport essentiel des interrogations et des préoccupations en ce qui a trait aux justes interventions au niveau de la morphologie, il nous semble indispensable de nous arrêter à une réflexion philosophique de la ville, et en particulier de ses espaces publics, où peut être pensé avec rigueur et cohérence l'ensemble de l'expérience humaine qui s'y déroule. Pour se faire, nous proposons l'étude de quatre espaces publics montréalais qui seront traités en dialectique avec des théories urbanistiques et des théories d'ordre philosophique. Nous entendons par dialectique la rencontre et l'échange entre pratique et théories qui seront dévoilées progressivement au cours

de notre réflexion. Cette dialectique vise à stimuler un élargissement de la conception de l'espace public.

Notre démonstration se bâtie d'abord par une mise en situation qui consiste à démontrer comment est abordé, de façon générale, la problématique des espaces publics urbains montréalais par les planificateurs et les concepteurs. Nous faisons référence à quatre espaces publics qui sont très significatifs à l'intérieur du réseau d'espaces publics de Montréal. Les contextes dans lesquels s'inscrivent ces espaces, leurs formes et leurs vocations sont très différents et leur analyse nous permet d'en démontrer les aspects distinctifs et normatifs particuliers à chacun. Il s'agit de la place Émilie-Gamelin, du Champ de Mars, du parc La Fontaine et de la place d'Youville qui sont présentés dans le premier chapitre. À la fin de ce chapitre, une première dialectique exposera les principales composantes méthodologiques du processus de planification et de conception des quatre espaces à l'étude.

Dans le deuxième chapitre, sont exposées les théories urbanistiques développées par Kevin Lynch, Jane Jacobs et un collectif genevois. Chacun de ces théoriciens et groupe tente de mieux saisir et de démontrer l'importante incidence des espaces publics dans la dynamique urbaine contemporaine. Nous profiterons de ces démonstrations pour établir des liens existants ou possibles avec le processus mis en application pour chacun des sites montréalais identifiés au premier chapitre. Cette mise en rapport se fera à la fin du deuxième chapitre, dans une seconde dialectique qui confronte le processus de planification et de conception des quatre espaces montréalais aux aspects normatifs développés dans les théories urbanistiques. Quelles sont les idées qui ont le plus influencées et qui influencent encore la pratique des planificateurs et des concepteurs d'espaces publics et quelles sont celles qui pourraient contribuer à une pratique plus rigoureuse et plus rationnelle ?

Nous aborderons au troisième chapitre les théories philosophiques de Hannah Arendt et de Richard Sennett qui nous permettront de compléter le tableau normatif auquel pourraient faire référence à la fois les praticiens et les théoriciens de l'espace public urbain. Nous verrons le sens qu'ils accordent au domaine et à l'agent publics et en quoi il est possible de faire alliance avec les théories urbanistiques et le processus de planification et de conception mis en pratique. Dans sa conception philosophique, l'espace public recèle une signification qui transcende la dimension matérielle. Il est, selon Hannah Arendt, l'actualisation de la puissance de rassemblement, un espace d'apparence, concept à partir duquel nous ferons ressortir les éléments pouvant compléter la compréhension de l'agent et de l'espace publics utile à la création d'espaces publics urbains. La troisième dialectique nous permettra de présenter en parallèle les théories philosophiques et les théories urbanistiques qui nous paraissent les plus déterminantes et auxquelles seront soumis les quatre espaces publics montréalais étudiés.

Le quatrième chapitre nous permettra enfin d'évaluer les processus réels d'aménagement d'espaces publics urbains. Les principales idées faisant consensus entre les

théoriciens seront rapportées et nous mesurerons les écarts ainsi que les rapprochements possibles à faire entre la théorie et la pratique.

En conclusion, nous verrons en quoi les théories urbanistiques et philosophiques participent conjointement à la définition des enjeux normatifs et à quelles conditions le processus de planification et de conception des espaces publics urbains peut s'avérer complet et cohérent. Nous proposerons certaines pistes permettant de combler le gouffre entre idéal normatif et réalité.



## PREMIER CHAPITRE

### L'espace public urbain

L'espace public urbain est omniprésent non seulement dans notre milieu de vie citadine mais aussi dans notre mode de vie et dans notre perception du monde en tant que lieu d'expression collective. Il nous fait connaître la ville dans sa forme et ses habitants dans ce qu'ils ont en commun.

Les approches et les traitements réservés aux espaces publics urbains sont très variés et dépendent de nombreux enjeux politiques, économiques, culturels et sociaux. Évidemment, chaque projet se veut en premier lieu apprécié par ceux et celles qui le fréquenteront. Même si les espaces publics sont généralement des lieux qui sont non seulement reconnus et protégés mais aussi réclamés par la population, il est possible de constater que nombreux sont ceux qui sont désertés, sous-utilisés ou encore utilisés à des fins fort différentes des prévisions. Pourquoi, malgré tous les efforts et les investissements mis à la réalisation de ces espaces publics, la présence des utilisateurs est-elle si modérée et leur attitude si éloquente ? Serait-ce que les planificateurs et les concepteurs n'arrivent pas à définir ce que sont les agents et les espaces publics dans la ville contemporaine où, il est vrai, la complexité des activités, la diversité des acteurs, les besoins changeants et apparemment illimités ou même parfois inconciliables rendent difficile la formulation d'une idée cohérente de la ville ? Serait-ce que les enjeux normatifs sollicités dans le processus de planification et de conception des espaces publics ne sont pas suffisamment ou correctement considérés ? Ces difficultés pourraient expliquer, selon certains auteurs dont Françoise Choay<sup>1</sup>, la tendance des intervenants en milieu urbain à se cloisonner dans leur champ de pratique et à limiter leur participation à des gestes ponctuels et distincts d'une problématique trop vaste.

Les praticiens de l'aménagement urbain montréalais sont, pour la plupart, associés aux domaines de l'urbanisme, de l'architecture ou de l'architecture de paysage et ont d'abord reçu une formation universitaire. Cette formation bénéficie, d'une part, des connaissances et de l'expérience des enseignants et des intervenants en milieu urbain d'ici et d'ailleurs et, d'autre part, de la littérature disponible sur le sujet, ce qui représente une part importante de la ressource théorique des enjeux normatifs. Les compétences et l'expérience qu'acquiert les praticiens dépendent, il est vrai, de la qualité de l'enseignement reçu mais aussi de leur volonté à poursuivre leurs propres recherches et de leur intérêt envers le fonctionnement réel de la ville et de ses espaces publics. Les connaissances nécessaires vont de la perception pratique ou

---

<sup>1</sup> Cf. Choay, F., *Le sens de la ville*, Seuil, Paris, 1972

émotive de l'espace par les usagers à la compréhension de la dynamique sociale de laquelle dépendent et à laquelle participent les espaces publics urbains.

Selon Von Wright, cité par Ruwen Ogien, dans le *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, le terme normatif serait réservé essentiellement aux énoncés prescriptifs ou descriptifs, c'est-à-dire aux énoncés portant généralement sur ce qu'il faut faire et s'appliquant sur des actions humaines. Dans leur sens descriptif, « les normes sont les manières d'être, d'agir, de penser, de sentir les plus fréquentes ou les plus répandues dans une population donnée »<sup>2</sup>, et ne sont pas soumises aux sanctions si ce n'est de manière informelle comme le serait par exemple le fait que la majorité ignore ou néglige une personne qui ne respecte pas les normes en vigueur. Il semble que les notions de normes et de valeurs soient aptes à donner des explications au caractère régulier et répétitif des comportements humains. Sachant que les enjeux normatifs peuvent être caractéristiques d'une ville, d'un quartier, d'un secteur et même d'un proche voisinage, les décisions quant à la pertinence d'un espace public, à sa forme et à son traitement doivent être prises en considérations de ces enjeux.

Aménager un espace public, lui donner un sens quelconque, s'apparente à un acte politique puisque le sens que prend un espace public n'a de signification que par l'ensemble de ceux qui le font vivre. Mais encore faut-il savoir leur reconnaître ce sens, c'est-à-dire leur insuffler la vie à partir de l'agent public, principal acteur et spectateur. L'espace public, lieu dit de socialisation, doit être pensé pour la collectivité puisque c'est en rapport à celle-ci qu'il naît et qu'il s'établit. Un espace public doit donc être conçu pour être vécu, en d'autres termes pour que les membres de la collectivité puissent y pénétrer et y vivre une expérience, à un certain niveau individuel et à un autre collectif. Vu l'importance du traitement d'un espace public au sein de la communauté, puisqu'il est appelé à devenir un espace d'échanges qui à la fois distingue et unit les occupants, il est toujours de mise, voire essentiel, d'en bien peser les effets et la pertinence. Les raisons pour lesquelles les personnes fréquentent un secteur doivent être bien connues et analysées. Il faut savoir harmoniser la justification de l'espace public en devenir à la dynamique sociale réelle, qui est le fondement de toute décision qui sera prise au cours du processus de planification et de conception. La connaissance du milieu, des interrelations et de ses normes établies et respectées par la majorité des membres nous amène à nous interroger sur ce que doit être un espace public en particulier et à quelles fins nous souhaitons l'aménager.

La vocation d'un espace à une appropriation et à des activités publiques découle habituellement de nombreux facteurs et enjeux. En contexte municipal, les enjeux politiques, au sens de visibilité de la ville aux yeux des visiteurs et de la population, de même que la réponse à l'insistance de groupes de citoyens ou d'individus sont parmi les plus importants. À leurs côtés s'ajoutent des enjeux économiques qui veillent à attirer et à fixer citoyens, travailleurs, commerçants, industriels et membres de tous les horizons susceptibles de participer à la santé

---

<sup>2</sup> Canto-Sperber, M. (dir), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, PUF, 2001, p. 111

et à la prospérité économiques de la ville. La volonté d'améliorer la qualité du cadre de vie, d'offrir des lieux de détente, de loisirs et de rencontres, de répartir les espaces publics en fonction de besoins connus ou anticipés, de doter de ces lieux les secteurs qui en sont déficitaires et de préserver des espaces existants pour les mettre en valeur font aussi partie des considérations retenues en général.

Afin d'illustrer la pratique montréalaise généralement rencontrée, nous exposerons le processus de planification et de conception de quatre projets d'aménagement de places et de parcs. Il s'agit de la place Émilie-Gamelin, du Champ de Mars, du parc La Fontaine et de la place d'Youville. Comme nous le verrons, à chacun de ces espaces correspond un contexte urbain particulier. Chacun possède son histoire et fut le témoin, au cours des ans, d'une part de l'histoire de la ville et de ses habitants.

Malgré les différences, quant au sens et à la forme des différents espaces, nous rencontrons des similitudes dans l'exercice de réflexion caractéristique au processus de planification et de conception que nous pouvons qualifier de généralités. Les espaces publics de Montréal font l'objet de peu d'écrits, si ce n'est d'une abondante correspondance d'ordre administratif où nous retrouvons en général une brève description de l'espace en question, des objectifs, du programme, des échéanciers et bien entendu des budgets. Nous retrouvons aussi quelques rares articles réservés à des revues spécialisées. Toutefois, comme nous le verrons, la considération des enjeux normatifs propres à un contexte particulier semble très faible et est certainement peu exprimée. En effet, il est très frappant de constater que les textes explicatifs, et même les études dites exhaustives, se concentrent presque exclusivement sur la nature des lieux à créer. Très peu d'égard n'est manifesté envers la connaissance approfondie du contexte urbain et plus particulièrement de la dynamique sociale qui fait vivre l'espace public.

### **La place Émilie-Gamelin**<sup>3</sup>

La décision d'aménager la place Émilie-Gamelin, également connue sous le vocable de place Berri, découle « de la concrétisation d'une des volontés énoncées dans le plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie qui préconisait déjà, dans sa publication préliminaire de 1988, la création d'un lieu propice au repos, aux rencontres et aux rassemblements dans un quartier pauvre en espaces publics »<sup>4</sup>. Situé dans le secteur est du centre-ville de Montréal, au centre du quadrilatère formé du boulevard de Maisonneuve et des rues Berri, Sainte-Catherine et Saint-Hubert, l'espace fut d'abord propriété de la communauté des sœurs de la Providence avant de faire l'objet d'excavations majeures, dans le cadre de la construction du réseau du métro, et enfin d'être voué à des fins de stationnement. Dans la foulée d'efforts mis à la réduction de l'utilisation de l'automobile au centre-ville et à l'appropriation des espaces libres par la

---

<sup>3</sup> Voir l'illustration de la place Émilie-Gamelin à l'annexe 1, figure 1, p. 96

<sup>4</sup> Masson, M. « Place Berri, derrière la simplicité » in *Quatre Temps*, volume 16, numéro 3, automne 1992, p. 44

population, le stationnement fut substitué par une place publique au bénéfice des usagers du secteur dès 1992 à l'occasion des fêtes du 350<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Montréal.

Au cœur d'une activité à la fois diversifiée, intense et continue, la future place publique trouvait, aux yeux des planificateurs et des concepteurs, un terrain propice à sa mise en forme et à son utilisation. Voisin du siège de l'Université du Québec à Montréal, de nombreux commerces périphériques, de lieux de travail dont plusieurs en transformation, d'habitations existantes et à venir et d'un important point de convergence du réseau de transport public, grâce à la présence de la station de métro Berri-UQAM, il fut conclu que l'espace se prêtait fort bien à des fins de place publique et qu'il répondait à l'objectif principal exprimé dans le plan directeur de l'arrondissement. Ce sont dans ces termes que nous pouvons définir les principaux paramètres qui ont dicté la décision de faire de ce quadrilatère une place publique majeure et forte.

Une fois le mandat bien défini et accordé au Service des parcs, des jardins et des espaces verts, aujourd'hui Direction des parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal, la conception de la place fut entreprise avec la collaboration de conseillers externes. L'enjeu était de taille et c'est avec un engagement frénétique que fut relevé ce défi. Aucune occasion d'aménagement de cette envergure ni de cette nature, au cœur de la ville même, n'avait été à la portée des architectes paysagistes impliqués dans ce projet depuis fort longtemps et Montréal allait par celui-ci recevoir un espace public contemporain de très haut niveau. Les attentes de la part des politiciens et de la population étaient importantes et le budget de 4,5 millions de dollars réservé uniquement à son aménagement confirmait l'intérêt que l'on portait à ce projet.

Le programme retenu préconisait : la reconstruction de l'édicule de métro situé sur la place à l'angle des rues Berri et Sainte-Catherine et la construction d'un café terrasse à l'angle des rues Sainte-Catherine et Saint-Hubert qui venaient s'harmoniser à l'intégration d'une œuvre d'art représentative de l'histoire urbaine de Montréal, un espace de rassemblement pour la tenue d'événements spéciaux de grande envergure, pouvant se transformer en patinoire réfrigérée durant la saison hivernale, et enfin des espaces de repos. Le milieu urbain, où la place publique devait prendre forme, offrait aux concepteurs son lot de contraintes : sécurité, vandalisme, commerce illicite. Les analyses, quant aux potentiels et aux contraintes du site et à sa réponse à la dynamique sociale des plus vivantes, n'ont toutefois pas reçu beaucoup d'attention et n'ont donc pas été très exhaustives.

Au milieu d'une morphologie architecturale hétérogène, d'activités et de circulation incessantes, les concepteurs ont opté pour une composition simple, épurée mais très marquée au plan esthétique. Ils ont retenu une approche narrative qui vise à « aller au-delà des

---

préoccupations fonctionnelles du projet et proposer un paysage porteur de récits et d'expressions multiples qui visent à réintroduire l'enchantement dans la ville »<sup>5</sup>.

Une promenade, qui fait office d'élargissement au trottoir de la rue Sainte-Catherine, assure une certaine interpénétration qui se joue entre les occupants de la place et ceux de la rue. Au nouvel édicule de métro répond en écho, à l'autre extrémité, une structure métallique en guise de volume que devait occuper le café terrasse qui n'a jamais vu le jour. À l'arrière d'un muret de pierre, s'étend la grande place de rassemblement qui ne connaît pas d'utilisation hivernale et sur laquelle vient s'appuyer le plan gazonné incliné, encaissé dans un muret qui le borde au sud et au nord, surélevé et ponctué d'éléments d'art rappelant la métamorphose de la ville toujours mouvante qui se construit et se reconstruit. Tout en haut, une esplanade plantée d'arbres bien alignés jouxte le boulevard de Maisonneuve. Voilà une façon bien simpliste de décrire la place Émilie-Gamelin qui en réalité devrait se lire dans l'autre sens, c'est-à-dire en partant du boulevard de Maisonneuve et en descendant vers la rue Sainte-Catherine puisque la narration imaginée par les concepteurs nous invite à la connaissance de la morphologie de la ville, dont le profil s'écoule de la montagne (le mont Royal) jusqu'au fleuve Saint-Laurent, et de son histoire marquée par le développement urbain signifié à l'aide des éléments d'art représentant des édifices en constante transformation ou plutôt d'une « généalogie de gratte-ciel »<sup>6</sup>. L'ensemble suggère les composantes urbaines de Montréal ;

« l'esplanade rappelle la montagne plantée de ses arbres verdoyants, nombreux et matures ; le plan incliné et gazonné reprend l'idée d'un flanc de terrasse à l'image du parc Jeanne-Mance qui flanque la montagne sur son versant ouest ; la place minéralisée suggère la ville quadrillée et organisée qui a effacé presque toutes les traces de son passé, aplani son relief, redressé ses courbes et oublié son histoire ; à ces dimensions s'ajoute l'eau qui, issue des terrasses, disparaît sous la ville pour finalement se jeter dans le fleuve »<sup>7</sup>.

Les décideurs et les concepteurs ont opté pour des références artistiques contemporaines et modernistes où le vide, les aménagements simples et sobres et le minéral dominant. Une telle définition minimaliste au sein de l'espace demeure aussi séduisante pour les administrateurs qui y voient un espace aux coûts d'entretien souvent réduits. Cette approche, inspirée des récentes interventions urbaines européennes, a toutefois pour corollaire l'impossibilité d'importer des valeurs locales, le contexte urbain et des éléments de la culture locale. Les concepteurs ont regardé l'espace et son environnement comme matière à transformer et non comme un espace dont la vocation était déjà en partie dessinée par le contexte, sa dynamique et sa diversité. Cette approche insiste d'abord et presque essentiellement sur l'image à définir et on prend un soin très marqué à la forme épurée et au

<sup>5</sup> Équipe de projet, texte de présentation du projet de la place Émilie-Gamelin au concours d'excellence de l'Association des architectes paysagistes du Canada, 1992

<sup>6</sup> Masson, M., *Op. cit.*, p. 46

<sup>7</sup> Masson, M., *ibidem*, p.45

choix des couleurs et des matériaux. La réalisation du projet a primé sur les répercussions réelles qu'il pouvait engendrer. Peu d'importance a été accordée à la vie politique ni aux occupants, puisque dans un tel processus de création et de décision, la réflexion concernant la réponse aux besoins de la population reçoit très peu d'attention et la participation populaire n'est pas considérée essentielle ni même souhaitable. Par conséquent, ce projet est considéré par plusieurs, et plus particulièrement par les opposants de l'esthétique au détriment du fonctionnalisme, comme le résultat d'un exercice strictement intellectuel déconnecté de la réalité.

La frénésie des débuts du projet et de l'envahissement de la place durant l'été 1992 à l'occasion des festivités du 350<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, a malheureusement été substituée par des inquiétudes légitimes face à sa fréquentation et à sa fonctionnalité réelles. Sans l'équilibre des clientèles sur le site que l'on anticipait grâce à la présence, entre autres, du café terrasse, de la patinoire et d'un projet majeur de construction qui devait à l'époque remplacer le Palais du commerce<sup>8</sup>, il semble que l'on ait ainsi justifié la présence d'une clientèle marginale qui a tôt fait de s'approprier la place.

Malgré tout, il est vrai que la place est très sollicitée particulièrement durant la saison estivale et lors d'événements ponctuels autant par les individus que par les groupes, qu'il s'agisse d'événements à moyens ou à grands déploiements comme le sont les festivals. Toutefois, la configuration de l'espace freine l'harmonie avec la dynamique environnante qui est très vivante. C'est comme si nous nous étions arrêtés au seul objectif principal qui consistait à doter l'arrondissement Ville-Marie d'un espace public majeur et très visible. Comme si nous avions effectivement pris toute liberté et intérêt face au seul traitement de la place dans sa forme en négligeant son inscription dans la dynamique du contexte, car, faut-il le rappeler, cette forte dynamique était déjà bien présente mais sans doute méconnue dans ses fondements.

L'importante fréquentation actuelle de la place correspond certainement à une diversité et à une dynamique sociales antérieurement inscrites dans le milieu qui ne demandaient qu'à être reconnues et soutenues par la création d'un tel espace. Toutefois, il est assez facile de constater que les occupants, si nombreux soient-ils, n'interagissent pas avec l'espace tel qu'il leur est proposé. Soit qu'ils le subissent en tentant du mieux qu'ils peuvent d'en comprendre la composition et de s'y orienter ou encore qu'ils usent de l'espace en des scénarios aussi diversifiés qu'il y a d'occupants, ce qui fractionne l'espace et les activités sans que l'on puisse y distinguer un tout cohérent.

Les quelques écrits<sup>9</sup> traitant de la place Émilie-Gamelin décrivent la place comme étant une réponse aux inconditionnels des parcs grâce à la moitié de sa surface qui est gazonnée et à

---

<sup>8</sup> Le projet de la Grande Bibliothèque du Québec n'était pas annoncé à l'époque. Il s'agissait donc d'un autre projet de construction.

<sup>9</sup> cf. Le texte descriptif du projet, les recommandations et documents décisionnels présentés aux instances municipales, tous aux archives de la Direction des parcs et des espaces verts et Masson, M., *Op. cit.*

la présence d'arbres parfaitement alignés dans tous les sens qui procurent un sentiment de paix. Pourtant, l'accès au plan gazonné est rendu difficile par la présence du muret et des pentes latérales plantées qui le cernent, et les alignements d'arbres n'arrivent pas à contrecarrer la désorientation pressentie.

Les planificateurs et concepteurs auraient aussi souhaité que les commerces et édifices riverains ouvrent grand leur façade et leurs accès vers la place mais, curieusement, la place n'est pas tournée vers son environnement mais s'en distingue. Sa configuration nous invite plutôt à la contourner et non à y pénétrer comme si elle faisait réellement corps avec son environnement. La place impose l'interruption de la course à la fois pratique et émotive dans laquelle nous sommes entraînés par le contexte et nous met dans une position qui brise la fluidité. Elle nous oblige soudainement à faire des choix, ce qui n'est pas en soi à réprimer, mais ceux-ci ne s'accordent pas à ceux que nous sommes invités à faire en son périmètre immédiat. Les déplacements rapides observés sur les trottoirs rencontrent l'obstacle causé par la lisibilité complexe de la place. Malgré la simplicité du traitement en général, il est difficile de comprendre les liens entre les espaces internes de la place et entre les déplacements externes et internes. L'occupant cherche continuellement à s'orienter pour constater finalement la brisure. Le choix d'interrompre la course en soi aurait pu être louable si, d'une part, la périphérie de la place était ouverte à son environnement et si, d'autre part, une fois dans la place, nous saisissons la composition d'ensemble qui encadrerait lisiblement les activités pratiquées.

Que la place soit marquante ou discrète, il est essentiel qu'en premier lieu les occupants s'y sentent à l'aise et y vivent une expérience à renouveler dans la continuité et l'harmonie. On peut toujours vouloir provoquer un choc mais celui-ci ne devrait pas fracturer définitivement l'enchaînement avec ce qui précède et ce qui suit dans le déroulement de l'expérience urbaine.

### **Le Champ de Mars<sup>10</sup>**

Adossé au Vieux-Montréal et camouflé par les bâtiments institutionnels municipaux, surplombant la circulation intense de la rue Saint-Antoine et condamné à l'infranchissable obstacle qu'est l'autoroute Ville-Marie, le projet d'aménagement du Champ de Mars représentait un défi d'un très haut niveau auquel les concepteurs et les décideurs ont dû faire face. Le texte descriptif du projet démontre bien l'intérêt de conférer à cet espace public la satisfaction des besoins inhérents à un espace urbain contemporain, et plus particulièrement à un parc urbain, mû par la volonté d'en faire un lieu évocateur de l'histoire de Montréal.

Le Champ de Mars s'inscrivait dans une réorganisation majeure de ce secteur où règne la confusion dans la trame urbaine. Un projet de construction au-dessus de l'autoroute Ville-Marie était alors prévu et devait contribuer à l'animation du secteur et à la fréquentation du

---

<sup>10</sup> Voir l'illustration du Champ de Mars à l'annexe 1, figure 2, p. 97

Champ de Mars. La reconfiguration de la rue Gosford, complétée à ce jour, devait participer à cet important projet de renaissance du secteur tout en assurant un lien important et évident avec le Vieux-Montréal. L'espoir d'une restauration et d'un changement dans l'occupation des bâtiments de la rue Viger, où maisons de chambres négligées voisinent des administrations consulaires, faisait aussi partie du projet d'ensemble. Sachant que le Champ de Mars fut successivement le lieu de parades militaires et de place du marché, alors qu'il était très fréquenté et qu'il représentait un lieu d'échanges publics déterminant pour finalement servir d'austère stationnement durant de nombreuses années, il était légitime de souhaiter lui redonner son statut d'antan à titre d'espace public d'envergure.

Le Champ de Mars a pris forme dans une perspective incertaine, comme nous venons tout juste de le constater en ce qui a trait à son contexte urbain immédiat. Toutefois, il est clair que ce projet répondait aux volontés municipale et gouvernementale de rehausser la qualité de la condition et de la perception générale du Vieux-Montréal. On souhaitait alors rencontrer trois objectifs principaux :

- « redonner au Champ de Mars son statut d'espace public d'envergure de manière à enrichir et compléter la typologie des espaces publics existants dans le Vieux-Montréal ;
- mettre en évidence l'évolution du site du Champ de Mars en respectant l'intégrité du lieu et en assurant la mise en valeur des vestiges archéologiques ;
- renforcer la monumentalité et la valeur symbolique de l'ensemble formé par les bâtiments civiques et le paysage montréalais tout en catalysant les interventions publiques et privées prévues dans sa périphérie immédiate »<sup>11</sup>.

La fermeture du stationnement et la création d'un espace vert de grande superficie trouveraient d'importants appuis auprès des décideurs et des citoyens. Le produit qu'est l'espace vert rencontre rarement d'opposants même s'il impose la fermeture d'un stationnement qu'on pourra toujours, au mieux, relocaliser sinon, au pire, éliminer et alors trouver tout simplement des alternatives à son mode de déplacement.

On souhaitait donner au Champ de Mars « un double rôle de loisir et de savoir collectif »<sup>12</sup>. Assise d'une importante portion des anciennes fortifications de la ville, on opta pour une vocation muséale en mettant au jour les fondations du mur enfouies dans le sol depuis 1815 et méconnues de la population en général. Le grand plateau gazonné, encadré d'arbres au port rigide, évoque le lieu des parades militaires du XIX<sup>e</sup> siècle et fait office de plaine pour la promenade et pourquoi pas pour les jeux spontanés non-organisés ? Enfin, le lien avec la place Vauquelin, située en haut du Champs de Mars, assurait une nouvelle porte d'entrée au Vieux-Montréal.

<sup>11</sup> Desjardins, R. « Quand le passé refait surface » in *Quatre temps*, volume 16, numéro 3, automne 1992, p. 54

<sup>12</sup> Desjardins, R., *ibidem*, p. 54



Ce scénario semblait porteur de réussite et toute l'énergie déployée par les intervenants dans ce projet a été concrétisée par la participation massive des passants, des touristes et

heureusement la sous-utilisation très marquée de l'espace suscite

le dix années d'existence, de nombreuses interrogations quant à sa

constater que la résiliation de projets d'importance dans ce secteur et

attirer et à fixer une collectivité, a eu pour effet de retirer la principale

imp de Mars sert essentiellement de passage où personne, ou

là, dans toute sa splendeur, prêt à recevoir une fréquentation

est pas. Mais ce triste sort réservé au Champ de Mars est-il

ce contexte au futur bien mal défini ? Les concepteurs ont eu la

selon une configuration qui donne à penser qu'il pourrait

ment éventuel du secteur, nécessitant, peut-être, quelques

uelle. L'insuccès actuel du Champ de Mars semble bien

ention qui ne jouissait pas du soutien contextuel socio-

ment au niveau du processus de planification qu'il semble

uation aurait-elle pu être prévisible et ainsi évitée ? C'est

ns les prochains chapitres.

Montréalais ne connaît pas le parc La Fontaine ?

tre vers les lointaines couronnes nord, sud, est et

s demeurerait probablement relativement faible. En

ion qui déborde largement le seul territoire de la ville

accès de l'enquête se confirmerait sans doute en insistant surtout

posée des personnes de 40 ans et plus.

Cette connaissance du parc découle principalement de sa localisation au cœur d'un quartier particulièrement dynamique et dense qu'est le plateau Mont-Royal, qu'une bonne partie de la population montréalaise a connu. Nombreux sont ceux et celles qui y ont habité ou travaillé, ont fréquenté les institutions d'enseignement du secteur ou les établissements périphériques tels la Palestre Nationale ou le Centre Immaculée Conception, deux institutions communautaires vouées à la population montréalaise et particulièrement aux jeunes en ce qui concerne la seconde, et spécialisées dans les activités sportives. Pour les utilisateurs externes à ce quartier, en plus de la facilité d'accès au parc desservi par les transports publics et les facilités pour les automobilistes, les activités qui se sont déroulées à l'intérieur du parc au cours des années ont fortement contribué à leurs fréquents déplacements et, pour certains, à leur traditionnel pèlerinage annuel.

<sup>13</sup> Voir l'illustration du parc La Fontaine à l'annexe 1, figure 3, p. 98

**Formulaire de demande - Dépôt des thèses**  
**Consultation dans la Bibliothèque seulement**

Cote : B 29 U 54 2004 1002  
Auteur : Legey, Sylvie et Pascale  
Titre : Les services de loisirs  
Usager : [Redacted]  
Téléphone : [Redacted]  
Date : [Redacted]  
Heures d'ouverture : 09h00 à 16h30 du lundi au vendredi

Si nous portons notre attention aux personnes de plus de 40 ans, c'est, d'une part, dû à l'évidence de l'attrait, particulièrement sur la population infantile, qu'ont exercé le Jardin zoologique et par la suite le Jardin des Merveilles qui accueillait de nombreux animaux, attirant plus de 200 000 visiteurs chaque été au cours des belles années et, d'autre part, aux diverses activités bucoliques tels les ballades en chaloupes et en canot sur l'étang inférieur, les pique-niques familiaux et le patinage.

Les activités familiales ont depuis lors changé dans leur pratique, alors qu'elles se déroulent plus souvent à l'extérieur de la ville, et l'étalement urbain fixe de plus en plus les populations hors de la ville. Les activités pratiquées à l'intérieur du parc se sont transformées ainsi que les activités commerciales, institutionnelles et autres du secteur immédiat. Conséquemment, les particularités identitaires attribuées aujourd'hui au parc La Fontaine se métamorphosent en même temps que celles du quartier. Les grandes serres présentes de 1889 à 1953 ne sont plus, ni le Jardin des Merveilles, ni les canots qui ont été substitués durant plusieurs années par des pédalos qui sont aussi disparus. Le grand chalet n'est que partiellement accessible surtout pour les services sanitaires à certaines périodes de la journée et durant l'hiver, les vestiaires s'ajoutent pour les activités de patinage. Durant l'été, le Théâtre de verdure y tient toujours des représentations en plein air très populaires auprès d'une fidèle clientèle. Pourtant, une simple visite nous y fait remarquer encore à quel point ce parc est habité et apprécié par une population devenue, au fil des ans, plus locale, et dont les besoins sont aussi satisfaits par les nombreux commerces et services qui se sont ajoutés à la vie du quartier au cours des dernières années.

Les textes consultés<sup>14</sup> au sujet de parc La Fontaine ne font étonnamment nullement mention de l'évolution du quartier ni de la ville, que ce soit au niveau du développement résidentiel, commercial, institutionnel ou social. Les interactions avec la population n'y sont pas non plus très commentées, si ce n'est quelques pétitions ou demandes qui auraient été déposées pour l'aménagement d'équipements spécifiques à l'intérieur du parc. Il faut se référer à des ouvrages parallèles<sup>15</sup> pour apprendre que le secteur, à caractère rural à l'origine, a pris une forme urbaine avec les opérations d'extraction de la pierre dans les carrières avoisinantes attirant les travailleurs et leurs familles. Que l'avènement du tramway en 1880 a suscité un développement intense, ce qui a fait passer la population du secteur de 8 000 habitants en 1870 à 65 000 en 1940, favorisant un développement résidentiel exceptionnel. Après la Seconde Guerre mondiale, le quartier se dégrade et, en 1950, on estime que près de 25 % des maisons

---

<sup>14</sup> Les textes consultés regroupent de la correspondance interne aux services municipaux de Montréal particulièrement entre 1972 et 1998, des textes historiques traitant du parc La Fontaine, ainsi que le rapport d'étape daté de 1989 traitant du plan directeur de réaménagement du parc La Fontaine, tous classés aux dossiers du parc dans les archives de la Direction des parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal

<sup>15</sup> cf. Benoît, M. et Gratton, R., *Pignon sur rue*, Guérin, 1991 et Grenier, C., et Wolfe, J., *Explorer Montréal*, Libre expression, 1990

ont besoin de rénovations majeures. Les incendies, la substitution de résidences par de nouvelles constructions et des travaux graduels de rénovation inviteront une nouvelle classe de résidents à s'y installer à compter des années 70 entraînant des changements au niveau commercial en particulier. Un tel tableau nous permet de mieux saisir la volonté de la ville de faire de cette grande plaine sans intérêt esthétique particulier, occupée à l'époque par la ferme Logan et un terrain de pratique militaire, un parc prestigieux dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En contrepartie, les textes font état de nombreux détails en ce qui concerne les travaux d'aménagement qui ont tranquillement débuté à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et qui se sont échelonnés jusqu'en 1942, alors que le parc La Fontaine (troisième grand parc de Montréal, après les parcs du Mont-Royal et de l'île Sainte-Hélène), fut considéré complété. Aujourd'hui, le parc La Fontaine est caractérisé par trois îlots qui toutefois ont très peu de liens entre eux. Nous retrouvons l'îlot est, dont la vocation est essentiellement ornementale, qui est très peu fréquenté et qui fait front à l'avenue Papineau occupée principalement, en sa frange est, par des habitations. L'îlot central est réservé surtout aux activités sportives tels le tennis, le soccer et autres sports organisés. Finalement l'îlot ouest, le plus fréquenté, est très animé par la présence de nombreux visiteurs profitant des deux étangs, du Théâtre de verdure, de grands parterres gazonnés et d'un important réseau de sentiers.

Au cours des années soixante, le parc est passé d'un rayonnement métropolitain et même régional à un rayonnement plutôt local. L'augmentation du nombre de parcs à Montréal, le développement des banlieues et les changements dans les activités de loisirs ont contribué à ce transfert, de même que les changements profonds en ce qui a trait à la dynamique du quartier même. Ce déplacement a permis de recourir à la participation des citoyennes et des citoyens du quartier qui se sentent très concernés, lors du processus de consultation amorcé en 1987 dans le cadre du développement du premier plan directeur du parc La Fontaine. Ce plan fut jugé nécessaire à une planification et à une vision d'ensemble de l'avenir du parc. Depuis, des interventions illustrées au plan directeur ont été réalisées et d'autres se sont ajoutées en fonction des changements d'habitudes, de pression sociales ou politiques.

Les modifications qu'a connues le parc La Fontaine au cours des ans furent graduels. La composition d'ensemble du parc a changé avec le temps mais sa vocation est demeurée la même. Dans sa structure générale, le parc n'a pratiquement pas changé depuis sa réelle mise en forme au début du XX<sup>e</sup> siècle. C'est donc qu'aujourd'hui, lorsque nous nous promenons à l'intérieur du parc La Fontaine, nous retrouvons une configuration similaire à celle que les usagers du parc ont connu au cours de son histoire. Le parc La Fontaine peut ainsi être qualifié de support à la mémoire collective. Dans un tel espace il faut continuellement agir en définissant clairement la vision sociale que l'on voudrait faire du passé encore bien présent. L'histoire évolue lentement et comme le mentionne Antoine Grumbach, architecte français, « c'est l'histoire des choses qui bougent tout doucement, qui évoluent tout doucement, et où, à travers de longues permanences, on peut percevoir un certains nombre de facteurs qui permettent de

comprendre la consistance même de l'histoire des hommes »<sup>16</sup>. Les interventions qui ont été pratiquées dans un récent passé au cœur du parc La Fontaine ont, dans certains cas, été heureuses et dans d'autres moins. Certains gestes plus audacieux, optant pour une marque spontanée, ont été perçus comme dénaturant le parc, allant à l'opposé de son usage réel, de son identité historique et de son image reconnue collectivement.

Malgré les changements parfois profonds qu'a connus le parc La Fontaine au cours de son histoire, il participe toujours à la mémoire collective et à l'image qu'il projette, mobile il est vrai, mais qui s'harmonise toujours à la mouvance du quartier, de sa population et de sa dynamique. De toute évidence, l'identité du parc a évolué au rythme de la ville et du quartier dans lesquels il s'inscrit et de la population qui le fait vivre. La capacité du secteur à faire vivre le parc La Fontaine et à lui donner une raison d'être se reflète par la dynamique socio-économique du secteur, par la forte fréquentation du parc, surtout à l'intérieur de l'îlot ouest, et par les interrelations constantes qu'on observe particulièrement entre les usagers du parc et de sa périphérie ouest. Habitations, commerces, bureaux, institution de la santé et culturelle, artères importantes de circulation, point de rencontre des pistes cyclables nord-sud et est-ouest, le parc La Fontaine se retrouve au carrefour d'une intense activité urbaine diversifiée.

### **La place d'Youville**<sup>17</sup>

Berceau de Montréal, l'emplacement aujourd'hui occupé par la place d'Youville était à l'origine traversé par le ruisseau Saint-Pierre qui, lors de la fortification de Montréal, sépara la ville de ce que nous pourrions qualifier de « non-ville » où les plus démunis et les orphelins étaient recueillis par Marguerite d'Youville, fondatrice de la communauté des sœurs de la Charité. Lors de la canalisation du cours d'eau, la construction du collecteur William obligea la création d'un sol confirmant l'existence de la place. À la suite de multiples fonctions commerciales, institutionnelle et civique, l'espace fut affecté au stationnement à compter de 1920. La portion ouest de la place répond encore à cette fonction alors que la portion est fut aménagée à des fins de place publique en 1999. Aujourd'hui, la place d'Youville est signifiée par un environnement principalement résidentiel, le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callières) et le Centre d'histoire de Montréal.

Fait, disons remarquable, ce projet jouit d'une appréciation presque unanime. Sa fréquentation correspond aux attentes anticipées par les planificateurs et les concepteurs et son intégration au milieu urbain et architectural est très harmonieuse. S'agit-il d'une simple chance ou d'une lecture appropriée de la problématique et du contexte dans lequel elle s'affiche ainsi que d'une juste réponse dans le traitement ? En quoi le processus de planification et de conception est-il conséquent aux enjeux normatifs particuliers au quartier et à l'espace public ?

<sup>16</sup> Grumbach, Antoine « Traces et Tracés : architecture et formes » in *Aménager l'urbain de Montréal à San Francisco*, A. Germain et Marsan J-C., directeurs, éditions du Méridien, 1987, p. 80

<sup>17</sup> Voir l'illustration de la place d'Youville à l'annexe 1, figure 4, p. 99

Dès l'introduction du texte de présentation, le souci de la signification et de l'identité de la place en soi côtoie celui de la compréhension du contexte urbain et de l'intégration de la place à celui-ci. La forme, la signification et les dynamiques historique et culturelle sont traitées en symbiose presque continuellement. « Ce projet d'aménagement < met en paysage > la place d'Youville comme un lieu doté d'une identité forte, qui soit structurant à l'égard de l'espace public du Vieux-Montréal, mais qui soit surtout la source d'un nouveau dynamisme pour la vie du quartier »<sup>18</sup>. Chaque geste posé à l'intérieur de la place est soutenu par une justification contemporaine alors que le traitement demeure « sensible à l'histoire sans pour autant être sacrifié à la commémoration »<sup>19</sup>.

La mise en forme de la place et sa composition se développent en parallèle au récit historique du Vieux-Montréal auquel on prend soin d'attribuer un niveau de langage contemporain. On reconnaît les époques de requalification du site en fonction du développement urbain périphérique. La place doit aujourd'hui « consolider la fonction résidentielle du lieu tout en alimentant la fonction récréotouristique voisine »<sup>20</sup>. Oasis au cœur du Vieux-Montréal, on souhaite la place d'Youville « dédiée à des usages < de quartier >, ne [devant] voir son intimité dérangée que par des touristes-individus, non par des cohortes »<sup>21</sup>. Les objectifs et l'énoncé du projet s'attardent à la structure de l'espace, à l'identité historique et culturelle de la place, aux liens morphologiques et sémantiques entre la place et Montréal, à la reconnaissance des artefacts archéologiques, à l'espace identitaire commun pour les riverains et les usagers, au corpus récréotouristique du Vieux-Montréal et à la revitalisation et à la ré-appropriation de l'espace public significatif au cœur du Vieux-Montréal. « En marge des exigences fonctionnelles du projet, satisfaites dans la sécurité des piétons, dans l'intimité de l'espace résidentiel, dans l'accessibilité du site ou par l'aménagement d'espaces laissant place aux activités programmées, la place d'Youville se veut surtout un révélateur du Vieux-Montréal »<sup>22</sup>.

Non seulement les liens morphologiques et sémantiques avec l'environnement sont-ils justifiés mais chacun reçoit un traitement qui lui est propre. Qu'il s'agisse de l'épine dorsale de la composition qui symbolise le collecteur William, des trottoirs, des plantations, de la protection du sous-sol, de l'éclairage, tout est pensé en fonction du caractère unitaire de la place et de sa signification au sein du quartier d'aujourd'hui.

« Puis, *via* la poésie du paysage, le concept proposé se veut celui d'un aménagement bien contemporain ; sa facture légère, les matériaux choisis, cependant, permettent de concilier le design du lieu (mobiliers, éclairage, etc) avec celui du Vieux-Montréal. Partagé entre résidentiel et récréotouristique, entre nouveau et historique, entre chose-

<sup>18</sup> Noppen, L. Morisset, L. Texte de présentation du projet pour le compte du Groupe Cardinal Hardy et Claude Cormier architectes paysagistes, 1998, p. 1

<sup>19</sup> Noppen, L. et Morisset, L., *ibidem*, p. 8

<sup>20</sup> Noppen, L. et Morisset, L., *ibidem*, p. 7

<sup>21</sup> Noppen, L. et Morisset, L., *ibidem*

<sup>22</sup> Noppen, L. et Morisset, L., *ibidem*, p. 17

à-voir et place-à-fréquenter, l'aménagement que nous proposons en est un d'harmonie entre l'existant, l'environnement et la mémoire »<sup>23</sup>.

Cependant, l'attention à tous ces facteurs, qui caractérisent et habitent l'environnement, se limite souvent à une simple énumération, sans analyses approfondies, et les références à la dynamique sociale actuelle demeurent très timides. Qui sont ces personnes qui vivent, travaillent et se baladent dans la périphérie de la place d'Youville et quels types d'interrelations ont-elles entre elles et avec le milieu de vie ? Comment se vit la cohabitation entre les diverses fonctions (résidences, bureaux, musées) qui occupent ce milieu et le font vivre ? Les rencontres avec des groupes représentatifs des occupants du secteur à l'étape de conception de la place ont certainement été des occasions au cours desquelles certains de ces aspects ont été exprimés. Les écrits<sup>24</sup> cependant n'en font guère mention et la principale considération qui semble avoir été retenue est l'intimité des résidents au cœur d'une démarche artistique visant à faire parler l'histoire dans un langage contemporain.

Il est vrai que l'intimité est respectée. À voir le calme et l'harmonieuse passivité qui règnent sur la place, on ressent très facilement un lien avec la grande discrétion de ses habitants dont la présence est peu perceptible. À vrai dire, nous serions même portés à nous interroger sur le sens public de la place.

### **Première dialectique**

L'exercice précédent, qui nous a permis de porter un jugement critique, le plus objectif possible, sur ces quatre espaces publics, nous autorise maintenant à établir quelques constats au sujet des préoccupations qui ont dicté le processus de planification et de conception en général. Des interrogations surgissent, à savoir si le fait qu'un secteur déficitaire en espaces publics (espaces verts) soit une condition nécessaire et suffisante pour en créer. Est-ce qu'un espace public urbain trouvera nécessairement des occupants, au point de le justifier, dans un quartier où la vie publique est plutôt absente et non prioritaire pour les habitants qui préfèrent s'en tenir à leurs cercles familial et amical ? Cette interrogation en suggère plusieurs autres comme par exemple, là où la vie sociale est très animée, à ce point que la rue devienne le principal espace de sociabilité, les activités et les occupants se déplaceront-ils de la rue animée vers un espace circonscrit où les activités sont prédéterminées ?

<sup>23</sup> Noppen, L. et Morisset, L., *Op. cit.*, p.17

<sup>24</sup> Le Texte descriptif du projet, les comptes-rendus de réunions lors de la conception, l'article de Lucie K. Morisset « Of History and Memory : an Allegory of Identity in the Redevelopment of Place d'Youville (Montreal) » in *Journal de la Société pour l'étude de l'ARCHITECTURE au CANADA*, volume 25, numéros 2, 3, 4, Ottawa (2000), p. 17

## La planification

La rétention de ces projets au sein du programme municipal découle, dans le cas de la place Émilie-Gamelin, de l'intention de procurer à l'arrondissement Ville-Marie un espace public alors qu'il en était à l'époque sérieusement dépourvu. Il semble aussi que les festivités du 350<sup>e</sup> de Montréal ont donné le coup d'envoi pour le choix de l'espace à créer, l'emplacement étant libre de construction et en position stratégique dans le secteur. Comme nous l'avons déjà indiqué, la dynamique du secteur n'a cependant pas fait l'objet d'analyses. Elle a été prise pour acquis sans qu'on l'a définisse. Pour le Champ de Mars, la volonté de rehausser l'image du Vieux-Montréal et d'y compléter le réseau des espaces publics offerts à la population ont été les principales justifications en lien avec les projets de développement qui devaient prendre forme à même l'élan donné au projet d'aménagement et de mise en valeur du secteur immédiat. Cependant, nous constatons que cet effort de création d'un espace public n'a pas suffi à l'avènement d'une dynamique sociale et économique ni à la naissance d'une collectivité. Le parc La Fontaine a, quant à lui, connu une évolution plutôt sporadique selon les développements périphériques et les besoins exprimés par la population. De toute évidence, sa configuration, qui prit forme de manière plutôt inorganisée, selon l'air du temps, a incité les décideurs à produire un premier plan directeur dès 1987. Pourtant, le parc La Fontaine semble avoir connu un bilan plutôt positif au cours de son histoire malgré – ou peut être grâce à – son développement dit inorganisé mais tout de même en harmonie avec le milieu. Un nouveau plan directeur actuellement en cours d'élaboration ne risque-t-il pas de freiner cette harmonie, figeant et excluant les décisions du contexte réel et évolutif ? Enfin, la place d'Youville s'inscrit aussi dans le projet d'ensemble de mise en valeur du Vieux-Montréal, à la consolidation et à l'affirmation des activités socio-économiques de ce secteur. On souhaitait faire de ce projet un élément catalyseur du renouveau économique et résidentiel du secteur ouest du Vieux-Montréal. Mais une place publique peut-elle vraiment être créatrice de son environnement ? La rencontre du public et de l'intimité, sur laquelle les concepteurs insistent, n'est-elle pas paradoxale et même un vice de forme ou de langage ? C'est ce que nous verrons dans les prochains chapitres.

La justification et la programmation, propres à chaque espace public, découlent généralement de décisions dont l'origine se trouve en des engagements politiques qui peuvent être pertinents et à d'autres moments qui suscitent des interrogations quant à la logique de la décision. L'implication de comités de citoyens est positive lorsque les intérêts communs, qui concernent à la fois les habitants, les commerçants et les autres intervenants du milieu, sont considérés, compris et mis en priorité. Cependant, dans bien des cas nous observons l'insistance sur des intérêts particuliers qui peuvent désorienter le processus de réflexion vers des prises de décisions partiales, surtout lorsqu'un appui politique intéressé est assuré aux requérants.

## La conception

Une fois la vocation de l'espace déterminée, le processus de conception est enclenché. Dans l'esprit des concepteurs de la place Émilie-Gamelin, il s'agissait de proposer un paysage expressif, de permettre l'affirmation du paysage, de bien structurer l'espace de manière à offrir à la communauté une nouvelle façon de concevoir l'espace public, une nouvelle perspective sur l'espace public montréalais. Au Champ de Mars, la signification spatio-temporelle du site a dictée le choix du concept qui « propose une lecture superposée de son évolution tricentenaire »<sup>25</sup>. On vise une image forte qui affirme son appellation et complète la volumétrie environnante. Sa relation avec le quartier historique d'un côté et la ville moderne de l'autre se fait par l'intermédiaire de la perception des paysages. Au parc La Fontaine, on nous parle de lieu d'images, de symbolisme du mouvement, de la croissance et de la vie. Son identité propre semble être attribuée en bonne partie au cadre bâti qui le cerne mais, en contrepartie, on justifie sa forme et sa composition en réaction et en opposition à la ville. Pourtant, n'est-ce pas justement grâce à l'animation de la ville que le parc est si vivant ? La place d'Youville se dit évocatrice de l'histoire morphologique du lieu à la fois mémorielle et actuelle qui prend corps dans la matière. Elle devient la réification d'une volonté de place latente depuis plus de 300 ans. On cite les formes urbaines, le génie du lieu mais aussi la mémoire événementielle qu'on raconte et dont on rend compte.

Dans tous les cas les espaces à l'étude ont surtout été traités, par les planificateurs et les concepteurs, comme des entités distinctes de leur environnement social existant tout en indiquant cependant quelques rappels et références aux contextes urbain, historique et culturel. Les limites morphologiques peuvent être les trottoirs périphériques, la rue, les bâtiments cadreurs, et deviennent clairement les limites de l'intervention pratique.

À partir de ces limites, l'exercice de conception consiste à donner une forme à l'espace à l'intérieur duquel les occupants pourront satisfaire certains de leurs besoins récréatifs, prendre plaisir à observer les lieux et à s'orienter en traversant des ambiances diverses. Nous observons qu'en général, le recours au symbolisme, dont le sens n'est pas nécessairement universellement compris et interprété, prime sur la sémiologie plus directe et compréhensible par le plus grand nombre.

L'espace public est ici clairement et essentiellement un lieu perceptible bien circonscrit, un espace matériel. On insiste tout particulièrement et presque exclusivement sur la morphologie de l'espace, sa topographie, les volumes, les écrans, les liens avec l'environnement, ainsi que sur la morphologie du cadre bâti et urbain. Les liens avec l'environnement se font à l'aide d'accès, d'ouvertures visuelles vers le site et de perspectives vers des points d'intérêts particuliers et attrayants du voisinage. Une attention particulière est

---

<sup>25</sup> Desjardins, R., *Op. cit.*, p. 54



portée aux formes, aux matériaux, aux couleurs et aux textures afin d'intégrer l'espace à son environnement ou à l'en distinguer. Les rappels historiques se font à l'aide d'éléments évocateurs venant ponctuer l'espace ou justifier sa forme. L'espace et sa signification deviennent donc lisibles dans la matière et on va même jusqu'à proposer un langage architectural que l'on souhaite compris mais surtout reçu et vécu par les occupants. Dans les quatre cas à l'étude, l'emphase est mise surtout sur les ambiances à créer, beaucoup sur l'aspect émotif de l'expérience.

L'approche formelle encadre aussi bien souvent la fonctionnalité qui est minutieusement étudiée. Les déplacements seront bien pensés en fonction de la structure de l'espace à créer, des points forts de l'aménagement exposés aux visiteurs, de la découverte progressive des lieux, des comportements et des activités que l'on suggère, de la sécurité et enfin de la fluidité avec les circulations environnantes.

Un des objectifs généralement rencontré consiste en la volonté d'améliorer la qualité de vie. Toutefois, le premier constat nous incite beaucoup plus à parler de qualité du cadre de vie aux sens formel et matériel. Parler de qualité de vie implique au premier abord une incursion dans le domaine privé puisqu'une vie de qualité interpelle d'abord l'individu et ses valeurs. Ce que nous tentons de définir et qui doit préoccuper les intervenants en milieu urbain est le sens du domaine public et ce qu'il implique au niveau de l'agent. Pour chaque être humain, la qualité de vie passe d'abord par une réponse adéquate aux besoins fondamentaux. Nous pourrions peut-être considérer la qualité de vie dans les interventions urbaines si nous parlions des interrelations entre les individus, leurs rencontres quotidiennes, leurs échanges, si futiles soient-ils, mais qui meublent leur milieu de vie commun.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence les exigences imposées par les échéanciers de conception et de réalisation ainsi que par des demandes d'ordre politique qui, dans leur considération et leur application actuelles, restreignent, voire même éliminent, le temps qui devrait être accordé aux observations, aux recherches et aux interventions. Les budgets réservés à l'aménagement des espaces publics doivent être justifiés et bien investis, car il s'agit de fonds publics envers lesquels les planificateurs, les concepteurs et les décideurs ont des responsabilités. Cependant, des décisions, qui parfois réduisent le soutien que l'espace public peut apporter à la dynamique du secteur, ont pour conséquences de faire en sorte que l'ensemble de la réalisation et de la collectivité en souffrent. C'est pourquoi il importe d'évaluer et de reconnaître non seulement les incidences budgétaires mais aussi la part sociale du processus de planification et de conception des espaces publics urbains.

## DEUXIÈME CHAPITRE

### Théories urbanistiques

#### **Présentation**

Même si l'on peut démontrer que l'intérêt envers la structure urbaine possède des origines historiques éloignées, son traitement en tant que domaine particulier de l'expérience humaine est relativement récent, du moins en Amérique du Nord et même en Occident. Son développement et son approche littéraire prennent naissance particulièrement au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Il semble bien qu'à la suite de l'industrialisation, les grandes villes soumises à un développement urbain effréné connaissent des jours de gloire mais font aussi les frais d'une urbanisation souvent aléatoire. Les conséquences qui en découlent sur la vie des femmes et des hommes sensibilisent les théoriciens et appellent à une pensée cohérente et viable de la structure urbaine. La façon de penser la ville en tant que construction matérielle peut assez facilement s'appliquer à celle de penser l'espace public, en tant que place, en modifiant l'échelle d'intervention. Il sera alors possible d'appliquer les concepts de lisibilité, de forme, de points de repère, de centralité, etc. à l'intérieur même de l'espace et en relation avec son environnement. Mais nous verrons que la ville et l'espace public ne suscitent pas que des interrogations à l'égard de la forme.

Le domaine de l'urbanisme en particulier, et des pratiques qu'on lui associe plus directement comme l'architecture de paysage et l'architecture, a le privilège d'avoir recours à une abondante littérature. L'influence des diverses théories, mises à la disposition des intervenants en aménagement urbain, suscite une pratique et des croyances fort diversifiées en ce qui concerne l'approche réservée aux espaces publics urbains. Malgré les divergences observées, alors que certains théoriciens favorisent d'abord la forme et la dimension esthétique et d'autres le sens, la signification, ou encore le rapport de l'espace à son environnement social et économique, il demeure que la majorité des intervenants se soucient des diverses dimensions mais à des degrés pouvant parfois être très variables. Il semble bien que la bonne inscription d'un espace public dans le paysage urbain dépend d'un dosage équilibré entre sa réponse à la dynamique sociale, sa signification et sa forme. Toutefois, il est intéressant de nous interroger sur la connaissance des enjeux normatifs que possèdent les praticiens de l'aménagement urbain et des possibilités qui leur sont données de la mettre en pratique, de manière à pouvoir évaluer l'écart rencontré entre réalité et idéal normatif. Nous verrons que les écarts observés peuvent découler d'un manque de connaissance et d'outils qui permettraient l'application de certains concepts aptes à mieux orienter l'ensemble des interventions vers une pratique mieux définie.

Nous proposons de nous arrêter d'abord à la théorie de Kevin Lynch, urbaniste ayant été très influent dans la pratique de l'aménagement urbain nord-américain et dont les applications sont toujours perceptibles dans le processus de planification et de conception des espaces publics urbains. Son livre intitulé *L'image de la cité* et auquel nous nous attardons, est considéré par plusieurs comme étant l'œuvre classique de tous les temps de la littérature urbaine.

Lynch cherche continuellement à exprimer la condition et les valeurs humaines dans les formes construites. Ses écrits, ses conférences et sa pratique ont démontré son souci de la rencontre entre esthétique et environnement ordonné qu'il considère essentiels à la santé et au bien-être des personnes. Selon Lynch, une ville bien construite et structurée est le reflet d'une bonne société. Une telle ville permet le développement moral et social de l'individu ce qui suscite civisme et responsabilité de la part de ses citoyens.

Kevin Lynch cherche à comprendre et à démontrer comment les occupants comprennent leur environnement quotidien et ce qu'ils considèrent dans cet environnement. Comment l'environnement influence la vie et les activités des citoyens et comment ces derniers construisent la forme urbaine. Ce qui importe pour Lynch, ce sont les qualités environnementales immédiates d'un espace – ou encore ses qualités sensorielles ou son sens – et leur importance dans la vie quotidienne des gens. Selon Kevin Lynch, les places publiques les mieux réussies sont celles que s'approprient les gens, auxquelles ils portent une profonde attention et qu'ils aiment intensément.

L'ensemble de l'œuvre de Lynch exerce une influence incontournable dans la pratique urbaine depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. L'œuvre de Kevin Lynch s'est fait connaître à compter des années 1950, en réaction au sens de l'ordre physique des concepteurs qui n'avait, selon lui, aucun rapport avec l'ordre social ou moral d'une société.

Les ouvrages de Kevin Lynch font preuve d'un formalisme qui fut et qui est encore une base de référence dans le domaine de l'aménagement urbain. Si nous avons tenu à présenter ses principaux concepts, c'est essentiellement pour démontrer les bases auxquelles fait généralement référence le processus de planification et de conception des espaces publics urbains. Toutefois, il semble assez évident que la majorité des planificateurs et des concepteurs en milieu urbains s'arrêtent à une application strictement formaliste sans chercher le sens ni les effets que Lynch s'efforce de faire comprendre au-delà de la seule forme visuelle. C'est pourquoi nous prétendons que les praticiens ont tendance à faire une lecture « empirique » de l'œuvre de Lynch sur laquelle nous tentons de poser ici un regard plus approprié aux buts de l'auteur.

Les idées avancées par Lynch nous permettent donc, dans un premier temps, d'expliquer les dimensions théoriques les plus rencontrées qui sont à l'origine de la pratique exercée depuis plusieurs années et qui sont encore en vigueur. Cependant, notre lecture de Kevin Lynch fait aussi ressortir certains aspects plus abstraits qui ne sont pas toujours

enseignés ni considérés, tels la recherche de l'épanouissement de l'identité individuelle et la compréhension du monde duquel nous faisons partie.

Jane Jacobs, autodidacte en ce qui concerne les théories urbanistiques, mais dont l'œuvre est très connue dans le domaine de l'urbanisme particulièrement, se base exclusivement sur les observations du milieu de vie américain. Son approche, fort distincte de celle de Kevin Lynch, interpelle notre être social et notre conscience sociale. Selon Jane Jacobs, la réalité s'inscrit dans ce que nous observons et ne découle en rien de concepts qui lui seraient extérieurs et étrangers. Malgré le fait que ses écrits, auxquels nous faisons référence, datent de plus de quarante ans, ils nous semblent tout à fait d'actualité. Puisque nous constatons des écarts entre les réalisations proposées à la population et la réponse que cette dernière leur réserve dans bien des cas, nous pensons que les idées exposées par Jane Jacobs peuvent contribuer à notre compréhension de l'espace public et de sa dynamique réelle. De plus, comme nous le verrons plus loin, les observations de Jane Jacobs semblent, à certains égards, confirmer la théorie philosophique de Hannah Arendt.

Notre analyse fait aussi état des idées du collectif qui, en plus de s'arrêter à la création formelle, s'intéresse à ce qui se vit dans les espaces publics. L'espace est un lieu habité qui interpelle des dimensions humaines en parallèle avec la vision morphologique. Le choix de cet ouvrage se justifie par le fait qu'il complète et confirme des idées émises par Kevin Lynch et Jane Jacobs et aussi de Hannah Arendt et de Richard Sennett. De plus, il démontre certains aspects d'une pratique européenne qui n'est pas étrangère à la pratique montréalaise, puisqu'elle représente un terrain d'influence important, en ce qui concerne la conception matérielle de l'espace public et la recherche artistique. Le collectif nous permet donc de constater des similitudes dans les préoccupations d'ordre formaliste de la part des praticiens européens de l'aménagement urbain. Le groupe insiste tout particulièrement sur le processus urbain qui, en tant que phénomène continuellement en mouvement, fait aussi appel à des préoccupations d'ordre social. Le recours à cet ouvrage nous permet, d'une part, de faire le pont entre une approche formaliste et une approche dite sociale et, d'autre part, nous aide à faire des rapprochements entre les théories urbanistiques et les théories philosophiques.

### **Morphologie urbaine**

L'approche la plus répandue dans la pratique de l'aménagement urbain traite essentiellement de la forme et pour cause. Kevin Lynch, qui fut un auteur et un praticien de renommée internationale dans le domaine de l'aménagement urbain, propose, dans *L'image de la cité*, une méthode mettant en valeur première la forme visuelle. Pour Lynch, le paysage urbain est une chose que l'on doit d'abord voir. Il précise cependant que le fait de voir implique plus que simplement la vue puisque « l'expérience que l'on peut faire quelque part dépend toujours de son environnement, de la suite d'événements qui y conduisent, du souvenir des

expériences du passé »<sup>26</sup>. L'expérience urbaine, dit-il, se vit au sein d'une construction dans l'espace, c'est-à-dire la ville qui ne cesse de changer dans ses détails au gré des projets des constructeurs, sa composition étant un art utilisant le temps dans une succession certes variable dans la durée, mais ininterrompue.

### La lisibilité

Bien concevoir la ville consiste, dans son aspect formel, à la rendre lisible, perceptible par ses habitants. Lynch accorde une attention particulière à la qualité de la lisibilité. Par lisibilité du paysage urbain, Lynch entend « la facilité avec laquelle on peut reconnaître ses éléments et les organiser en un schéma cohérent »<sup>27</sup>. Un environnement lisible permet aux occupants de comprendre la structure et l'organisation de l'espace par la forme qui lui est attribuée. Par exemple, une voie large indiquera que la circulation qui lui est associée est plus importante et mène sans doute à des points d'intérêt majeurs, comparativement à une voie plus étroite qui indique une circulation secondaire.

Lynch fait appel à notre faculté d'orientation qui, loin de découler d'un instinct magique, relève « d'une utilisation et d'une organisation logiques des indications sensorielles fournies par l'environnement extérieur »<sup>28</sup>. C'est ainsi que, par la représentation du monde physique extérieur ou encore l'image de l'environnement, l'individu ressent des sensations immédiates et se souvient de l'expérience passée qui lui permettent d'interpréter l'information et de passer à l'action.

Une ville lisible est une ville bien structurée qui procure une trame de référence utile au développement individuel et collectif. Au point de vue de l'individu, un environnement ordonné organise les activités, les croyances et les connaissances puisqu'il permet de faire des choix et sert « de point de départ à l'acquisition d'une information ultérieure »<sup>29</sup>. À partir de la connaissance structurelle d'une ville « on peut classer une quantité considérable de faits et d'idées sur la nature du monde où nous vivons »<sup>30</sup>. Au niveau collectif, un tel environnement, par sa structure vivante et intégrée, peut, au sein des communications, « fournir la matière première des symboles et des souvenirs collectifs »<sup>31</sup>.

La sécurité émotive suscitée par un environnement ordonné et lisible permet à l'individu de vivre des relations harmonieuses avec le monde extérieur. L'expérience humaine s'en trouve par le fait même approfondie et intensifiée. Toutefois, Lynch reconnaît la contrainte restrictive d'un environnement ordonné qui peut mettre un frein à l'élan créatif. Il insiste donc sur un ordre

---

<sup>26</sup> Lynch, K., *L'image de la cité*, trad. M-F Vénard et J-L Vénard, Bordas, Paris, 1976, p. 1

<sup>27</sup> Lynch, K., *ibidem*, p. 3

<sup>28</sup> Lynch, K., *ibidem*, p. 4

<sup>29</sup> Lynch, K., *ibidem*, p. 5

<sup>30</sup> Lynch, K., *ibidem*

<sup>31</sup> Lynch, K., *ibidem*

qui n'est pas définitif mais sur une structure qui, non seulement favorise mais, appelle au rôle actif de la participation créatrice de l'observateur ou de l'agent public dans sa perception du monde et de son développement. C'est en modifiant l'image qu'il se fait de son environnement, au rythme des besoins changeants, que l'agent participe au développement continu en choisissant, en organisant et en chargeant de sens ce qu'il voit dans un mouvement incessant de va-et-vient entre lui-même et son environnement. C'est ainsi que l'observateur bâtit l'image de son environnement.

### **L'image collective**

La fabrication de l'image, qui découle de l'interaction entre l'agent et son environnement, devient, selon Lynch, un point d'intérêt majeur pour les praticiens de l'aménagement urbain à partir du moment où se crée une image collective. À l'intérieur d'un groupe relativement homogène, dont les individus sont rassemblés selon différents déterminismes tels l'âge, le sexe, la culture, la profession ou encore la familiarité avec l'objet, il semble que la tendance soit à la reconnaissance d'une image commune. Lynch suggère de transcender les différences entre les individus pour atteindre les images collectives qui sont des « représentations mentales communes à de grandes quantités d'habitants d'une même ville : zone d'accord que l'on peut s'attendre à voir apparaître sous l'interaction d'une même réalité physique, d'une culture commune et d'une nature physiologique identique »<sup>32</sup>. Cette zone d'accord est donc essentiellement composée d'objets implantés dans l'environnement qui jouissent d'une identité formelle reconnue par le plus grand nombre. Conséquemment, l'adhésion à l'image collective, qui enveloppe les images conçues par l'individu, est essentielle afin que ce dernier soit en mesure d'agir efficacement et en commun avec ses concitoyens dans son milieu.

### **Les composantes de l'image**

Kevin Lynch nous rappelle qu'une image de l'environnement peut s'analyser à l'aide de l'identité, de la structure et de la signification qui en sont les principales composantes. L'identité, au sens d'individualité ou d'unicité, permet de différencier un objet de ce qui l'entoure et de le reconnaître comme une entité séparée des autres choses. Ensuite, l'image doit inclure la relation spatiale ou paradigmatique qui s'établit entre l'objet et l'observateur ainsi qu'entre l'objet et les autres objets présents. Finalement, la signification de l'objet, considérée aussi à titre de relation, quoique différente de la relation spatiale ou paradigmatique, est soit émotive soit pratique. Pour illustrer la cohésion dans la considération des trois composantes de l'image de l'environnement, Lynch utilise l'image de la porte.

« Ainsi quand il s'agit de fabriquer une issue, une image utile exige que l'on reconnaisse qu'une porte est une entité distincte, que l'on discerne sa relation spatiale avec l'observateur et sa signification de « trou pour sortir ». Tout cela ne peut vraiment pas

---

<sup>32</sup> Lynch, K., *Op. cit.*, p. 8

être séparé : le fait de reconnaître visuellement une porte s'enchevêtre avec sa signification en tant que porte. Cependant, il est possible d'analyser la porte en termes d'identité de sa forme et de clarté de sa situation comme si celles-ci étaient antérieures à sa signification »<sup>33</sup>.

L'analyse de la ville, par la diversité des significations qu'elle revêt, selon les multiples observateurs, rend cependant plus facile la distinction des trois composantes en traitant d'abord de l'identité et de la structure, c'est-à-dire en séparant la signification de la forme.

### L'« imagibilité »

À l'aide de ce qu'il appelle l'« imagibilité », Lynch étudie les qualités physiques de l'environnement urbain qui ont un rapport direct avec l'identité et la structure, ces dernières étant à la base de l'image mentale. L'« imagibilité » (apparence, lisibilité ou visibilité) est, pour un objet physique, « la qualité grâce à laquelle il y a de grandes chances de provoquer une forte image chez n'importe quel observateur »<sup>34</sup> et s'applique tout particulièrement à l'identité et à la structure dans le monde tel que nous le percevons au sein d'un environnement urbain complexe et changeant. Une artère commerciale, avec ce qu'elle génère de couleurs, de bruits, d'animation, possède une « imagibilité » que n'importe quel observateur est en mesure d'identifier. Il peut en comprendre la structure qui, avec l'identité, est à la base de cette image mentale, tout autant qu'un clocher d'église qui, au-delà de son appartenance à l'architecture religieuse, oriente les observateurs qui l'identifient à un point de repère dans la ville. C'est d'abord dans le but d'augmenter l'attention et la participation de l'agent à l'image de l'environnement qu'il importe de doter une ville d'une forte « imagibilité ». La distinction et la clarté des liens entre les objets permettent d'appréhender la ville avec simplicité et d'une manière plus approfondie par les sens.

« Ce serait le cas pour une ville que l'on pourrait percevoir au bout d'un certain temps comme une structure fortement continue, composée d'éléments nombreux à la fois distincts et clairement liés entre eux. Un observateur habitué et réceptif pourrait y recevoir de nouveaux chocs sensoriels sans que ceux-ci brisent l'essentiel de son image, et chaque impact nouveau se répercuterait sur un grand nombre d'éléments existant dans l'image. Cet observateur serait aidé à s'orienter et pourrait ainsi se déplacer facilement : il acquerrait une conscience profonde de son environnement »<sup>35</sup>.

Cette prise de conscience est alimentée, comme nous l'avons vu, par le mouvement de va-et-vient constant entre l'objet et l'observateur. Ainsi l'image de l'environnement pourrait être augmentée et renforcée, selon Lynch, soit en agissant directement sur la composition de l'environnement, soit en réduisant l'observateur ou encore en utilisant des moyens symboliques telle une carte illustrant les liens entre les objets existants de l'environnement.

<sup>33</sup> Lynch, K., *Op.cit.*, p.p. 9-10

<sup>34</sup> Lynch, K., *ibidem*, p. 11

<sup>35</sup> Lynch, K., *ibidem*, p. 12

## Les types formels dans la ville

Malgré les différences dans les méthodes d'orientation rencontrées dans le monde, il semble selon Lynch qu'un certain consensus puisse être établi en ce qui concerne les types formels d'éléments constituant l'image de la ville. Ces types formels permettent à l'observateur d'identifier clairement les différentes parties de la ville et de donner structure et cohérence au tout. C'est en comparant l'image à la réalité visuelle, à l'aide d'un questionnaire soumis aux citoyens de trois villes américaines, que Lynch en arrive à définir les formes qui conduisent à des images fortes et reconnues par le plus grand nombre d'observateurs. Les résultats de l'étude menée par Lynch et son équipe permettent de distinguer cinq types d'éléments participant à l'image forte de la ville ; il s'agit des voies, des limites, des quartiers, des nœuds et des points de repère.

1. Les voies sont les allées à travers lesquelles l'observateur se déplace souvent, à l'occasion ou potentiellement. Ces rues, voies de circulation piétonnière ou de circulation métropolitaine, ces canaux, voies de chemin de fer sont, pour la majorité des observateurs, des éléments déterminants aux abords desquels viennent se dresser les autres composantes de l'environnement urbain.
2. Les limites sont habituellement linéaires et ne sont ni identifiées ni utilisées au même titre que les voies. Elles servent essentiellement à séparer des zones ou encore à les contenir comme dans le cas d'une ville qui est entourée d'eau ou encore d'un mur.
3. Les quartiers sont des parties d'une ville qui possèdent un caractère général qui permet de les identifier de l'intérieur et, si cette identification est possible de l'extérieur, ces quartiers servent alors de références. Il semble que ce soit de cette manière que les gens structurent en général leur ville avec quelques variantes selon les individus et selon la ville analysée.
4. Les nœuds sont habituellement des lieux stratégiques dans la ville dans lesquels l'observateur peut pénétrer. Le nœud correspond au point de jonction situé à l'intersection de voies de circulation ou à la rencontre de diverses destinations du réseau de transport public. Il peut aussi être un point de concentration symbolique qui rayonne sur un quartier comme une place publique. Ils sont ainsi liés à la fois au concept de voies et au concept de quartier. On les retrouve dans presque toutes les représentations d'image et en sont même parfois l'élément déterminant.
5. Les points de repère sont des éléments ponctuels choisis parmi un choix souvent varié au milieu de la ville, qui sont vus sous différents angles et à des distances variables. Les points de repère servent à identifier et à structurer la ville et il semble que plus les observateurs s'y réfèrent, plus ils sont familiers avec l'environnement.



Lynch a recours à la sémiologie, c'est-à-dire qu'il utilise des signes identifiables et compréhensibles par le plus grand nombre d'usagers et tente ainsi de donner à la ville une nouvelle lisibilité. Ce recours, Françoise Choay l'attribue aux « systèmes de suppléance » qui ont essentiellement pour but de contrer « le fait irrémédiable que les systèmes construits ont, [...], perdu leur autonomie sémantique : réduits à leurs seuls éléments spécifiques, ils ne peuvent plus signifier efficacement »<sup>36</sup>. En effet, dans l'ouvrage intitulé *Le sens de la ville*, Françoise Choay expose la signification ainsi que les méthodes et les concepts de la configuration communale à travers l'histoire. Qu'il s'agisse de premières nations, de cités grecques ou médiévales, l'organisation spatiale de la communauté dérivait toujours d'un ordre prédéterminé : pratiques politiques, rituels religieux, communautés d'intérêts, rapports affectifs de proximité, etc. De la sémantique, la ville s'est transformée vers sa dimension contemporaine en un espace pictural, s'esthétisant de manière à offrir un spectacle provoquant « l'illusion du désordre ou, plutôt même, de l' < a-ordre > »<sup>37</sup> encourageant « la réflexion et le commentaire sur l'espace »<sup>38</sup>. De là découle, selon Françoise Choay, l'intrusion du langage entre la ville et ses occupants « mettant entre eux un écran et une distance indépassables »<sup>39</sup>. L'hypothèse sémiologique, posée par Françoise Choay, permet de faire ressortir la pratique observée à l'intérieur de laquelle s'identifie « le remplacement progressif du < langage de la ville > par le < langage sur la ville > »<sup>40</sup>.

### Diversité urbaine

Jane Jacobs, bien connue par l'intermédiaire de son ouvrage *Déclin et survie des grandes villes américaines*, paru en version originale américaine en 1961 sous le titre *The Death and Life of Great American Cities*, nous réserve une approche plus pragmatique basée sur ce que nous pourrions nommer l'observation directe des comportements sociaux. Elle associe à cette démarche la participation citoyenne, c'est-à-dire la consultation dans le processus d'observation et la reconnaissance de l'importance de l'implication des individus dans la vie quotidienne.

Ce n'est pas ici d'abord la forme qu'elle convoque à la compréhension et à l'idée de la ville mais l'observation dite scientifique qui s'inspire des méthodes utilisées dans le domaine des sciences humaines. Ce mode d'observation « consiste à considérer que le fonctionnement d'un espace quelconque résulte d'une série de processus complexes et interconnectés, la forme de cet espace n'étant elle-même que l'un des facteurs qui déterminent la capacité de ce dernier à

<sup>36</sup> Choay, F et al. « Sémiologie et urbanisme » in *Le sens de la Ville*, Seuil, Paris, 1972, p. 19

<sup>37</sup> Choay, F. et al, *ibidem*, p. 24

<sup>38</sup> Choay, F. et al, *ibidem*

<sup>39</sup> Choay, F. et al, *ibidem*

<sup>40</sup> Choay, F. et al, *ibidem*, p. 28

induire telle ou telle réaction de ses occupants »<sup>41</sup>. Des espaces publics impersonnels engendrent des passants anonymes et ce fait, selon Jane Jacobs, ne découle en rien de l'esthétique ou d'un choc émotionnel causé par l'architecture environnante mais des activités présentes et des comportements quotidiens. Sans la compréhension de base de l'observation scientifique applicable à la ville, on ne peut savoir comment procéder à son évaluation et alors les fondements réels et complets de la ville nous échappent.

Jane Jacobs ne manque pas de moyens pour dénoncer les pratiques des théoriciens classiques auxquels elle reproche de ne recourir qu'aux caractéristiques physiques de l'environnement urbain dans le but de créer l'image d'un modèle idéal. Mais voilà, il ne s'agit ici que d'une image qui ne rencontre que très rarement sinon jamais la réalité vécue par les occupants. Jacobs souhaite un cheminement dialectique entre la ville vécue au quotidien par ses occupants et la ville pensée par les théoriciens et les praticiens de l'aménagement urbain. L'objectif premier est de faire en sorte que nous n'observions plus ce paradoxe entre ce que l'urbanisme officiel qualifie de secteurs urbains sans problèmes, alors qu'ils dépérissent, ou au contraire que les secteurs qui résistent au dépérissement soient considérés problématiques et faussement condamnés. Il s'agit pour Jane Jacobs de décrire le fonctionnement d'une ville dans la réalité car « c'est la seule façon de connaître les principes d'urbanismes et les règles de reconstruction susceptibles de promouvoir la vitalité économique et sociale d'une grande ville, et, *a contrario*, les principes et les règles susceptibles d'étouffer cette vitalité »<sup>42</sup>. L'apparence et le fonctionnement réels sont, particulièrement au cœur de la dynamique urbaine, inextricablement liés selon Jane Jacobs.

### **Diversité et sécurité**

La ville doit contribuer à la liberté des individus, à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux autant qu'à leurs besoins d'appartenance et de reconnaissance sociale et à l'atteinte de la connaissance et de l'émotion esthétique. Elle peut de plus modifier au besoin l'ordre social et économique qui entrave le développement et la satisfaction de ces besoins « en favorisant les modes d'organisation urbaine qui permettent le foisonnement des initiatives, le développement des synergies, en un mot la diversité et la mixité des fonctions urbaines »<sup>43</sup>. La diversité est un principe qui revient constamment chez Jane Jacobs et elle en fait une composante absolument essentielle à la dynamique urbaine. Elle fait du besoin pour les grandes villes de posséder des activités très diverses, amalgamées, denses et très influentes les unes envers les autres, tant sur le plan économique que social, l'énoncé de principe qui permet de comprendre la signification profonde des scènes et événements de la vie quotidienne à l'aide de

<sup>41</sup> Jacobs, Jane, *Déclin et survie des grandes villes américaines*, trad. C. Parin-Semenaud, Pierre Mardaga éditeur, Liège, 1991, p. 6

<sup>42</sup> Jacobs, J., *ibidem*, p. 17

<sup>43</sup> Jacobs, J., *Op.cit.*, p. 7

l'observation rigoureuse libérée d'un maximum d'idées préconçues. C'est là, au milieu de la diversité, que les occupants trouvent un terrain d'action sociale favorable et ce, grâce au sentiment de sécurité qui en résulte. Au cœur de la diversité, au milieu d'inconnus, l'activité peut être si intense qu'à toute heure de la journée un réseau complexe, au point d'être parfois inconscient, de contrôles et de règles, prend forme sous la gouverne des occupants.

Jane Jacobs retient trois conditions à la sécurité, gage de la fréquentation d'un lieu public. D'abord le domaine public doit être clairement séparé du domaine privé de manière à ce que la zone à surveiller soit facilement identifiable et identifiée. Ensuite, il doit y avoir des yeux dans la rue et les espaces publics sur la plus longue période possible de la journée et même de la nuit. Enfin, l'espace et sa proximité doivent être fréquentés de façon presque continue, d'où, à partir de ces conditions, le rôle indispensable de la diversité qui génère une activité intense et incessante. Par diversité, Jane Jacobs entend à la fois diversité des activités et des services offerts ainsi que diversité des goûts et penchants parmi la population. « Plus les désirs légitimes (au sens juridique du terme) que peut satisfaire la rue sont nombreux et variés, plus l'ambiance urbaine a de chance d'être sûre et civilisée »<sup>44</sup>.

### **Le réseau de relations humaines**

Contrairement à la compréhension des urbanistes et des architectes, qu'elle tient continuellement dans sa mire, Jane Jacobs affirme que l'observation des citadins des grandes villes démontre à l'évidence qu'ils aiment observer les activités de leurs semblables et non qu'ils souhaitent la vue du vide, le calme et la tranquillité. Selon elle, il y a ici confusion entre les concepts moraux qui relèvent de la vie privée et les principes régissant la vie publique et le fonctionnement de la ville. La ville vit de contacts entre les individus lesquels, il est vrai, sont le plus souvent superficiels mais dont la somme ne l'est pas. Accomplis de plein gré et jamais imposés, ces contacts construisent à eux seuls un important réseau qui participe au sentiment d'appartenance à une identité collective, à la création d'un climat de confiance et de respect mutuel pouvant aller, dans certains cas, jusqu'à l'entraide individuelle ou collective. Ce réseau naît donc de ces contacts fortuits ou de ce que Jane Jacobs nomme le substrat de vie sociale inorganisée, qui relie la vie associative et la vie privée. Pour Jane Jacobs, la vie sociale organisée dans une cité n'est pas d'abord tributaire de la forme urbaine mais de la vie sociale inorganisée qui en est le *substratum*. Évidemment, pour que naisse un tel espace entre la vie associative et la vie privée, il est indispensable de reconnaître l'importance de l'intimité en milieu urbain.

---

<sup>44</sup> Jacobs, J., *Op. cit.*, p. 52

## **L'intimité**

Le concept d'intimité, Jane Jacobs le traite bien autrement des architectes et des urbanistes qui, selon elle, s'intéressent avant tout à l'orientation des fenêtres et aux lignes de vues. Selon Jane Jacobs, l'intimité se définit par le choix des personnes que l'on côtoie personnellement ou non, à qui l'on consacre du temps et à quel moment, et non à l'aide de la morphologie de l'espace. Il importe de viser un sain équilibre entre intimité et contacts pour faire du domaine public un espace agréable à vivre.

« Dans un bon quartier urbain, un merveilleux équilibre s'établit entre la volonté qu'ont les habitants de préserver leur intimité et leur désir d'entretenir avec leur voisinage des contacts fondés autant sur l'agrément que sur l'entraide. Cet équilibre est dû en grande partie à toute une série de petits gestes efficaces, accomplis et acceptés de part et d'autre, avec autant de décontraction que les intéressés ont tendance à considérer que cela va de soi »<sup>45</sup>

Bien distinct d'un élargissement imposé de la vie privée de chacun, l'espace public devient ainsi un espace de liberté.

## **Le contrat social**

La structure sociale suggérée par Jane Jacobs requiert des appuis. Il faut d'abord qu'un premier effort et des investissements soient faits pour attirer les usagers et ensuite pour en contrôler la dynamique. Une façon d'assurer une dynamique ordonnée se fait à l'aide de la diffusion et de la communication de l'information locale. Pour ce faire, Jane Jacobs mise encore une fois sur la participation citadine plutôt que sur la forme en insistant sur l'apport des personnages publics de la rue, tels le marchand du coin et les gens de confiance, c'est-à-dire sur ceux qui veillent de façon bien informelle, mais combien appréciée, pour rendre service et pour que tout aille bien. Nous pourrions qualifier ce comportement de contrat social, implicite certes, mais dont les répercussions sont importantes et qui s'amplifie par une participation plus large. En effet, Jane Jacobs souligne que même sans qu'il y ait de point commun particulier entre les occupants, en public, les gens se sentent un peu responsables les uns des autres et agissent comme s'ils avaient une certaine responsabilité. Nulle part ailleurs que dans la rue ni autrement que par l'expérience cet enseignement nous est prodigué.

## **L'environnement producteur**

Jane Jacobs reproche à l'urbanisme officiel de vénérer les espaces publics et en particulier les espaces verts de proximité d'une façon tout à fait dépourvue de sens critique. Ce sont les gens qui décident de fréquenter un espace vert et non parce que des planificateurs et des concepteurs en ont décidé ainsi. Le succès ou l'échec des espaces verts de proximité dépendent étroitement de la volonté des usagers, dont l'humeur collective a tendance à se

---

<sup>45</sup> Jacobs, J., *Op. cit.*, p. 69

montrer très changeante, dû, entre autres, à la mouvance des quartiers et de leurs habitants. Il faut, selon Jane Jacobs, cesser de confondre rêve et réalité et abolir l'idée que les espaces verts « contribuent à stabiliser le marché immobilier ou à fixer la population »<sup>46</sup> car se sont les habitants, de leur propre initiative, qui par leurs efforts de rénovation voient à augmenter la valeur immobilière des propriétés. « On attend trop des jardins publics dans les grandes villes. Loin d'améliorer leur environnement urbain, loin d'élever automatiquement le standing des quartiers qui les entourent, les espaces verts de proximité sont en fait directement et rigoureusement affectés par l'influence que leur voisinage exerce sur eux »<sup>47</sup>. L'attention doit d'abord être portée à la diversité des activités et des services riverains aux espaces verts afin qu'une diversité d'usagers aux emplois du temps variables y soit rencontrée. La principale question à se poser est de savoir si le quartier est en mesure d'utiliser et de faire vivre ses espaces verts et comment. L'espace vert devient donc le produit de son environnement, un centre d'échange avec ce dernier.

« Mais cela ne rime à rien de créer des espaces verts là où il y a du monde si on élimine les raisons pour lesquelles il y a du monde et si on remplace les gens par des espaces verts. [...] en aucun cas un espace vert de proximité ne peut remplacer une abondante diversité d'activités. Les espaces publics que le public apprécie n'interrompent pas le flux des activités qui se déroulent autour d'eux. Au contraire, ils contribuent plutôt, et de façon agréable, à servir de trait d'union entre certaines de ces activités en rapportant un plus qu'ils restituent à leur environnement »<sup>48</sup>.

La fréquentation des jardins publics bien placés et leur animation se feront de façon toute naturelle à la condition qu'une diversité d'usages et d'usagers soit présente dans les rues périphériques. Même si le traitement architectural peut ressembler à de la diversité, ce n'est que dans la diversité économique et sociale que l'impact sur les espaces publics est véritable. Les jardins publics « n'ont aucune signification séparés des effets tangibles que produisent sur eux [...] les quartiers et les activités environnants »<sup>49</sup>.

Pour Jane Jacobs, il est indispensable que les jardins publics, les squares et les édifices publics soient disposés et conçus de manière à ce qu'ils tissent des liens très étroits avec les rues qui constituent la base du tissu urbain. Lorsque nous pensons à une ville en particulier, ce sont d'abord ses rues et leur niveau d'activité qui nous viennent à l'esprit. Si les rues sont vivantes, toute la ville semblera vivante mais au contraire, si elles sont désertes et sans intérêt, toute la ville nous semblera bien morne. Jane Jacobs fait l'éloge de la rue à titre d'espace public vivant, attrayant, diversifié et sécuritaire donc extrêmement attirant, autant pour les enfants que pour les adultes, car c'est dans la rue principalement que se croisent les mélanges et les interactions primordiaux à la vie sociale et qui sont irremplaçables.

---

<sup>46</sup> Jacobs, J., *Op. cit.*, p. 99

<sup>47</sup> Jacobs, J. *ibidem*, p 102

<sup>48</sup> Jacobs, J. *ibidem*, p 108

<sup>49</sup> Jacobs, J., *ibidem*, p. 117

Notre intérêt à fréquenter un lieu se bâtit par l'habitude et la connaissance que nous en retirons. Ce n'est qu'à force d'y circuler à pied que nous l'adoptons et selon Jane Jacobs, la raison, la seule qui justifie cet état de fait c'est l'intérêt exercé sur nous par des activités et des services différents de ceux que nous retrouvons dans notre milieu de vie immédiat. « Ce sont les différences, pas les similitudes, qui attirent les gens et qui font qu'une personne s'identifie avec un espace bien plus vaste que sa rue et son voisinage immédiat »<sup>50</sup>.

### **Le traitement de l'espace**

L'espace public doit évidemment répondre, soutenir et même encourager, par sa configuration, la diversité environnante qui participe à sa signification et à sa raison d'être. Pour ce faire, Jane Jacobs définit quatre éléments à traiter dans l'exercice de conception d'un espace public. Il s'agit de la complexité, de la centralité, de l'ensoleillement et de limites.

1. La complexité est suggérée par des nuances subtiles qui se concrétisent par des dénivellations de terrain, des vues variées, des bosquets de végétaux, etc. Au fur et à mesure que les gens occupent l'espace et que les activités prennent place, il y a une impression d'amplification des subtilités qui donne à l'espace une apparence plus complexe qu'il ne l'est en réalité et plus vivante.
2. L'élément le plus important inscrit dans la complexité, selon Jane Jacobs, est la configuration du centre. La centralité naît d'un lieu de convergence, un point culminant. Dans certains cas, des petits jardins ou squares sont en fait un centre en eux-mêmes et leur complexité jaillit des éléments qui les entourent.
3. Le degré d'ensoleillement d'un espace est aussi déterminant dans sa fréquentation. Un bon équilibre entre périodes ensoleillées et ombragées doit être pensé. Il importe que les bâtiments qui bordent les espaces publics, aussi indispensables qu'ils soient à la vie de l'espace public, ne soient pas conçus de manière à plonger ces espaces dans l'ombre, car une telle situation a pour conséquence directe l'absence d'occupants.
4. Par limites, Jane Jacobs entend les immeubles qui forment l'espace ouvert. Ces immeubles, ou limites, jouent un rôle essentiel dans la définition de l'espace public puisque la superficie de l'espace créé par la disposition des bâtiments participe à sa vocation. Ainsi, un espace de petite superficie, et surtout placé là où on le voit, pourrait tout simplement être réservé à satisfaire le plaisir des yeux, sans qu'il soit nécessaire qu'on y pénètre.

---

<sup>50</sup> Jacobs, J., *Op. cit.*, p. 134

## **Phénomène urbain**

Le collectif à l'origine du livre intitulé *Vivre et créer l'espace public* paru en 2001, fait de sa thèse l'idée contre laquelle la réalité urbaine n'est que morphologique. Les auteurs font appel à une tendance, qu'ils précisent être plutôt récente, selon laquelle les sciences sociales contribuent également à la compréhension et à l'explication de l'espace public en tant que réalité urbaine.

### **Le processus social**

Cinq thèses sont d'emblée développées par les auteurs, dont les trois premières rejoignent étroitement notre sujet de réflexion. La première consiste à démontrer que le phénomène urbain est un processus social alors qu'il « est un système d'acteurs qui fonctionne et se transforme continuellement »<sup>51</sup>. Au cœur du processus, nous retrouvons les espaces publics qui assument divers enjeux interdépendants dont ceux de la mobilité, des usages publics, de la sociabilité et de l'identité.

La mobilité est retenue comme condition de la participation de l'agent à la structure métropolitaine et sera assurée par la mixité des types de modes de transport. Qu'il s'agisse du débordement d'activités commerciales ou de festivités, les usages publics dynamisent les espaces publics et donnent le caractère éphémère et temporel de l'urbain. La sociabilité consiste en des relations sociales ou « chacun se < costume > pour fréquenter les espaces publics et participer à cette sociabilité. Selon qu'il s'agit de faire des courses, de se promener, de jouer, de < draguer > ou de glisser, on se construira une attitude et un < attirail > appropriés, qui auront des effets très divers »<sup>52</sup>. Si futile puisse-t-elle paraître, cette sociabilité est gage de la solidarité, de la participation sociopolitique et de la cohésion sociale. Enfin, l'identité participe à la fois à l'image de soi construite par rapport à autrui et à celle de la collectivité.

« La forme urbanistique et architecturale des espaces publics d'une agglomération ou d'une métropole, mais aussi la manière dont elle solutionne les enjeux de mobilité, d'usages publics, de sociabilité, tous ces éléments permettent de construire une identité, [...]. Les collectivités urbaines du monde entier cherchent à construire, dans des rivalités parfois très vives, une identité qui les distingue les unes des autres et surtout qui les rendent attractives. L'enjeu identitaire est donc énorme, d'autant plus que chaque habitant use de cette image de marque pour se construire sa propre identité. Selon que les citoyens partagent la même identité, la cohésion de la collectivité sera plus ou moins grande, ce qui retentit sur le bon fonctionnement collectif »<sup>53</sup>.

<sup>51</sup> Bassand, M. et al., *Vivre et créer l'espace public*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2001, p. 1

<sup>52</sup> Bassand, M., *ibidem*, p. 14

<sup>53</sup> Bassand, M., *ibidem*, p. 15

### Le système étagé

La seconde thèse traite du phénomène urbain comme étagé « en un système de paliers et de niveaux diversement appréhendables »<sup>54</sup>. Trois principaux paliers indissociables, puisqu'ils se donnent sens les uns aux autres, sont retenus par les auteurs. Le premier traite de la morphologie et de la surface écologique, « il est directement saisissable par chacun : on le voit concrètement. Il comprend l'environnement construit et naturel, les techniques »<sup>55</sup>. Le second palier « regroupe l'ensemble des pratiques sociales ou de comportements sociaux »<sup>56</sup>. Enfin le troisième « est constitué des représentations que les individus et les groupes se font de la réalité. C'est le niveau des idées, des symboles, des croyances, des identités, des œuvres culturelles collectives, des idéologies, etc »<sup>57</sup>. Malgré la difficulté d'appréhender le troisième niveau, qui peut à certains égards échapper à l'observation la plus rigoureuse, ce dernier est jugé aussi important que les deux premiers. Pour contrer cette difficulté, la participation des acteurs sociaux importe dans le processus de planification et de conception car ils sont les principaux révélateurs de ce troisième niveau. « L'enjeu de la recherche urbaine est de rendre compte de la réalité urbaine de manière globale, selon les trois paliers ensemble. Il en va de même pour les espaces publics, ils existent nécessairement sous l'angle de la morphologie, des pratiques et des représentations. Oublier un palier mènerait à une impasse »<sup>58</sup>.

### Le jeu d'acteurs

Selon la troisième thèse, le phénomène urbain résulte du jeu des acteurs puisque la réalité urbaine serait tout simplement inexistante sans eux. « Ce sont d'eux qu'émanent les pratiques sociales et les représentations ; ils sont les producteurs de l'environnement construit, ils aménagent l'environnement naturel. Ce sont les acteurs qui sont à la base du fonctionnement urbain et qui génèrent les transformations »<sup>59</sup>. Ces acteurs sont des individus ayant une position sociale qui participe à leur propre détermination, dont les projets « résultent de l'action conjointe avec d'autres »<sup>60</sup> et qui est continuellement en processus de socialisation puisque l'individu ou bien le groupe « initie une action qui a des effets directs ou indirects sur son entourage et son environnement »<sup>61</sup>. Selon le collectif, l'acteur n'est jamais purement déterminé, puisqu'il se produit et produit son environnement qui le conditionne et qu'il se définit à partir de ses projets qu'ils réalisent dans l'action conjointe avec les autres. L'individu ne peut exister que s'il est intégré à un réseau de relations sociales. Les auteurs considèrent comme acteurs au sein du

---

<sup>54</sup> Bassand, M., *Op. cit.*, p. 3

<sup>55</sup> Bassand, M., *ibidem*

<sup>56</sup> Bassand, M., *ibidem*

<sup>57</sup> Bassand, M., *ibidem*, p. 3

<sup>58</sup> Bassand, M., *ibidem*

<sup>59</sup> Bassand, M., *ibidem*

<sup>60</sup> Bassand, M., *ibidem*, p. 4

<sup>61</sup> Bassand, M., *ibidem*, p. 16



phénomène urbain, les acteurs économiques, les acteurs politiques, les professionnels de l'espace et les habitants-usagers-citoyens. Ces derniers ont un rôle essentiel puisqu'ils ont toute liberté d'utiliser les espaces publics ou de les refuser et peuvent obliger les trois premiers acteurs à modifier ou à transformer les espaces publics.

À la métamorphose du phénomène urbain qui s'est défini en premier lieu dans la cité, ensuite dans la ville et enfin dans l'urbain, répond celle des espaces publics dont le réseau est de la plus grande importance à titre de sens névralgique de la « métropolisation ». Cela confirme que les espaces publics ne peuvent plus être traités ni considérés indépendamment de leur contexte.

### **Les deux sens**

L'espace public prend deux sens selon les membres du collectif. D'abord on le définit « comme un débat à l'intérieur d'une collectivité, d'une société ou entre l'une et l'autre, par exemple un débat sur la famille et la maternité, sur les étrangers, etc. Des acteurs politiques ou autres discutent et confrontent des idées, des valeurs, des propositions de politiques publiques ; ce faisant, ils constituent un espace public d'une durée plus ou moins longue »<sup>62</sup>. Dans le second sens, l'espace public concerne le territoire concret, il s'agit d'un espace matériel qui prend forme au sein d'une collectivité. « D'une part, il est libre de construction, il n'a donc pas fait l'objet d'une appropriation par un seul acteur ; d'autre part, il permet donc la rencontre de tous les acteurs urbains et leur accès à tous les lieux de la métropole. Il est régi par le droit public. Ces deux critères sont interdépendants »<sup>63</sup>. Les ambiances qu'on y retrouve dépendent des entités que ces espaces publics irriguent. Ils seront donc plus ou moins publics ou plus ou moins communautaires selon qu'ils se situent au sein d'une communauté restreinte ou d'un ensemble plus vaste.

### **La forme**

Le collectif reconnaît quatre fonctions fondamentales à la morphologie :

1. elle permet l'accès à tous les lieux de la ville, ce qui assure son bon fonctionnement ;
2. elle permet de s'orienter et de se positionner dans le milieu urbain ;
3. elle donne sens à l'urbain par la commémoration d'événements historiques, la provocation d'émotions esthétiques et par le rappel de normes éthiques, politiques et religieuses ;
4. la forme et le réseau des espaces publics participent à la construction des liens sociaux.

Cependant, à la conviction de la plupart des planificateurs et des concepteurs qui prétendent agir sur les principaux enjeux de la mobilité, des usages publics, de la sociabilité et

---

<sup>62</sup> Bassand, M., *Op. cit.*, p. 11

<sup>63</sup> Bassand, M., *ibidem*

de l'identité par l'action sur la morphologie, le collectif répond, sans toutefois nier le rôle de cette dernière, que le rôle des composantes culturelles, économiques, politiques et sociales est absolument complémentaire et incontournable. Pour comprendre l'espace public il importe d'analyser l'interaction des dimensions à la fois matérielles et relationnelles et ce n'est qu'à cette condition que l'espace public favorise l'intégration et le lien social. « La mise en scène de la vie urbaine passe par la création et l'aménagement d'espaces publics. C'est par eux que les citoyens – étant donné leur diversité – prennent conscience de leur coexistence et de leur place dans le monde. C'est dire l'importance des espaces publics »<sup>64</sup>.

### **L'urbanité**

La fréquentation des espaces publics serait à la base de l'urbanité, c'est-à-dire de l'évaluation de la cohabitation urbaine. Grâce à la fréquentation des espaces publics, des collectivités atteignent un bon niveau de fonctionnement car ainsi est reconstruite « la notion du < Nous > par opposition au < Je > proposé par le libéralisme »<sup>65</sup>. Soulignant les propos de Lofland, la ville doit d'une part permettre l'altérité et d'autre part favoriser le côtoiement avec cette altérité en proposant des déplacements piétonniers et une importante mixité. Pour que cela soit possible, il faut que les habitants s'accordent sur certaines règles à respecter, explicitement ou implicitement, suscitant ainsi un sentiment de confiance des uns envers les autres. Toutefois, proximité physique n'égale pas nécessairement proximité sociale. Pour rendre possible cette adéquation et faire des lieux physiques des lieux communs, il importe que chacun ait la même représentation de l'espace, que chacun le fréquente, et que soit bien comprise la manière dont la mixité est vécue, perçue et jugée.

---

<sup>64</sup> Bassand, M., *Op. cit.*, p. 18

<sup>65</sup> Bassand, M., *ibidem*, p. 25

## Seconde dialectique

### **Le formalisme**

Kevin Lynch traite essentiellement de morphologie urbaine dans son ouvrage intitulé *L'image de la cité*. Cependant, sans la traiter dans le présent ouvrage, il reconnaît la pertinence d'enjeux complexes dans la compréhension de la ville et de ses acteurs. Il est toutefois intéressant d'insister sur le contenu qu'il expose car il semble qu'une lecture plutôt « empirique » de ses propos soit assez uniformément appliquée dans la pratique de l'aménagement urbain.

Il est vrai que Lynch considère la morphologie au fondement même de la ville et de sa dynamique car sa pensée s'identifie très clairement au formalisme. Toutefois, Lynch nous amène, à l'aide de la forme, vers les effets escomptés ou encore les objectifs visés. La forme doit d'abord s'inscrire dans la durée ininterrompue du temps, c'est-à-dire qu'elle doit s'harmoniser à ce qui était, à ce qui est tout en donnant un aperçu de ce qui sera. Si Lynch insiste sur la lisibilité de la forme, ce n'est pas par recherche strictement esthétique comme nous l'entendons habituellement et qui consiste à apprécier visuellement la composition d'ensemble. La lisibilité consiste à faire en sorte que l'usager puisse s'orienter, qu'il puisse être attentif à ce qu'il ressent et à ce que l'environnement lui présente et que, du coup, cela puisse contribuer au développement de sa propre identité. Il est intéressant d'introduire ici la définition que Richard Sennett donne de l'identité en s'inspirant de Erick Erickson qui indique qu'elle est « le point de rencontre entre ce qu'une personne veut être et ce que le monde lui permet d'être. Ni les circonstances, ni les désirs seuls – l'identité est la place d'un individu dans un paysage formé à l'intersection de ces circonstances et de ces désirs »<sup>66</sup>.

À l'intérieur d'un milieu lisible, qui génère un sentiment de sécurité parce que nous nous y reconnaissons, la forme nous rend réceptif à notre environnement et aux autres personnes. Il est alors possible d'entrer en relation avec l'autre, de participer et de reconnaître l'existence d'un espace commun et de s'y positionner.

La lisibilité, ou encore la cohérence du schéma proposé, que tente de nous faire comprendre Lynch, consiste surtout, chez les concepteurs, à faciliter la lecture de l'espace, à s'orienter et à proposer une composition agréable à regarder. Dans la pratique, les objectifs recherchés par Lynch concernant l'épanouissement de l'identité individuelle et collective, la compréhension de notre relation au monde dans lequel nous évoluons en vue d'une reconnaissance commune, se manifestent surtout par la démonstration de la forme sur le comportement des occupants et leur compréhension de l'espace. En d'autres termes, la

---

<sup>66</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, trad. Berman A. et Folkman R., Seuil, Paris, 1979, p. 91

tendance est de croire qu'une forme particulière dans l'espace devrait, chez l'utilisateur, engendrer un comportement connu à l'avance, défini et souhaité par le concepteur.

Les types formels que Lynch identifie permettent l'instauration d'un code matériel universel qui rend possible la construction d'une image collective et la communication entre les occupants. Le collectif souscrit à ces types formels qui, selon lui, correspondent bien à la structure de l'urbain. À ces types formels, le collectif propose toutefois d'ajouter deux idées complémentaires :

1. le réseau de parcs et de jardins publics ;
2. les propriétés de ce réseau qui font en sorte qu'il soit libre de constructions, régi par le droit public et accessible pour tous les citoyens.

L'« imagibilité » se construit donc à partir de composantes physiques du réseau, reconnues par le plus grand nombre. Cette qualité, qui est celle de provoquer une forte image partagée par la plupart des usagers, et le respect du fondement des signes permettent d'insérer des éléments de surprise judicieusement calibrés qui provoqueront de l'inattendu sans pour autant briser l'essentiel de l'image reconnue collectivement. Les identités individuelle et commune en sont alors sauvées.

Ce recours à une image commune, perceptible à l'aide de signes reconnus universellement, assure la dominance de l'objectivité sur la subjectivité. Et cette objectivité assoit la complexité de la ville au cœur de laquelle l'agent peut enfin agir par interaction avec son milieu de vie qu'il sait lire et qu'il partage avec les autres. Pour atteindre cette objectivité, Lynch insiste sur la transcendance des différences entre les individus pour aller là où se trouve ce qu'ils reconnaissent universellement dans leur environnement. C'est à cette condition que l'individu pourra alors agir, qu'il pourra s'engager publiquement.

### **La diversité**

Jane Jacobs insiste sur l'apport essentiel de la diversité dans le processus de justification des espaces publics et dans leur fréquentation assurée grâce à un niveau minimal de sécurité. Sans diversité, il n'y a pas d'usages variés ni d'usagers à horaires multiples, donc pas de sécurité assurée par le va-et-vient généré par cette diversité, ni d'usagers dans les lieux publics.

Jane Jacobs nous parle d'une diversité d'acteurs qui joue un rôle prépondérant dans la raison d'être et le sens accordés aux espaces publics. Les acteurs ne sont pas seulement ceux qui fréquentent les espaces publics mais ceux qui les soutiennent tels les citoyens, les commerces, les institutions, les bureaux et autres services environnant ces espaces. Sans diversité, il ne vaut pas la peine de tenter de créer des espaces publics car ils seront voués à l'abandon. Toutefois, il importe de comprendre les interactions présentes au cœur de cette diversité. C'est à l'aide de l'observation, exempte d'idées préconçues, que nous pouvons y parvenir car, comme elle le mentionne, nous arrivons à décrire le fonctionnement d'une ville que

dans la réalité. Apparence et réalité sont liés selon Jane Jacobs. Rien ne sert d'imaginer un espace qui ne colle pas à la réalité déjà présente car c'est dans la réalité que les occupants trouvent réponse à leurs besoins d'appartenance et à la reconnaissance sociale.

Avant même la venue d'un espace matériel spécifique, un espace de rencontre de forme abstraite, composé de contacts humains, même superficiels mais dont la somme importe, doit être présent. Ces contacts s'observent sur place alors que le marchand du coin fait sa sortie matinale quotidienne sur le trottoir, salue les passants qu'il connaît pour la plupart ou que cette dame en sortant jette un coup d'œil approbateur sur le calme qui règne et fait signe de la tête au marchand qui, par sa gestuelle, confirme que tout va bien, ou encore ces enfants qui se rendent à l'école et savent que s'ils ont un problème ils pourront s'en remettre aux personnages publics de leur secteur. Ce ballet quotidien, dont nous parle Jane Jacobs, est garant d'une vie publique sécuritaire et saine. Il se crée alors un espace commun en équilibre avec l'intimité nécessaire à chacun.

La forme donnée à un espace public, à un espace vert, doit soutenir la vie publique, précise Jane Jacobs. Il est le produit de son environnement et non le producteur de celui-ci. L'espace public sert de centre d'échange, de trait d'union dans toute cette complexité et cette diversité propres à la vie urbaine. C'est pourquoi il importe, pour bien comprendre cette diversité, de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des intervenants qui la compose.

### **L'inscription sociale**

Pour le collectif aussi, la ville est plus qu'une question de morphologie. La première thèse qu'il retient définit le phénomène urbain comme un processus social en ce sens qu'il consiste en un système d'acteurs qui fonctionne et se transforme continuellement. On reconnaît ici aussi l'importance de la diversité qui s'étend au-delà des utilisateurs des espaces publics car il concerne les acteurs économiques, les acteurs politiques, les professionnels de l'espace et les occupants. Les acteurs doivent reconnaître que la liberté de mouvement est la condition de la participation de l'agent, que la sociabilité assure la cohésion sociale, c'est-à-dire la reconnaissance d'un « lieu » commun et que l'identité, comme chez Lynch, participe à la construction de l'image de soi et de l'image collective.

La seconde thèse, qui comprend trois paliers, reconnaît, au premier niveau, l'apport de la morphologie en tant que concrétisation matérielle de la vie, des relations humaines en milieu urbain. Le second palier, abrite les pratiques et comportements sociaux, les codes autrement dit qui rallient les citoyens en un tout compréhensible et qui rejoint le troisième palier qui concerne les idées, les croyances, les symboles, etc. qui contribuent à la construction d'un espace reconnu et partagé par la collectivité présente. Le phénomène urbain doit être analysé et par la suite traité de manière globale en tenant compte des trois paliers qui sont indissociables. Tous les acteurs, sans exception et conjointement, participent à la création du phénomène urbain, aux pratiques sociales, ainsi qu'à la production de l'environnement urbain et à ses transformations.

Nous comprenons bien que, pour le collectif, l'espace public naît d'un dialogue essentiel entre les dimensions matérielles et relationnelles.

Les espaces publics ne sont pas pour le collectif que des lieux d'activités ludiques ; leur degré de fréquentation est le baromètre de la cohabitation urbaine, de la construction du « nous », du contrat social. L'acteur se définit et se produit par ses projets qu'il y réalise avec les autres, là où l'environnement le conditionne.

Certes, comme le souligne Lynch, le paysage urbain est une chose à voir mais nous devons ajouter « une chose à fréquenter ». Et pour qu'un espace public soit fréquenté, il ne suffit pas qu'il soit original dans sa conception ou qu'il soit « beau » à voir. Il faut qu'il s'inscrive profondément, et non superficiellement, dans le processus social mouvant et distinctif du secteur qui reçoit cet espace public, processus qui se fait connaître par la complexité des activités et des comportements quotidiens, ce sur quoi s'entendent particulièrement, Jane Jacobs et le collectif. Il ne suffit donc pas de connaître les usagers des espaces publics en général, mais ceux qui précisément fréquenteront un espace public ou sont susceptibles de le fréquenter, sans oublier tous les acteurs économiques, politiques et sociaux qui gravitent dans son environnement et qui portent en eux un rôle fondamental dans la vie de cet espace public.

Faisant partie du contexte dans lequel s'inscrivent les espaces publics, ces acteurs ont aussi une incidence importante sur le sens et la raison d'être de ces espaces et sur la sécurité ressentie et réelle indispensable à la fréquentation des espaces publics. Car, il importe de le souligner, la sécurité n'est pas uniquement une affaire de traitement de l'espace à créer ni de surveillance policière, mais aussi du contexte environnant qui peut être en mesure de jouer un rôle déterminant à cet égard comme l'a démontré Jane Jacobs.

### **La mise en pratique**

Nous voyons, par ce constat, que les enjeux normatifs ne sont pas que de nature morphologique même si celle-ci joue un rôle important. Dans le processus de planification et de conception des quatre sites montréalais analysés, l'attention à la morphologie du site et de son environnement ressort tout particulièrement. Comme nous l'avons vu à l'intérieur de la première dialectique, les références à la matérialité des paysages internes et externes sont nombreuses et justifient en très grande partie les interventions réalisées à l'intérieur des projets d'aménagement. La morphologie occupe ici presque entièrement les préoccupations des planificateurs et plus particulièrement des concepteurs et reçoit toute leur attention, si on en juge par la pratique en général et les quelques écrits<sup>67</sup> de présentation des projets. À preuve, les textes<sup>68</sup> qui traitent presque exclusivement des caractéristiques intrinsèques des espaces.

<sup>67</sup> Souvent les représentations graphiques des projets sont accompagnées de texte descriptifs composés par les auteurs des projets. Très peu d'entre eux font état de diversité urbaine ou de dynamique sociale

<sup>68</sup> Des références confirmant cette pratique, en plus des textes descriptifs des projets conçus, sont les offres de services soumises en prévision de contrats de services professionnels pour la conception d'espaces public, dans lesquelles les concepteurs expriment leur vision de l'approche et du parti d'aménagement et la méthodologie d'étude proposée.

Ce qu'il y a de marquant chez les concepteurs, c'est que la morphologie est principalement traitée pour elle-même et en elle-même. Elle est développée en somme comme l'est un tableau qu'on expose à la vue de tous et que tous admirent tout en demeurant détachés de l'objet, et non comme étant un lieu dans lequel s'insèrent concrètement et interagissent des sujets.

Des trois paliers jugés essentiels et indissociables par le collectif, seul le premier est vraiment considéré. Seul le premier se voit concrètement. Les deuxième et troisième paliers qui sont de nature sociale, sont négligés – ou s'ils sont considérés, ils ne le sont qu'accessoirement - puisqu'il n'est aucunement question des activités sociales ni des idées, des croyances des habitants ou encore des représentations alors que nous aurions tout avantage à comprendre les spécificités sociales de chaque secteur qui participent étroitement à la justification des interventions inscrites dans l'espace public. La connaissance et l'attention approfondies de l'ensemble des enjeux qui participent au processus identitaire permettraient avant tout d'évaluer la pertinence de l'existence d'un espace public à un endroit bien particulier et de sa relation à son environnement dans les habitudes réelles des occupants.

### **La place Émilie-Gamelin**

En ce qui concerne la place Émilie-Gamelin, on évoque le défi qui « était de concevoir un lieu innovateur sur les plans formel et fonctionnel et qui se singularise des autres espaces verts du centre-ville tout en participant à l'affirmation du caractère distinctif de Montréal »<sup>69</sup>. Les concepteurs présentent la place comme étant un « site découpé en trois strates qui évoquent des composantes morphologiques de Montréal et qui intègrent des réinterprétations d'archétypes locaux en matière de paysage »<sup>70</sup>. Ces citations, qui sont très représentatives du texte explicatif du projet, démontrent à quel point l'approche formelle est jugée prioritaire et suffisante à sa réalisation. Aucune mention ni aucun intérêt notable n'a été manifesté envers la vie sociale. L'oubli de l'espace commun, créé par les relations humaines au cœur de la dynamique sociale entourant la place, contribue sans doute à sa difficile lisibilité au niveau collectif et même à un niveau individuel. La lisibilité de la place laisse l'observateur confus car les éléments du paysage proposé, comme le plan gazonné agrémenté de points d'eau, sont des composantes au pouvoir d'attraction très élevé dans une aménagement public. Il est normal que les occupants souhaitent y pénétrer pour profiter d'un tel espace et être en interaction avec lui. Toutefois, la configuration a été pensée comme si ce secteur était interdit d'accès puisqu'il n'est pas possible d'y accéder autrement qu'en franchissant des obstacles.

Dans la place Émilie-Gamelin, nous sommes clairement confrontés à une configuration essentiellement de nature symbolique. Ce choix de la part des concepteurs met un frein à la

---

<sup>69</sup> Équipe de projet, texte de présentation du projet de la place Émilie-Gamelin au concours d'excellence de l'Association des architectes paysagistes du Canada, 1992

<sup>70</sup> *ibidem*

compréhension nécessaire de l'espace pour générer une identité cohérente, évocatrice et dont on peut se rappeler. L'effet de surprise et l'écart imposé entre ce que les concepteurs ont souhaité exprimer et faire connaître et le niveau d'entendement collectif sont tels que les usagers ont tendance à demeurer distants les uns des autres et aussi de la place. La part sociale de la place n'a pas été considérée à l'intérieur de son contexte immédiat car il semble qu'on ait souhaité aller au-delà de cette exigence d'une part, et s'extraire de telles limites dans le processus créatif, d'autre part.

La diversité, dont Jane Jacobs fait la condition *sine qua non* de la dynamique sociale et de la survie d'un espace public, est des plus palpables et perceptibles dans le contexte de la place Émilie-Gamelin. Malheureusement cette dynamique ne se traduit pas dans les considérations exprimées dans le processus de planification et de conception de la place. De toute évidence, la diversité entraînée par la dynamique y est prise pour acquis. Nulle mention n'est faite de la composition ni de la contribution de la dynamique sociale à l'espace dont la forme devrait soutenir les particularités et les activités observées. Il aurait été heureux que la réponse de la place dans sa forme envers la dynamique externe ait tout au moins été complémentaire et assortie.

### **Le parc La Fontaine**

S'il y a un site à partir duquel nous sortons quelque peu de la morphologie, c'est au parc La Fontaine où l'on note que « l'individu côtoie intentionnellement, avec un plaisir évident, les autres membres de la collectivité »<sup>71</sup>. On peut dénoter ici un souci envers la dynamique relationnelle caractéristique de la réalité et du sens des espaces publics.

Le parc La Fontaine, malgré l'inquiétude suscitée par un développement discontinu, jouit toutefois d'une lisibilité transparente autant dans sa configuration interne que dans sa perception à partir de l'extérieur. Rappelons-nous la pensée de Jane Jacobs à ce sujet, alors qu'elle nous dit que l'espace public organisé prend forme et vie à l'intérieur de la vie sociale inorganisée. La lisibilité y est perceptible dans les formes structurant le parc aussi bien que dans l'action et l'interaction avec le milieu.

Des quatre sites à l'étude, le parc La Fontaine est le seul qui semble reconnu par une image collective générée par la construction d'un « nous ». Nous pourrions invoquer l'apport important de la longue histoire du parc, de son héritage, dont ne sont pas encore dotés les trois autres sites, mais il semble bien qu'une dimension nous échappe. Une éclaircie pourrait peut-être se manifester à l'aide d'une approche philosophique de l'espace public que nous verrons au troisième chapitre. Mais déjà se profilent des conditions exposées par les théoriciens de l'urbanisme comme la diversité, continuellement mouvante, qui semble avoir offert et entretenu

---

<sup>71</sup> Roy, G. « Plus qu'un simple décor : Une scène éclatée où s'interpellent acteurs et spectateurs » in *Quatre temps*, volume 16, numéro 3, automne 1992, p. 36



l'appréciation du parc La Fontaine où les occupants de toutes les époques y ont trouvé satisfaction à leurs besoins récréatifs.

Aujourd'hui, l'analyse de la diversité et de la fréquentation réservées au secteur ouest du parc démontre bien cette importante interdépendance qui suscite un sentiment de sécurité en plus d'une dynamique fort appréciée. L'expérience urbaine, en tant que phénomène social, est plutôt apparente dans le développement du parc La Fontaine qui s'est confirmé et se confirme encore aujourd'hui par les interactions entre les usagers et les expériences offertes, à l'intérieur du parc comme dans son environnement, ainsi qu'entre les usagers dans leurs déplacements et leurs activités.

### **Le Champ de Mars**

Le principal texte traitant du Champ de Mars, remémorant son histoire, fait part des vestiges archéologiques encore présents, décrit les choix dans la configuration du parc et dans les matériaux. Au Champ de Mars, l'espace n'est traité qu'à l'intérieur de sa superficie et est bien distinct de son environnement pour les raisons que nous avons déjà évoquées en ce qui concerne la « désertification » du secteur en termes de dynamique sociale.

Il est difficile de parler ici de lisibilité puisqu'elle devrait déborder les limites de l'espace en faisant naître une reconnaissance matérielle partagée par les usagers qui malheureusement sont absents. Sa lisibilité, s'il en est une, n'a aucune incidence ni ne reçoit aucun apport du contexte social. Cette situation provoque une brisure d'une part, dans la perception et dans le processus de compréhension du portrait d'ensemble du secteur, et, d'autre part, dans la justification d'un tel espace en ces lieux. L'absence totale de diversité en périphérie du Champ de Mars semble bien le condamner à une fréquentation des plus réduites. L'attention à cette absence de diversité aurait sans doute permis une meilleure réflexion quant à la pertinence de la création de cet espace ou du moins au moment de sa mise en œuvre qui a de loin devancé la venue d'une collectivité qui n'est toujours pas présente.

Aurait-il été possible et souhaitable d'en faire un espace ornemental dans lequel personne ne pénètre ? Pourrait-il jouer ce rôle dans sa condition actuelle ? L'intention de départ était très claire quant à sa vocation de parc urbain. Le Champ de Mars est incompatible avec une définition ornementale, selon Jane Jacobs, car il ne répond pas aux deux principales conditions. D'abord, pour qu'un tel espace soit justifié et qu'il ait l'impact désiré en provoquant un effet de surprise dans un environnement construit, il faut qu'il soit relativement petit. Ensuite il faut qu'il soit situé en un endroit où on le voit, ce qui n'est pas le cas du Champ de Mars puisqu'il est retiré des lieux fréquentés, donnant, d'un côté, sur l'arrière de bâtiments civiques et de l'autre, sur des voies de circulation rapide situées à un niveau beaucoup plus bas.

---

### La place d'Youville

Enfin à la place d'Youville, outre les aspects morphologiques, nous devinons une attention à certaines dimensions sociales mais elles demeurent très timides. La lisibilité s'exprime par les efforts d'évocation et la qualité du récit transcrit dans l'ensemble de la place. Dans ce cas, il est vrai que le niveau du langage formel est, à la base, d'ordre sémantique mais l'ordonnement proposé à l'intérieur de l'espace laisse aussi la possibilité aux usagers d'interpréter l'ensemble à l'aide de la sémiologie, c'est-à-dire de signes perceptibles et compréhensibles. En d'autres termes, la composition suggère d'emblée une activité discrète de la part des usagers en réponse à l'objectif premier qui était de respecter l'intimité des résidents riverains à la place. Grâce à la hiérarchie des circulations internes et de leur traitement, il s'établit une relation entre la place et l'utilisateur ou encore une manière de se déplacer et de comprendre l'action qui s'y déroule et ce, même si le niveau de compréhension symbolique ne rejoint pas nécessairement pour l'utilisateur celui des concepteurs. Par exemple, l'imposante circulation centrale évoque le tracé du ruisseau Saint-Pierre par la suite canalisé par le collecteur Williams. L'utilisateur, s'il n'est pas informé de cette symbolisation, ne peut évidemment pas faire référence à cette évocation. Cependant, le traitement de cette circulation dans sa largeur et à l'aide des matériaux « nobles » utilisés nous la fait effectivement percevoir comme étant l'épine dorsale de la composition de la place. Il est très clair que tous les autres éléments qui occupent la place en dépendent, comme ce fut sans doute le cas de la structure du secteur à l'époque du ruisseau Saint-Pierre, qui représentait une importante limite dans le paysage, à partir duquel étaient implantés tous les éléments construits et les circulations qui devaient l'enjamber. La configuration imaginée va donc au-delà du symbole pour faire apparaître le signe plus facilement décodable.

L'occupant pourrait être appelé à agir puisque la lecture de l'espace matériel est facilitée. La mémoire est certes ranimée mais le débat contemporain que l'on maintient en sourdine fait en sorte que le récit se limite beaucoup à la place en elle-même et à ses composantes. La mise en valeur de l'intimité éteint les chances de création d'une image collective, d'un espace commun qui interpelle l'action, dont devrait jouir tout espace public, puisqu'une telle construction requiert des interactions entre les occupants et entre ces derniers et leur environnement. Un tel mouvement ne peut se voir que dans le domaine public d'où est exclue l'intimité qui en réalité ne devrait appartenir qu'au domaine privé.

À la place d'Youville, la diversité se fait plutôt discrète mais elle est malgré tout présente. On y vit, on y travaille, on visite les alentours. Cependant, on est muet quant aux caractéristiques des habitants et à leurs habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de la dynamique particulière qu'on y retrouve et qui aurait été intéressant de dévoiler.

\* \* \*

Morphologie, identité individuelle et collective, diversité sociale, acteurs économiques, politiques et sociaux, image collective, tous contribuent à la cohésion sociale dont doivent bénéficier les espaces publics et leurs occupants. Cet ensemble de facteurs fait la réputation d'un espace public car, comme l'indique une enquête menée par le collectif, les usagers fréquentent les espaces publics en fonction des gens qu'on y retrouve beaucoup plus qu'en fonction de leur aménagement. La perception de la vie sociale est donc déterminante pour le niveau de fréquentation des espaces publics.

## TROISIÈME CHAPITRE

### Théories philosophiques

#### **Présentation**

Le domaine de pratique professionnelle des intervenants en aménagement urbain touche un univers que nous tentons maintenant de bien baliser. Cet univers concerne le domaine public. Le public, qu'il soit espace ou agent, est le sujet avec lequel les planificateurs et les concepteurs doivent composer. Mais les dimensions du public sont-elles connues par ces derniers ? Ce qui s'y déroule réellement, comment et par qui, est-ce bien défini ? Les deux premiers chapitres de la présente étude laissent croire que les planificateurs et les concepteurs ne détiennent pas tous les outils nécessaires à des interventions cohérentes posées à l'intérieur du domaine public. Et il ne faut pas croire que cette situation est exclusive aux intervenants montréalais. Les mêmes conditions se manifestent aussi chez nos collègues américains et européens comme le laissent entendre les théories urbanistiques vues au deuxième chapitre.

Le troisième chapitre tente de démontrer en quoi consiste l'espace public et de quel ordre est la participation de l'agent public selon Hannah Arendt et Richard Sennett, en souhaitant possibles d'étroits rapprochements entre la théorie philosophique de l'espace public, les théories urbanistiques et la pratique traitant de la planification et de la conception. Soulignons que Richard Sennett n'est pas philosophe - précisons de formation - et qu'il ne se présente pas comme tel. Richard Sennett est sociologue et ses écrits en sont bien représentatifs. Cependant, le traitement qu'il propose de l'espace et de l'agent publics engage un questionnement d'ordre philosophique que nous souhaitons mettre à contribution dans notre exercice de réflexion.

Nous nous appuyons sur les écrits de Hannah Arendt dont l'ensemble de l'œuvre engage une large portée qui couvre les aspects généraux traitant de politique, d'histoire et de philosophie. Il s'agit pour Hannah Arendt de « l'analyse des facultés humaines générales qui naissent de la condition humaine et qui sont permanentes, c'est-à-dire ne peuvent se perdre sans retour tant que la condition humaine ne change pas elle-même »<sup>72</sup>. Hannah Arendt décrit la condition humaine en se basant sur les expériences communes vécues au sein de l'action possible des humains plus qu'en se référant à la pensée pure. C'est en ces termes généraux que nous interpellons les propos de Hannah Arendt qui accordent une place importante à la pensée de l'espace et de l'agent publics, non seulement dans une dimension matérielle mais d'abord dans une dimension plutôt intangible, qui traite du domaine des affaires humaines en tant que réseau de relations qui s'instaure là où des hommes s'assemblent. Elle nous invite à

---

<sup>72</sup> Arendt, H., *Condition de l'homme moderne*, trad., G. Fradier, Calmann-Lévy, Agora, 1983, p. 37

« penser ce que nous faisons »<sup>73</sup> dans la pluralité « en traitant des facultés humaines qui naissent de la condition humaine et qui sont permanentes à travers l'histoire des idées »<sup>74</sup>.

Ce que les écrits de Hannah Arendt ont en lien avec la ville repose sur le concept de « natalité » qu'elle développe non pas en rapport à la naissance de quelqu'un mais à « la naissance de la volonté de se faire en tant qu'adulte »<sup>75</sup>, c'est-à-dire d'entreprendre du neuf dans le but d'offrir une alternative à l'identité. « Hannah Arendt trouvait que [l'exil] c'était davantage l'emblème de ce voyage que les être humains ont besoin d'entreprendre pour devenir adultes, pour se libérer des chaînes du souvenir, pour vivre le présent »<sup>76</sup>.

Hannah Arendt apprécie la forme de vie publique grecque de l'Antiquité, la *polis*, où la parole trouve une liberté totale. Elle fait référence à la remarque d'Aristote qui prétend que l'espace public ne doit pas être d'une superficie dépassant la portée de la voie humaine. Selon Hannah Arendt, la liberté se trouve à l'extérieur car l'intérieur n'appartient à nul autre qu'à l'animal humain soumis à ses émotions et ses instincts. C'est à l'extérieur qu'il vaut la peine de lutter pour la liberté dans le présent. La forme de la ville devient ici importante parce que Hannah Arendt y puise la condition primaire qu'on y trouve : l'impersonnalité. Elle recourt à l'exilé parce qu'il est celui qui ne pourra jamais partager les conditions ni le lieu qu'il a dû abandonner. L'établissement d'une base de vie commune est alors indispensable à la communication avec ceux qui ne partagent pas sa perte et qui ne peuvent pas comprendre. Sans histoire à partager, les termes plus impersonnels s'imposent.

Il s'agit de transcender son identité car ce qui importe dans la ville n'est pas de savoir avec exactitude qui s'y trouve mais plutôt ce que les gens y font. Hannah Arendt insiste sur les actions que les gens peuvent entreprendre ensemble, dont ils peuvent parler, « des actions porteuses de significations »<sup>77</sup> peu importe qui sont ceux qui les entreprennent. « Le monde subjectif se voit écarté pour que les gens puissent se parler directement, résolument, politiquement »<sup>78</sup>.

Les deux ouvrages de Richard Sennett, auxquels nous faisons référence, s'intitulent *Les tyrannies de l'intimité* et *La ville à vue d'œil*, qui nous permettent de compléter certaines idées avancées par Hannah Arendt. Richard Sennett emprunte un passage fort intéressant en faisant appel au domaine théâtral qui, selon lui, a connu des similitudes évidentes avec le domaine public au cours de son histoire. Notre intention n'est toutefois pas ici de faire un rappel de l'évolution des deux domaines, c'est-à-dire de la scène et de la rue que Sennett explore de façon exhaustive dans son ouvrage intitulé *Les tyrannies de l'intimité*, mais d'en retenir les principaux éléments distinctifs de la réalité contemporaine. Nous pouvons toutefois rappeler,

<sup>73</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 38

<sup>74</sup> Kremer Marietti A. *Les intégrales de Philo, Arendt, Condition de l'homme moderne*, Nathan, 2002, p. 83

<sup>75</sup> Sennett, R., *La ville à vue d'œil*, trad., D. Dill, Plon, Paris, 1992, p. 168

<sup>76</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 169

<sup>77</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 172

<sup>78</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 185

pour une meilleure compréhension de l'approche de Richard Sennett, que jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le public participait très activement à la vie théâtrale. Le public manifestait très bruyamment son appréciation, sa perception, son accord ou sa déception face à la scène qui lui était présentée. Le public pouvait même jusqu'à décider de la conduite de la pièce. Il prenait plaisir à participer, il jouait littéralement et chaque individu prenait un rôle, s'accordait la possibilité de transcender sa personnalité.

Dans son ouvrage intitulé *Condition de l'homme moderne*, en réaction à la *vita contemplativa* – caractéristique de la philosophie - Hannah Arendt présente la *vita activa* – caractéristique de la politique car elle refuse « une activité philosophique qui serait totalement désintéressée du destin politique des humains livrés à leur pratique de la vie quotidienne dans la cité »<sup>79</sup>.

Hannah Arendt divise la *vita activa* hiérarchiquement, du survivre au bien-vivre, selon trois catégories : le travail, l'œuvre et l'action, cette dernière détenant le plus haut rang qui, bien loin du travail dont la circularité nous balance inlassablement de la production à la consommation essentielles à notre survie biologique, accepte la nouveauté et la contingence. « Le travail produit des objets destinés à être consommés, donc essentiellement éphémères. Le mouvement vital épuise toute durabilité, il produit de la futilité »<sup>80</sup>. Toutefois, le travail demeure absolument nécessaire. Mais l'homme y étant « privé de choses essentielles à une vie véritablement humaine »<sup>81</sup>, en tant qu'être politique, le travail relève du domaine privé au sens « privatif ». Le domaine privé fait donc référence aux activités qui concernent globalement la survie de l'espèce par l'entretien de la vie, l'économie familiale et les activités ménagères, domaine au sein duquel l'être est privé d'un monde d'objets communs, « privé d'accomplir quelque chose de plus permanent que la vie »<sup>82</sup> contrairement à l'objet de l'œuvre qui peut survivre à son auteur. Le travail en soi, au sens du maintien de la vie biologique, ne requiert pas la présence d'autrui, cependant, un être travaillant dans la pleine solitude ne pourrait être considéré comme humain. Celui qui fabrique, s'il construisait un monde « qu'il serait seul à habiter, serait encore fabricant, non toutefois *homo faber* : il aurait perdu sa qualité spécifiquement humaine et serait plutôt un Dieu – non certes le Créateur, mais un démiurge... »<sup>83</sup>. Toutefois, Hannah Arendt reconnaît deux caractères non privatifs du domaine privé qui lui accordent avantages. D'abord, nos possessions privées, que nous utilisons et consommons « sont beaucoup plus nécessaires [à la préservation de l'espèce et à l'entretien de la vie] que tout ce qui relève du monde commun »<sup>84</sup>. Ensuite, le refuge privé, demeure le seul

<sup>79</sup> Kremer Marietti A. *Op. cit.*, p. 87

<sup>80</sup> Hubeny, A., *L'action dans l'œuvre de Hannah Arendt*, Larousse ; Sélection du Readers Digest, Paris, 1993, p. 13

<sup>81</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 99

<sup>82</sup> Arendt, H., *ibidem*

<sup>83</sup> Arendt, H., *ibidem*, p.p. 59-60

<sup>84</sup> Arendt, H., *ibidem*, p. 112

endroit où l'être peut s'évader de la publicité du monde commun où une vie qui y serait exclusivement vécue serait superficielle.

L'avènement de la cité a conféré à l'homme un second ordre de vie ; à la vie privée du foyer et de la famille, s'opposait désormais la capacité d'organisation politique commune. Dans le même esprit, Richard Sennett précise que « le domaine public [est] une création humaine ; le domaine privé l'humaine condition »<sup>85</sup>.

### Le monde

Le monde dans lequel nous vivons est construit par l'homme à l'aide de matériaux extirpés à la nature contre laquelle il s'édifie, étant fondamentalement artificiel. L'œuvre est donc située entre l'homme et la nature et au-dessus du travail dans la composition de la *vita activa* puisque « l'animal *laborans* [...] peut bien être seigneur et maître de toutes les créatures vivantes, il demeure serviteur de la nature et de la terre ; seul l'*homo faber* se conduit en seigneur et maître de la terre »<sup>86</sup>. L'œuvre produit des objets d'usage inscrits dans le temps comme durée alors que le travail produit des biens consommables inscrits dans le temps comme passage. « L'œuvre produit de la durée, et confère ainsi aux objets fabriqués une relative indépendance par rapport aux hommes, à qui ils peuvent d'ailleurs survivre, car ils possèdent une sorte de < vie propre > »<sup>87</sup>.

L'objectivité du monde et la condition humaine sont complémentaires, d'abord parce que les objets du monde se changent en fonction de l'existence humaine et qu'ils existent pour l'homme. Les objets du monde n'existent donc pas en eux-mêmes car ils ne seraient ainsi qu'un amas de choses disparates, un « non-monde ». Ensuite, l'existence humaine n'est possible que parce qu'elle est conditionnée par les objets du monde. Ces objets rendent possible l'existence humaine au-delà d'une dimension strictement naturelle en plus de rendre l'être humain mobile et modifiable dans ses limites biologiques.

Dans le monde fabriqué, l'homme séjourne, il y trouve un lieu d'habitation grâce aux objets du monde qui « ont pour fonction de stabiliser la vie humaine »<sup>88</sup>. C'est ainsi qu'ils donnent au monde – l'artifice humain – « la stabilité, la solidité qui, seules, lui permettent d'héberger cette instable et mortelle créature, l'homme »<sup>89</sup>. Mais ce monde, nous dit Hannah Arendt, devient réellement patrie à partir du moment « où il transcende à la fois le pur fonctionnalisme des choses produites pour la consommation et la pure utilité des objets produits pour l'usage »<sup>90</sup>. Ce monde transcende la vie individuelle dans le passé comme dans l'avenir. Existant avant chacun de nous, il nous accueille à notre naissance et nous le quittons à notre

<sup>85</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, *Op. cit.*, p. 89

<sup>86</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p.p. 190-191

<sup>87</sup> Hubeny, A., *Op. cit.*, p. 24

<sup>88</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 188

<sup>89</sup> Arendt, H., *ibidem*, p. 187

<sup>90</sup> Arendt, H., *ibidem*, p.p. 229-230

mort à laquelle il survit. « Il est ce que nous avons en commun non seulement avec nos contemporains, mais aussi avec ceux qui sont passés et avec ceux qui viendront après nous »<sup>91</sup>. Selon Hannah Arendt, c'est par la parole et l'acte que nous prenons notre place dans le monde humain. En nous insérant de cette manière dans le monde, nous vivons une sorte de seconde naissance « dans laquelle nous confirmons et assurons le fait brut de notre apparition physique originelle »<sup>92</sup>.

## Le domaine public

### Aperçu historique

Pour les Grecs de l'Antiquité, la vie privée, vécue dans l'intimité à la faveur du gain et de l'entretien de la vie, n'était aucunement admise dans le domaine public réservé aux glorieuses affaires de la cité. Pour les Romains, la vie privée qui, contrairement aux Grecs coexistait avec la vie publique, permettait de « se retirer temporairement des affaires de la *res publica* »<sup>93</sup>. À la Renaissance, le domaine public correspondait au bien commun et au corps politique et peu à peu est devenu un domaine de sociabilité particulier. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, « le mot public désignait alors une vie passée hors du cercle de la famille et des amis intimes ; dans la diversité du domaine public, des groupes sociaux complexes devaient inéluctablement entrer en contact. Le foyer de cette vie publique était la grande ville »<sup>94</sup>. À cette époque, le domaine privé et le domaine public se corrigeaient mutuellement. D'un côté, le privé contrôlait le public de manière à ce que les codes de conduites imposés par le domaine public n'empiètent pas dans le domaine privé qui jouissait d'une expression et de droits qui ne pouvaient tolérer l'intrusion d'une autorité extérieure. De l'autre côté, le public veillait à ce que l'homme naturel, étant un animal, puisse connaître une vie régie par des codes autres que celui de l'amour familial sans quoi il aurait été un être manquant de civilité.

Aussi complexe et impersonnel que fut le monde public sous l'Ancien Régime, il était plus stable que le monde public contemporain selon Sennett. « Le goût des artifices, des conventions, etc., produisait une vie publique transparente, et parfois même d'une grande rigidité »<sup>95</sup>. Les spectateurs passifs, silencieux, se sont manifestés dès le XIX<sup>e</sup> siècle détruisant la *res publica*. « Il se font voyeurs. Ils s'isolent les uns des autres, et se libèrent par une sorte de fantaisie ou de rêve éveillé, regardant la vie se dérouler dans la rue. On a ici, en germe, le paradoxe moderne de l'isolement au sein de la visibilité »<sup>96</sup>. L'isolement, qui « résulte de la

---

<sup>91</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 95

<sup>92</sup> Arendt, H., *ibidem*, p. 233

<sup>93</sup> Arendt, H., *ibidem*, p. 76

<sup>94</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, *Op. cit.*, p. 26

<sup>95</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 144

<sup>96</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 153



vision qu'une personne a des autres et de la façon dont elle est vue par ceux-ci »<sup>97</sup>, induit deux conséquences, nous dit Richard Sennett. D'abord, il empêche les relations avec le milieu, ensuite il amène l'individu à croire que l'environnement ne sert qu'à faciliter les déplacements.

### Définition

Que signifie le domaine public ? Richard Sennett définit le public comme étant ce qui est « ouvert à l'investigation de tout un chacun »<sup>98</sup>. Selon Hannah Arendt, il s'accorde à ce qui est commun. « Il signifie d'abord que tout ce qui paraît en public peut-être vu et entendu de tous, jouit de la plus grande publicité possible »<sup>99</sup>. Pour être commun, pour transcender l'individu et survivre à notre bref séjour, le monde doit paraître en public, jouir de « la publicité du domaine public qui sait absorber d'âge en âge tout ce que les hommes peuvent arracher aux ruines naturelles du temps »<sup>100</sup>. Ainsi nous pouvons affirmer qu'il y a une dimension historique du monde habité qui accorde au monde commun un privilège de droit sur l'homme.

Parce que chacun occupe une place différente de celle des autres, qu'il voit et entend en fonction de sa propre place, cette diversité dans l'espace fait qu'il vaille la peine d'être vu et entendu. Aussi, le domaine public désigne le monde commun à tous mais bien distinct de la place que nous y occupons chacun d'entre nous, individuellement. Il est essentiellement lié aux productions humaines, différentes de la Terre et de la nature, et aux relations humaines, et a, à la fois un pouvoir de rassemblement et de distinction. Ces deux sens accordés au domaine public sont intimement liés mais non identiques.

Ce n'est pas la nature commune de tous les hommes qui rend la réalité du monde mais plutôt le fait que tous s'intéressent au même objet malgré les différences de localisation et la variété des perspectives qui résultent d'un monde commun. « Lorsque les choses sont vues par un grand nombre sous une variété d'aspects sans changer d'identité, les spectateurs qui les entourent sachant qu'ils voient l'identité dans la parfaite diversité, alors, alors seulement apparaît la réalité du monde sûre et vraie »<sup>101</sup>. Selon Hannah Arendt, « le monde commun prend fin lorsqu'on ne le voit que sous un seul aspect, lorsqu'il n'a le droit de se présenter que dans une seule perspective »<sup>102</sup>.

Le domaine public nous rassemble en un monde commun mais il a aussi cette faculté de nous séparer nous empêchant « pour ainsi dire, de tomber les uns sur les autres »<sup>103</sup>. C'est en cela, selon Hannah Arendt, que se trouve le sens du vivre-ensemble en ce monde où un monde d'objets se tient entre les hommes, un bien commun qui à la fois les relie et les sépare,

<sup>97</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, Op. cit., p. 23

<sup>98</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 25

<sup>99</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 89

<sup>100</sup> Arendt, H., *ibidem*, p. 95

<sup>101</sup> Arendt, H., *ibidem*, p. 98

<sup>102</sup> Arendt, H., *ibidem*, p. 99

<sup>103</sup> Arendt, H., *ibidem*, p. 92

comme une table qui réunit les personnes assises autour et en même temps les distingue les unes des autres.

### La réalité apparente

Notre sens du réel dépend entièrement de l'apparence, manifestation rencontrée uniquement dans le domaine public. « Pour nous l'apparence, ce qui est vu et entendu par autrui comme par nous-mêmes constitue la réalité »<sup>104</sup> en termes d'opinion et non de vérité, étant donné la pluralité des hommes et des perspectives. L'espace public « permet le surgissement des acteurs auxquels il assure précisément de pouvoir se situer en autrui et en eux-mêmes »<sup>105</sup>.

Même si notre identité est implicite à tout ce que l'on fait et tout ce que l'on dit, le « qui » de chacun n'est pas une possession personnelle et on ne peut en disposer comme on dispose de nos qualités car « il est probable que le < qui >, qui apparaît si nettement, si clairement aux autres, demeure caché à la personne elle-même, comme le daimôn de la religion grecque qui accompagne chaque homme tout au long de sa vie, mais se tient toujours derrière lui en regardant par-dessus son épaule, visible seulement aux gens que l'homme rencontre »<sup>106</sup>. Puisque l'agent se dévoile en même temps qu'est accompli l'acte, l'action cherche en même temps la reconnaissance qui n'est possible que dans le domaine public. La révélation ne doit pas venir que de l'acte mais aussi de l'agent, car si elle ne vient que de l'acte, « l'action perd la qualité grâce à laquelle elle transcende la simple activité productive qui, de l'humble fabrication d'objets d'usage à la création inspirée d'œuvres d'art, n'a plus de sens que n'en révèle le produit fini et ne veut rien montrer de plus que ce qui est tout bonnement visible au bout du processus de production »<sup>107</sup>. Contrairement à l'objet de l'art, le « qui » assure à l'action et à la parole leur signification humaine. Car « l'action qui n'a point de nom, point de « qui » attaché à elle, n'a aucun sens, alors qu'une œuvre d'art garde sa signification même si nous ignorons le nom de son auteur »<sup>108</sup>. Dire qui est quelqu'un ne veut pas dire ce qu'il est. Cependant c'est ce que notre vocabulaire nous fait dire. Ce qu'il est appelle à ses qualités qu'il partage avec d'autres, alors son unicité spécifique nous échappe.

L'apparence se manifeste par l'action et la parole qui permettent de réaliser à la fois la réalité du moi et celle du monde environnant. L'action, comme le savoir et l'expérience, n'a de sens que parce que nous pouvons en parler. C'est essentiellement parce que les hommes se parlent les uns les autres et se comprennent eux-mêmes, qu'ils ont l'expérience de l'intelligible. Pour s'actualiser, l'action et la parole requièrent un espace où paraissent en même temps

<sup>104</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 89

<sup>105</sup> Enegrén A. *La pensée politique de Hannah Arendt*, PUF, Paris, 1984, p.p. 48-49

<sup>106</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 236

<sup>107</sup> Arendt, H., *ibidem*, p. 237

<sup>108</sup> Arendt, H., *ibidem*, p. 238

spectateurs et acteurs. L'espace de l'apparence voit le jour aussitôt que des hommes se réunissent dans le mode de l'acte et de la parole et il précède toute forme d'organisation institutionnelle du domaine public. L'action partagée donne sens à la communauté et permet l'instauration d'une identité collective, « une façon de définir qui < nous > sommes »<sup>109</sup>.

L'apparence, qui va bien au-delà de l'existence corporelle, dépend de l'initiative qui permet à tout être humain de rester humain en entreprenant du neuf en réponse à sa venue au monde.

« Agir, au sens le plus général, signifie prendre une initiative, entreprendre (comme l'indique le grec *archein* « commencer », « guider » et éventuellement « gouverner »), mettre en mouvement ( ce qui est le sens original du latin *agere*). Parce qu'ils sont *initium*, nouveaux venus et novateurs en vertu de leur naissance, les hommes prennent des initiatives, ils sont portés à l'action. L'action, lorsque considérée comme un commencement, « correspond au fait de la naissance »<sup>110</sup> et la parole « correspond au fait de l'individualité »<sup>111</sup> qui signifie « être distinct et unique parmi des égaux »<sup>112</sup>. « L'action muette ne serait plus action parce qu'il n'y aurait plus d'acteur, et l'acteur, le faiseur d'actes, n'est possible que s'il est en même temps diseur de paroles »<sup>113</sup>.

C'est par le langage que l'homme est en mesure de constituer un monde commun et permanent où il élit séjour et tire son existence hors de l'oubli, où il se découvre et s'expose à autrui. « La parole me porte vers autrui, œuvre commune reposant sur un pacte social, elle met à jour l'être rationnel de l'homme en manifestant l'unité de chacun avec l'autre : d'emblée elle marque une vocation à la vie à plusieurs »<sup>114</sup>.

La parole, dans le domaine public comme au théâtre du XVIII<sup>e</sup> siècle, était perçue comme une signe et non comme un symbole. Le discours « valait par lui-même, plutôt que par référence à des situations extérieures ou à la personnalité de celui qui parlait »<sup>115</sup>. L'action y est indépendante du moi, de son histoire, de ses particularités et de ses désirs et engage la diversité. Les propos tenus dans la rue concernent des généralités en tant que langage signe. L'action et la parole partagent « le rejet du symbole, de l'idée selon laquelle il y a cachée derrière la convention, une réalité intérieure qui constitue la signification < réelle > de cette convention »<sup>116</sup>. « Le principe visuel et le principe verbal définissent ainsi la nature de l'expression en public : il s'agit d'une expression non symbolique »<sup>117</sup>. Les actes sociaux qui sont expressifs sont ceux qui peuvent être répétés puisque « la < répétabilité > est l'essence même d'un signe »<sup>118</sup>. Ces actes répétitifs sont possibles parce qu'une distance existe entre la

<sup>109</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, Op. cit., p. 172

<sup>110</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 235

<sup>111</sup> Arendt, H., *ibidem*

<sup>112</sup> Arendt, H., *ibidem*

<sup>113</sup> Arendt, H., *ibidem*

<sup>114</sup> Enegrén A. *Op. cit.*, p. 56

<sup>115</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, Op. cit., p. 60

<sup>116</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 77

<sup>117</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 77

<sup>118</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 97

personnalité de l'acteur et les propos qu'il tient aux autres. Par exemple, un compliment est indépendant à la fois de la personne qui le prononce et de celle qui le reçoit.

Le privilège de droit du monde commun sur l'homme donne à l'action son sens politique car elle est « la seule activité qui mette en rapport les hommes, sans l'intermédiaire d'objets ni de la matière »<sup>119</sup>. L'action correspond à la condition de pluralité, condition *per quam*, puisque « se sont les hommes et non pas l'homme, qui vivent sur terre et habitent le monde »<sup>120</sup>. L'action est donc inexistante à l'extérieur du monde commun en tant que société des hommes. L'action dans le domaine public se compare au jeu alors que les joueurs sont libres d'eux-mêmes. Cette liberté est toutefois possible grâce à l'établissement de règles assurant « une égalité initiale fictive entre les joueurs »<sup>121</sup>. Les règles permettent l'objectivation de l'action, « de la mettre à distance et de la modeler qualitativement »<sup>122</sup>. Les règles étant flexibles dans le jeu, leur invention et leur modification rendent possible l'expression. « La distanciation crée un certain rapport à l'expression ; mais elle crée aussi un certain rapport aux gens. Les enfants, en jouant, apprennent que l'être-ensemble dépend de l'instauration commune de règles »<sup>123</sup>.

Dans la ville se mêlent les vies d'inconnus. La ville « est un milieu humain dans lequel des inconnus se croisent »<sup>124</sup>. La définition est juste au sein d'un milieu possédant une population nombreuse rassemblée à l'intérieur d'un espace restreint animé par des échanges surtout commerciaux. Comme au théâtre où l'acteur fait face aux spectateurs, les problèmes de jeu théâtral se jouent quotidiennement dans la ville. Dans les deux cas, il importe de considérer « la rencontre immédiate comme limite de la réalité connaissable »<sup>125</sup> sans nécessité d'un savoir extérieur.

En public, comme au théâtre, tout se joue par l'intermédiaire de rôles. La scène publique requiert un public d'inconnus sans quoi elle perd tout son sens.

« < Jouer > les manières, les conventions, les gestes rituels – telle est l'essence des relations publiques. C'est à partir de là qu'elles acquièrent leur signification émotionnelle. Plus les conditions sociales affaiblissent le forum public, plus les gens sont inhibés quand il s'agit d'exercer leur activité théâtrale. Les membres d'un groupe intime deviennent des artistes privés d'art »<sup>126</sup>.

Sennett relève quatre aspects qui démontrent, selon lui, la relation logique entre la scène et la rue, malgré leurs rapports pouvant paraître abstraits, au sein desquels se vit toute une expérience humaine :

---

<sup>119</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 41

<sup>120</sup> Arendt, H., *ibidem*

<sup>121</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité, Op. cit.*, p. 254

<sup>122</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 256

<sup>123</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 257

<sup>124</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 42

<sup>125</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 43

<sup>126</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 35

- 1- Avec le type de société particulier qu'est la grande ville, le théâtre et la scène publique font face au problème du « public » en tant qu'audience alors qu'ils doivent « faire croire à l'apparence d'un individu dans un milieu d'inconnus »<sup>127</sup>.
- 2- Des règles peuvent rendre crédible cette apparence dans la ville au milieu d'inconnus « et ces règles possèdent une continuité de contenu avec celles qui gouvernent les réactions du public au théâtre. Le public peut donc jouer un rôle similaire dans les deux sphères »<sup>128</sup>.
- 3- À partir de ce problème, une fois qu'un code de crédibilité commun est accepté, « il se crée une géographie publique, selon deux critères de « publicité » (publicness) : d'une part, le monde situé hors de l'environnement immédiat et hors des rapports personnels est consciemment défini ; d'autre part, grâce à ce code commun, un certain mouvement au sein des groupes d'inconnus et des divers milieux sociaux devient possible »<sup>129</sup>.
- 4- Grâce à la géographie publique « l'expression sociale est conçue comme la représentation à d'autres personnes de sentiments signifiants en et par eux-mêmes, plutôt que comme la représentation à d'autres personnes des sentiments réels immanents à chaque moi »<sup>130</sup>

### **L'effacement du domaine public**

#### **L'apparition du social**

Les temps modernes, dont la forme politique est l'État-nation, ont instauré le domaine social qui, selon Hannah Arendt, est à l'origine de notre difficulté à comprendre la distinction fondamentale entre le domaine public et le domaine privé, en d'autres termes, notre incapacité à distinguer nettement les activités appartenant au monde commun de celles relevant de l'entretien de la vie. La raison de cette confusion se trouve dans le rayonnement qu'a connu le domaine de l'économie qui a été littéralement extrait du domaine de la famille pour teinter et même diriger les affaires publiques.

« Dans nos conceptions la frontière [entre public et privé] s'efface parce que nous imaginons les peuples, les collectivités politiques comme des familles dont les affaires quotidiennes relèvent de la sollicitude d'une gigantesque administration ménagère, [...], il s'agit d'une sorte de « ménage collectif »; nous appelons « société » un ensemble de familles économiquement organisé en fac-similé de famille supra-humaine, dont la forme politique d'organisation se nomme <nation> »<sup>131</sup>.

<sup>127</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, *Op. cit.*, p. 41

<sup>128</sup> Sennett, R., *ibidem*

<sup>129</sup> Sennett, R., *ibidem*

<sup>130</sup> Sennett, R., *ibidem*

<sup>131</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 66

De même la statistique estompe cette distinction puisque les actes et les événements apparaissent comme des déviations ou des fluctuations alors que « le sens des rapports quotidiens se révèle en de rares actions et non dans la vie quotidienne »<sup>132</sup>. Ainsi, le public s'est transformé en une fonction du privé et « le privé est devenu la seule et unique préoccupation commune »<sup>133</sup>.

Au sens moderne du terme, le privé, domaine qui doit abriter l'intimité, s'oppose au social et non plus au politique. Intime et social se retrouvent donc intimement lié au point que le social s'infiltré dans le domaine privé imposant la solitude comme seul refuge. « L'étonnante floraison de poésie et de musique depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au dernier tiers, à peu près du XIX<sup>e</sup> siècle, et l'avènement du roman, seule forme d'art entièrement social, coïncidait avec le déclin des arts publics, en particulier de l'architecture, témoignent suffisamment des liens étroits qui unissent le social et l'intime »<sup>134</sup>.

### L'ingérence de la personnalité

Alors que Hannah Arendt défend la thèse selon laquelle le domaine public est devenu fonction du domaine privé par l'intrusion de l'économie familiale et de la statistique, principalement, dans le domaine public, Richard Sennett prétend que l'ingérence de la personnalité dans le domaine public est responsable de l'amenuisement de notre participation à la vie publique. Tous les phénomènes sociaux, au sein d'une société intimiste et privatisante, dont les bases furent posées au XIX<sup>e</sup> siècle, deviennent problèmes de personnalité. Selon Sennett, pour traiter des affaires impersonnelles, réservées au domaine public, nous avons recours à des sentiments personnels plutôt qu'à un code de signification impersonnel. Ce recours a pour conséquence de rendre confuse la place de la vie publique contemporaine, de même que celle de la vie privée. En effet, « se connaître est devenu un but, une fin en soi, au lieu d'être un moyen de connaître le monde »<sup>135</sup>. Il nous est alors impossible de cerner avec exactitude la notion de « privé » et de rendre lisible notre personnalité autant pour nous-même que pour les autres.

« La place de la vie publique dans la société contemporaine est ambiguë : les conduites ou les questions impersonnelles ne suscitent notre intérêt que lorsque nous les envisageons – à tort – sous un angle personnalisé. Cette ambiguïté est à l'origine du caractère problématique de notre vie privée. Le monde du sentiment intime n'est plus contrebalancé par un domaine public dans lequel les hommes peuvent s'engager de manière provisoire et compensatoire »<sup>136</sup>.

<sup>132</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 81

<sup>133</sup> Arendt, H., *ibidem*, p. 111

<sup>134</sup> Arendt, H., *ibidem*, p. 78

<sup>135</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, *Op. cit.*, p. 12

<sup>136</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 15

Que retrouvons-nous dans la société ? Une collection de personnalités, nous dit Richard Sennett. La personnalité a pris place dans le domaine public urbain parce que la sécularisation a provoqué une vision du monde faisant état de l'ordonnance des phénomènes naturels en substitution de l'ordre de la Nature.

« Auparavant, on croyait à l'ordre de la Nature quand un fait ou un événement pouvaient être situés dans un schéma d'ensemble. La croyance en l'ordonnance des phénomènes naturels surgit, elle, quand le fait ou l'événement sont compris et semblent par conséquent « réels » en eux-mêmes. La théorie de l'ordre de la Nature est une doctrine de la transcendance séculière, la théorie de l'ordonnance des phénomènes naturels une doctrine de l'immanence séculière. La personnalité renvoie à cette croyance en un sens inhérent aux choses et au monde »<sup>137</sup>.

La personnalité étant comprise comme étant immanente aux apparences, l'apparence nous mène directement au monde des sentiments privés. Cette croyance sécularisée de la personnalité combinée aux processus économiques du capitalisme industriel (alors qu'on accorde une signification aux objets dépassant leur valeur d'usage), a fait de la personnalité une catégorie sociale du domaine public. « Les gens sont disposés, de par le code de la personnalité qui régit notre société, à croire qu'une apparence est une réalité absolue »<sup>138</sup> puisque les masques, qui en réalité sont des moyens, sont considérés comme des fins en soi. « L'acteur privé de son art apparaît quand l'expérience de la nature humaine est remplacée par la recherche du moi personnel »<sup>139</sup>.

Le principe de la personnalité prend aussi un sens au niveau collectif dans une société où les interactions entre les citoyens sont peu nombreuses. La personnalité collective recèle une dimension destructrice puisque sans connaissance des autres et de soi, on lui confère une représentation grandiose des plus abstraites. En se reconnaissant dans cet individu qu'est la personnalité collective, on n'a plus besoin de communiquer avec les autres, ce qui confère aux rapports relationnels une forme d'état plutôt que d'action collective. On se retrouve alors dans un monde d'intentions sans rapport aucun avec le monde de l'action. Et de cette difficulté à rendre la personnalité collective stable, il importe plus de savoir qui « appartient à cette identité grandiose et instable et qui doit en être exclu »<sup>140</sup> que d'entreprendre des actions collectives difficiles à réaliser dans un tel contexte où personnalité collective s'oppose à sociabilité. « La poursuite des intérêts communs est remplacée par la recherche d'une identité commune »<sup>141</sup>. Alors, quel accueil réserver à la diversité caractéristique des grandes villes lorsqu'il devient difficile de « concevoir l'expérience de la différence comme une valeur humaine positive »<sup>142</sup> ?

<sup>137</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, Op. cit., p. 123

<sup>138</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 240

<sup>139</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 249

<sup>140</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 183

<sup>141</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 198

<sup>142</sup> Sennett, R., *La ville à vue d'oeil*, Op. cit., p. 126

La distinction non seulement apparente mais réelle de la conception du problème du public, qui est apparue entre le théâtre et la ville, a imposé la division en deux domaines des codes de conduite. Les rôles publics alors séparés ont mené à la désorganisation de la géographie publique et à sa destruction au XIX<sup>e</sup> siècle. « À mesure que le domaine public devenait plus chaotique, les bases de la compréhension sociale de l'expression passaient de la présentation à la représentation »<sup>143</sup>. Comme l'acteur au théâtre, l'homme public doit présenter des émotions. Il ne s'agit pas d'une représentation des émotions, lesquelles, dans ce cas, seraient personnelles et donc réellement vécues. L'acteur ne vit pas les émotions du personnage, il les présente. Dans la représentation, nous racontons nos émotions telles qu'elles nous apparaissent à nous, nous n'avons qu'à les vivre, sans que nous ayons à effectuer de travail expressif. Puisque aucune expérience émotive n'a de sens réellement commun « le principe de la représentation de l'émotion est asocial »<sup>144</sup>. Une société basée sur un système de présentation de l'émotion accorde en revanche à l'acteur public une identité à titre d'interprète qui crée un lien social avec ses concitoyens. Dans la représentation, l'homme public perd sa fonction et son identité à travers ce qui semble être expressif mais ne l'est pas et « à mesure qu'il perd son identité, l'expression devient elle-même de moins en moins sociale »<sup>145</sup>. L'expérience publique devient alors à la fois personnelle et passive. En public, nous souhaitons être regardé puisqu'il en va de notre existence même, sans toutefois, être interpellé. La liberté de mouvement est alors exclue de l'espace public, de la rue, n'étant plus désormais qu'un dérivé du mouvement, et devient alors objet d'exaspération. « L'espace public, devenu fonction de la motilité, perd toute signification propre »<sup>146</sup>. On fréquente les endroits publics, comme les cafés, seul, où on est à la fois visible par autrui et isolé de tout contact. Ainsi, « la « foule solitaire » est un espace de liberté privatisée »<sup>147</sup>.

Les gens croient qu'il faille connaître les autres pour agir avec eux. Mais ce processus paralyse les interrelations et les interactions parce qu'il impose la révélation aux autres, sur le plan personnel, ce qui en réalité fait mourir peu à peu le souhait d'agir ensemble. En ne recherchant que ce qui est proche de soi, les gens finissent par s'éloigner des coutumes et codes de sociabilité. Plutôt que de vivre une sociabilité plus intense, la réalité démontre que l'intimité engendre des relations douloureuses, fratricides et asociales, nous dit Richard Sennett.

« Ce désir de révéler sa propre personnalité dans les échanges sociaux (et de mesurer l'action elle-même d'après ce qu'elle montre de la personnalité des autres) peut être défini de deux façons : Tout d'abord, il s'agit d'un désir de s'authentifier comme acteur social à travers un déploiement de qualités personnelles. Ce qui rend l'action bonne (c'est-à-dire authentique), c'est le caractère des acteurs, non de l'action elle-même. [...]

<sup>143</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, Op. cit., p. 44

<sup>144</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 92

<sup>145</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, Op. cit., p. 92

<sup>146</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 23

<sup>147</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 167



En second lieu, le désir de s'authentifier soi-même, d'authentifier ses motivations, ses sentiments, est une forme de puritanisme [régit par l'autojustification] »<sup>148</sup>.

De cette manière, la société appelle des sentiments narcissiques « sur la question obsédante de savoir « si je suis assez bien, si je conviens... » valorise le sentiment subjectif de l'acteur et dévalorise le caractère objectif de l'action »<sup>149</sup> projetant à l'avant plan « les questions d'autojustification dans l'action »<sup>150</sup>. Pourtant, la qualité et la crédibilité de ce qu'un acteur nous présente sur scène n'ont aucun rapport avec la connaissance que nous avons de sa vie privée ; il devrait en être de même dans la rue. Aujourd'hui, ce n'est qu'une fois la contingence et la nécessité exclues que les gens peuvent « transformer les faits sociaux en symboles personnels »<sup>151</sup> et ainsi trouver un principe au cœur d'un monde complexe.

### Normaliser ou neutraliser

L'égalité ou la non-égalité importe peu au sein d'une nation car la société fait en sorte que « ses membres agissent comme s'ils appartenaient à une seule énorme famille où tous auraient les mêmes opinions et les mêmes intérêts »<sup>152</sup>. Par conséquent, la société a substitué l'action par le comportement, à titre de mode de relations humaines, dont les règles visent essentiellement à « normaliser » ses membres dans leurs gestes et dans leur attitude. Tous les domaines de l'existence se trouvent régies par le comportement social. Toutes les sphères anciennes du public et du privé, même celle de l'intimité, ont été envahies car la société « c'est la forme sous laquelle on permet aux activités concernant la survie pure et simple de paraître en public »<sup>153</sup>. Ce qui fait dire à Hannah Arendt que ce n'est pas principalement le nombre qui rend la société de masse si difficile à supporter mais plutôt le fait que « le monde qui est entre [les hommes] n'a plus le pouvoir de les rassembler, de les relier, ni de les séparer »<sup>154</sup>, comme si la table avait disparue et que plus rien désormais ne sépare ni ne relie les personnes qui étaient assises autour. « La découverte moderne de l'intimité apparaît comme une évasion du monde extérieur, un refuge cherché dans la subjectivité de l'individu protégé autrefois, abrité par le domaine public »<sup>155</sup>.

Cette normalisation du comportement imposée par la société rejoint la création de nouveaux modes de croyances dans la théorie de Sennett par laquelle l'investissement de sentiments personnels s'unit à l'observation passive. Et cette passivité trouve un écho dans le traitement des places publiques selon Sennett alors que les concepteurs font preuve de la plus

<sup>148</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, *Op. cit.*, p.p. 20-21

<sup>149</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 21

<sup>150</sup> Sennett, R., *ibidem*

<sup>151</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 169

<sup>152</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 78

<sup>153</sup> Arendt, H., *ibidem*, p. 86

<sup>154</sup> Arendt, H., *ibidem.*, p.p. 92-93

<sup>155</sup> Arendt, H., *ibidem*, p. 111

grande stérilité à la fois dans la forme donnée à l'espace que dans les matériaux choisis. « Cette neutralisation compulsive de l'environnement est en partie enracinée dans les malheurs anciens, dans la peur du plaisir, qui ont conduit les gens à traiter leur environnement de façon aussi neutre que possible »<sup>156</sup> parce qu'on associe l'exposition (publique) beaucoup plus à la menace qu'à la stimulation.

Depuis que l'espace public est devenu le lieu de la révélation de la personnalité, on identifie le fait de se sentir libre de s'exprimer à celui d'être anormal ou déviant. Une sorte de révolte prend le dessus sur la spontanéité, ce qui fait croire que la liberté réside dans la différenciation, dans le comportement et la façon d'être. « La liberté devient une expression idéologique plutôt que l'image de la vie que pourrait connaître l'humanité »<sup>157</sup>. L'individu croit alors que sa réalisation en public découle de sa personnalité plutôt que de son être social. Le témoin silencieux et « libre » remplace le producteur. Il devient passif en souhaitant pouvoir sentir davantage puisqu'il ne se sent plus capable de s'investir dans des échanges actifs, là où ses sentiments sont devenus confus et instables. Le domaine public et sa survivance sont désormais tributaires de l'observation passive plutôt que de l'action collective. « La survivance d'une vie publique permet curieusement à la personnalité et à la sociabilité de devenir des forces hostiles »<sup>158</sup> dans un contexte où plus rien à l'extérieur ne compte vraiment. L'extérieur devient alors objet de manipulations où la puissance s'exprime par la neutralité.

Dans les villes nord-américaines, la neutralité devenue instrument de puissance s'illustre par l'emploi de la grille qui nie toute valeur à l'environnement et le domine. La grille prive la ville de centre et de limites qui, au contraire, s'étendent sans fin et sans raison puisque l'environnement qui pourrait signifier les raisons d'une configuration particulière de la ville n'est plus. La clarté de la lisibilité de la grille masque une profonde désorientation générée par l'absence ou l'incompréhension de la valeur de ces lieux et est noyée à l'intérieur d'une froide géométrie dupliquée à l'infini. Pour contrer cette rigidité et ce vide de sens, les planificateurs et les concepteurs pensent « à un exutoire bucolique, telle qu'une allée ou un parc arborés, plutôt qu'à des rues, des places ou un centre plus stimulants dans lesquels vivre la complexité de la vie de la ville »<sup>159</sup>. La grille soumet l'usager, le désoriente dans sa capacité d'entrer en relation avec les autres. L'élimination du centre public et le recours à la grille sont à l'origine de la neutralisation de l'environnement qui répond à la normalisation des membres de la collectivité.

La neutralité dans le traitement de l'espace fait office d'acte de domination et d'infériorisation des autres selon Richard Sennett. Le contrôle, voilà le mot d'ordre à suivre dans la grande ville et pour y arriver, les planificateurs et les concepteurs ont cru y répondre par la neutralité plutôt que par la création d'espaces chargés de signification. Plutôt que d'assister à la

<sup>156</sup> Sennett, R., *La ville à vue d'oeil*, Op. cit., p. 63

<sup>157</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, Op. cit., p. 149

<sup>158</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 152

<sup>159</sup> Sennett, R., *La ville à vue d'œil*, Op. cit., p. 78

prise de contrôle, on observe sa perte, car la neutralité rend légitime le retrait de chacun dans le silence et la passivité. « Ce n'est que lorsque l'artiste crée un espace froid qu'il peut réaliser dans une forme pure et immobile un contraste avec les turpitudes du monde. Une froide prise de distance témoigne de la volonté de l'artiste, de son refus d'être victime de la nature ou serviteur d'autres hommes de la société »<sup>160</sup>. La stabilité essentielle à la vie ne se trouve pas dans le contrôle mais bien dans des relations ordonnées avec son environnement. L'homme public devenu spectateur passif dans la neutralité créée est soulagé car il n'a plus à agir et est libéré car il n'a plus à supporter le poids des rapports sociaux. « Observation et < ruminantion > prennent la place de la parole »<sup>161</sup>. Richard Sennett nous parle de désengagement pour signifier la neutralité car « si quelque chose commence à me troubler ou à me toucher, il me suffit de continuer à marcher pour mettre fin à mes sensations »<sup>162</sup>.

### **Le rétablissement du domaine public**

#### **La civilité**

Pour Richard Sennett, il s'agit de trouver comment dépasser l'insignifiance, la neutralité du milieu impersonnel qu'est la ville moderne, et de le faire parler. Il faut maintenant passer de l'impersonnalité vide à une impersonnalité composée d'une culture de la civilité. Comment redonner au domaine public sa réalité de dimension de l'expérience humaine alors que nous avons la conviction que le monde de l'extérieur ou des choses est tout simplement irréel, un monde ou la vie exposée ne peut être en fait qu'une réplique de la vie intérieure ?

Selon Richard Sennett, c'est dans la diversité et dans la civilité que s'inscrit l'expression publique. Le milieu impersonnel de la ville appelle la civilité parce qu'elle impose une distance selon laquelle chacun traite l'autre comme un inconnu, par conséquent, la civilité permet les liens sociaux. En protégeant le moi des autres moi, par le port du masque qui en est l'essence même, la civilité « permet [...] de jouir de la compagnie d'autrui »<sup>163</sup> dans un espace où la sociabilité se vit indépendamment des sentiments personnels. La sociabilité exclue la communauté intimiste car le processus d'exclusion de ceux qui ne répondent pas à la personnalité collective, comme nous l'avons déjà vu, est sans fin et empêche la constitution d'un « nous » durable.

La création d'un espace impersonnel redonne la possibilité d'expression ludique caractéristique des liens sociaux publics dans la ville. L'espace impersonnel permet à tout individu de manifester son pouvoir créateur qui, pour se réaliser, requiert un espace distinct de celui du moi puisqu'il s'agit de s'exprimer et non de s'exprimer soi-même, d'être libre de ce

<sup>160</sup> Sennett, R., *La ville à vue d'œil*, Op. cit., p. 78

<sup>161</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, Op. cit., p. 164

<sup>162</sup> Sennett, R., *La ville à vue d'œil*, Op. cit., p. 162

<sup>163</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, Op. cit., p. 202

qu'on paraît. « La capacité de jouer avec la vie sociale dépend de l'existence d'une dimension sociale indépendante des désirs et des besoins individuels »<sup>164</sup>. C'est en créant une géographie publique, qui interpelle surtout l'imagination, qu'on en arrive à enrichir la création d'un sens de l'espace et des symboles « puisque l'imagination du réel (et donc de ce qui est cru) n'est pas lié à une vérification de ce que ressent quotidiennement le moi »<sup>165</sup>. Dans une société urbaine qui possède ses codes de croyances et un sens du public, « l'expression humaine doit être conçue en termes de gestes et de symboles possédant une réalité, quelle que soit la personne qui fait ces gestes ou emploie ces symboles »<sup>166</sup>. Richard Sennett entend par symboles de l'expression humaine des signes expressifs ou encore des codes de conduite objectifs.

### La diversité

Richard Sennett insiste sur l'importance de l'entrecroisement des fonctions dans la ville. La multiplicité des fonctions crée entre celles-ci des espaces d'entrecroisement où se jouent à leur plus haut niveau les interactions distinctives de l'espace public qui le font vivre. « Détruire la multiplicité des fonctions urbaines et décider que l'emploi de l'espace est indépendant des habitants n'est rationnel qu'en termes d'investissement. L'une des conséquences de la destruction de l'espace public est que paradoxalement, elle conduit à mettre l'accent sur la communauté [intimiste] »<sup>167</sup>.

La diversité trouve un terrain fertile dans la ville en tant qu'objet de vie impersonnel où le croisement des intérêts et des goûts les plus divers devient expérience sociale « où le chevauchement des différences crée le véritable centre humain »<sup>168</sup>. S'unir aux autres correspond à se tourner vers l'extérieur. L'exposition des uns envers les autres crée un mouvement qui génère des interactions contribuant au développement d'individus équilibrés évoluant dans la complexité de la diversité humaine et de la ville. C'est en s'exposant aux autres qu'on peut mener une vie « centrée », nous dit l'auteur, et la ville en est le lieu de prédilection. « En nous exposant aux autres, nous pourrions apprendre à peser ce qui est important et ce qui ne l'est pas »<sup>169</sup>. Les différences observables dans les rues devraient être perçues comme des visions nécessaires et non comme des menaces car elles sont indispensables à notre apprentissage, tant sur le plan individuel que collectif.

On ne vit pas dans le vide, nous dit Richard Sennett. Comme citoyens nous vivons dans le milieu particulier offert par la ville où nous avons tout intérêt à associer les aménagements urbains à l'environnement construit et non à le nier. « La ville n'est pas seulement une *civitas* – un lieu de communication. C'est aussi une *urbs* [...] Si ses différentes parties ne peuvent être

<sup>164</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, Op. cit., p. 205

<sup>165</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 44

<sup>166</sup> Sennett, R., *ibidem*

<sup>167</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 234

<sup>168</sup> Sennett, R., *La ville à vue d'œil*, Op. cit., p. 203

<sup>169</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 18

fondues en un tout unifié, elles doivent néanmoins être liées les unes aux autres »<sup>170</sup>. C'est dans l'altérité plutôt que dans la totalité que la ville peut offrir l'expérience de la diversité et de la différence permettant aux occupants de sortir d'eux mêmes. La rue peut être le théâtre de découvertes qui lui confère sa valeur en exposant à l'œil quelque chose d'inattendue. Au cours de l'histoire, la perspective, nous rappelle Richard Sennett, fut utilisée de manière à voir hors de soi. Dans l'exemple de la piazza del Popolo à Rome, « l'expérience intense [...] naît de la façon dont la perspective crée un mouvement dans la ville, dont les gens, dans ce réseau de rues, échappent au sentiment que leur propre perception suffit, et cherchent où aller ensuite, conscients qu'aucun point de vue spécial ne donne au pèlerin la réponse à cette question »<sup>171</sup>. Dans cette forme, la perspective sert la découverte, elle ne la maîtrise pas. Cet exemple souvent cité à titre de cohérence urbaine, qui suppose un mouvement incessant dans les dédales de la ville, correspond au fait de s'engager dans la vie publique. Dans un tel cas de perception non possessive et exploratoire, Nietzsche parlait de « perspectivisme » alors qu'« on y sent des limites fixées au pouvoir des gens de contrôler ce qu'ils voient »<sup>172</sup>.

### **L'émergence humaniste**

Il ne s'agit pas de revenir aux formes du passé nous dit l'auteur, mais il faut, à l'aide de formes plus modernes, redonner « les leçons humanistes de la rue »<sup>173</sup>. La forme doit exprimer le temps dans l'espace, c'est-à-dire que nous devons percevoir l'impression du flux, des choses soumises à l'usage, à la vie, afin de proposer une expérience plus stimulante, à l'encontre d'une simple énumération de ce qui ce serait passé.

Nous devons reconnaître aux objets du monde leur sens en tant que choses qui existent pour les hommes et non en elles-mêmes. Richard Sennett dénonce cette dévotion trop souvent rencontrée dans la pratique architecturale à la seule unité de l'objet ; une œuvre architecturale qualifiée de sublime objet qui « implique une domination de celui qui l'a produit sur les yeux de ceux qui apprécient passivement sa création »<sup>174</sup>, comme ces œuvres au sein desquels aucun objet ne peut être modifié ni déplacé sans que leur intégrité soit considérée menacée. On doit au contraire stimuler une réelle interaction entre les hommes et le monde d'objets commun. « Croire que la vie doit être inventée plutôt qu'héritée est, [...] plus qu'un credo d'artiste. Croire que l'on peut se faire est la marque même du modernisme, à l'opposé d'une vie où l'on joue un rôle dans une société traditionnelle »<sup>175</sup>.

La narration doit être utilisée en un « arrangement d'incidents » comme dit Aristote, où s'expriment des espaces de déplacements, sans qu'il soit nécessaire que la forme suive la

<sup>170</sup> Sennett, R., *La ville à vue d'œil*, *Op. cit.*, p. 117

<sup>171</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 194

<sup>172</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 195

<sup>173</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 201

<sup>174</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 252

<sup>175</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 224

fonction. Le temps peut commencer comme en ces lieux, parfois les moins adaptés, tels les docks, les toits, les terrains vacants, où les enfants jouent spontanément. Ils évitent ainsi ces espaces fantômes conçus spécialement pour eux, car eux aussi « aiment se trouver aux endroits où les choses se passent »<sup>176</sup>. Par la narration, l'observateur doit lui aussi faire l'expérience de ce qui lui est présenté. Il faut créer, d'une part, en se rattachant au contexte réel et d'autre part en provoquant l'incertitude, en faisant appel à la négociation et à l'équilibre, afin de perpétuer dans l'espace public l'expérience stimulante dont sont dotées les rues vivantes.

Il faut éviter la « dualité de la négation »<sup>177</sup> par laquelle nous construisons « comme si l'on vivait dans le vide ; en résistant au monde des bâtisseurs, on fait comme si l'on ne vivait pas dans une ville »<sup>178</sup>. Un espace public urbain existe et est justifié pour les occupants qui vivent au cœur de la dynamique urbaine et de tout ce qu'elle implique. Richard Sennett invite à la création d'objets plus incertains proposant une relation réciproque entre l'observateur et le créateur par l'intermédiaire de l'objet de création.

### **De la puissance à l'espace public**

L'espace public est là seulement en puissance partout où des hommes se rassemblent mais « non pas nécessairement ni pour toujours »<sup>179</sup>. L'espace public ne perd jamais son caractère potentiel car il repose sur l'action et la parole, mais encore faut-il savoir le lire. « Le seul facteur matériel indispensable à l'origine de la puissance est le rassemblement des hommes. Il faut que les hommes vivent assez près les uns des autres pour que les possibilités de l'action soient toujours présentes »<sup>180</sup>. L'espace public, dans sa dimension abstraite, qui est antérieure à l'espace matériel et qui en assure la raison d'être, « ne survit pas à l'actualité du mouvement qui l'a fait naître : il disparaît non seulement à la disparition des hommes – [...] mais aussi au moment de la disparition ou de l'arrêt des activités elles-mêmes »<sup>181</sup>. Car la puissance ne peut être ni emmagasinée ni conservée. Elle se manifeste directement dans l'action et dans la parole actualisées et conjointes, c'est-à-dire « lorsque les mots ne servent pas à voiler des intentions mais à révéler des réalités, lorsque les actes ne servent pas à violer et détruire mais à établir des relations et créer des réalités nouvelles »<sup>182</sup>. Le domaine public existe donc grâce à la puissance qui « jaillit entre les hommes lorsqu'ils agissent ensemble et retombe dès qu'ils se dispersent »<sup>183</sup>. Puisque la puissance peut s'actualiser mais ne peut jamais se matérialiser totalement, étant de la nature des possibles, elle est donc indépendante, entre autres, des

<sup>176</sup> Sennett, R., *La ville à vue d'œil*, *Op. cit.*, p. 235

<sup>177</sup> Sennett, R., *ibidem*, p. 79

<sup>178</sup> Sennett, R., *ibidem*

<sup>179</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 259

<sup>180</sup> Arendt, H., *ibidem*, p. 261

<sup>181</sup> Arendt, H., *ibidem*, p. 259

<sup>182</sup> Arendt, H., *ibidem*, p. 260

<sup>183</sup> Arendt, H., *ibidem*

facteurs matériels. L'espace public, dans sa matérialité, n'existe réellement que par l'espace public en tant que possible lieu de relations humaines.

La puissance est ce qui maintient la cohésion des hommes et ce qui assure cette cohésion c'est la promesse mutuelle.

« Dans la mesure où la morale est plus que la somme des mœurs, coutumes et normes de comportement solidifiées par la tradition, validées par le consentement, tradition et consentement qui changent avec le temps, elle ne peut s'appuyer, politiquement du moins, que sur le ferme propos de contrecarrer les risques énormes de l'action en acceptant de pardonner et de se faire pardonner, de faire des promesses et de les tenir. Ces préceptes moraux sont les seuls qui ne soient pas appliqués de l'extérieur à l'action, du haut d'une faculté supposée plus élevée ou à partir d'expériences situées hors de la portée de l'action »<sup>184</sup>.

### Troisième dialectique

#### **L'espace public à renaître**

Aujourd'hui, et depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, l'espace public n'est plus un mouvement dans lequel les hommes s'assemblent mais n'en est qu'un dérivé. Puisque l'expression publique est devenue personnelle et passive, ce n'est plus l'action, en tant que moteur du mouvement, qui est bonne, mais le caractère des acteurs. L'objectivité dans laquelle prenait forme le code de crédibilité commun s'en trouve dévalorisée au profit de la subjectivité qui rend difficile, voire impossible, la sociabilité qui ne se bâtie que sur un terrain impersonnel. Le mode de relations humaines est désormais basé sur le comportement et non plus sur l'action, alors l'investissement des sentiments personnels s'unit à l'observation passive. « Notre culture urbaine moderne a perdu le sens du monde public et remplacé la vie expressive et l'identité de l'homme public par une vie plus personnelle et plus authentique, mais finalement plus vide »<sup>185</sup>.

Le fragile équilibre entre la vie privée et la vie publique a été détruit, selon Richard Sennett, par l'avènement des nouvelles formes de la sécularité et du capitalisme au XIX<sup>e</sup> siècle, alors que l'idée d'une nature transcendante a perdu toute signification. La prédominance fut désormais accordée à la personnalité et à ses problèmes puisque les hommes estimaient « qu'ils étaient les créatures de leurs propres caractères, et que toute expérience était destinée à définir ce qu'ils étaient profondément »<sup>186</sup>. Toutes ces transformations ont menées au culte de l'objet que Richard Sennett définit comme étant ce qui demeure lorsque l'artiste ne s'intéresse plus à l'union momentanée entre les occupants et leur environnement. En ne recherchant que l'effet du sublime, c'est-à-dire le choc en lui-même et pour lui-même, l'artiste fait naître l'art antisocial. C'est de cette manière que l'environnement se trouve en nette contradiction avec la

<sup>184</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 312

<sup>185</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, *Op. cit.*, p. 93

<sup>186</sup> Sennett, R., *ibidem*, p.p. 274-275

vie sociale. Ainsi naît la neutralité qui dévalue la réalité quotidienne de la ville où « l'unité a perdu sa signification morale »<sup>187</sup> car il s'agit d'un objet qui peut être doté d'une cohérence interne mais qui est coupé du monde qui l'entoure.

Cette réalité découle du fait que, au cours de l'histoire, le domaine public a surtout été investi par des préoccupations d'ordre personnel et privé, et que nous voyons dans les événements, dans l'environnement, dans tout ce qui nous apparaît et chez chaque personne, une réalité immanente et absolue. Pour réellement traiter de l'espace public et pour favoriser sa résurgence, il est important de revenir à sa conception et d'en comprendre les principes. Il s'agit d'enrichir la conception de l'espace public dans sa dimension formelle en lui rattachant une conception plus large qui ajoute à la vision fonctionnelle une perception existentielle et humaniste de l'espace public urbain. C'est en ce sens que nous évaluons les rapprochements et les distinctions entre les théories philosophiques et les théories urbanistiques, et que nous regardons où se situent les quatre espaces publics montréalais à l'intérieur de ce débat.

### **L'humanisme à la rencontre de l'urbain et de la philosophie**

Le domaine de l'aménagement urbain s'établit en plein cœur du domaine public. Les interventions doivent donc être pensées et planifiées en fonction des particularités singulières au domaine public afin qu'elles soient cohérentes, que leur inscription interagisse avec celui-ci et permette ainsi à l'agent public urbain de participer et de prendre part à la collectivité.

#### **Le rassemblement premier**

Pour qu'il y ait cohérence, il importe qu'il y ait définition et compréhension du sens du domaine public. Selon Hannah Arendt, il s'agit du domaine des affaires humaines, traversé d'un complexe réseau de relations humaines, qui prend forme là où des hommes s'assemblent mais, précise-t-elle, « pas nécessairement ni pour toujours » car il est impératif que ce rassemblement se fasse sous le mode de l'action et de la parole qui n'existe que le temps que dure l'action. Cet espace, constitué de l'action et de la parole à plusieurs, n'existe pas toujours quoique tout rassemblement d'hommes en ait le potentiel et « bien que tous les hommes soient capables d'agir et de parler, la plupart d'entre eux n'y vivent pas »<sup>188</sup>. C'est l'organisation du peuple, fondée sur la promesse mutuelle, qui agit et parle ensemble. Cette idée de Hannah Arendt rejoint celle du collectif qui spécifie que proximité physique n'est pas synonyme de proximité sociale. Lorsque Hannah Arendt nous dit qu'il importe que les hommes vivent assez près les uns des autres pour que naisse l'espace public, elle nous parle de la proximité sociale à l'intérieur de laquelle les hommes agissent et se parlent. C'est alors, dit-elle, que se crée un

<sup>187</sup> Sennett, R., *La ville à vue d'oeil*, *Op. cit.*, p. 149

<sup>188</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 258



entre-deux intangible, mais bien réel, constitué d'actions et de paroles porteuses de significations alors qu'elles construisent un monde d'objets communs.

La diversité sociale, comme nous l'avons démontré au deuxième chapitre, est à la base du dynamisme nécessaire à la viabilité et au sens de l'espace public. Par diversité, Jane Jacobs entend diversité ou mixité des fonctions urbaines et des goûts. En cela, Jane Jacobs rejoint les auteurs des théories philosophiques que nous analysons et particulièrement celle de Hannah Arendt qui fait de la pluralité la condition *sine qua non* de l'action collective créatrice de l'espace public. Selon Jane Jacobs, la communauté, dans toute sa diversité, doit être existante, structurée et socialement fonctionnelle pour qu'en découle l'espace public vécu concrètement.

Les observations de Jane Jacobs laissent entrevoir une conception approfondie de l'être-ensemble d'une collectivité qui peut alors s'allier à la théorie de Hannah Arendt qui voit dans le rassemblement des hommes le seul facteur matériel essentiel à l'existence de l'espace public. Jane Jacobs porte un regard sur l'ensemble de la communauté comme système complexe à l'intérieur duquel se jouent des responsabilités, des réseaux, des modes d'être en collectivité. On perçoit l'action au niveau collectif lorsqu'elle démontre l'importance de la diversité sociale qui, par la variété des usages et des usagers, met en place un dynamisme qui donne raison d'être à l'espace public antérieurement inscrit dans une dimension intangible à l'intérieur de la communauté et perceptible par les modes et habitudes de communication. Cette constatation exposée par Jane Jacobs rejoint aussi le code de crédibilité, de Richard Sennett, qui s'inscrit entre les membres de la collectivité.

La confiance, qui est le fondement du contrat social selon Jane Jacobs, est ce qui donne naissance à l'espace public, comme la promesse mutuelle est ce qui génère la puissance entre les hommes qui propulse l'action collective, selon Hannah Arendt. Cette puissance n'existe qu'en acte dans l'action même, qui s'actualise là où paraissent simultanément acteurs et spectateurs. Jane Jacobs traduit en termes bien perceptibles concrètement dans l'espace public matériel, des effets des antécédents intangibles que nous pouvons reconnaître chez Hannah Arendt.

### **Le sens objectif**

En transcendant la personnalité de chacun pour rejoindre le monde commun bâti par la pluralité des hommes et abritant cette pluralité, l'action et la parole écartent la subjectivité pour faire place à l'objectivité. Ce qui est à l'extérieur, ce qui paraît en public, correspond à notre sens du réel.

Comme au théâtre, qui est le seul art dont le sujet est l'homme en interaction avec autrui, il se mêle dans la ville des inconnus, qui demeurent des inconnus, et où la réalité connaissable se trouve dans la rencontre immédiate. Cette rencontre n'est possible que par la reconnaissance et l'application de règles communes, objectives, manifestées par l'action et la

parole, qui étaient, qui sont et qui demeurent, étant relativement indépendantes de l'individu. Ces règles sont inscrites dans la durée et assurent ainsi la stabilité de la vie humaine.

Pourtant, Hannah Arendt insiste sur le fait qu'une action sans qu'il y ait une identité particulière qui lui soit associée, n'a pas de sens. Cette identité, ce « qui » ne se manifeste cependant pas par les qualités individuelles car elle ne peut être réifiée par la personne elle-même. L'essence de qui est quelqu'un, « lorsqu'elle apparaît < objectivement > - dans le style d'une œuvre d'art ou dans l'écriture – manifeste l'identité d'une personne et par conséquent sert à identifier un auteur, mais elle reste muette et nous échappe si nous essayons de l'interpréter comme miroir d'une personne vivante »<sup>189</sup>. Cette essence existe pleinement dans l'histoire laissée derrière, histoire de la vie qui n'a point d'auteur. Personne n'est l'auteur de l'histoire d'une vie parce que chaque être humain, en vivant dans la pluralité, pose des actes et est soumis à des actes dans une suite imprévisible. Il y a du courage à s'exposer, à se porter au regard d'autrui, à être vu et entendu de tous car, par l'action et la parole, quelqu'un commence l'histoire mais celle-ci se poursuit et s'achève avec la participation de plusieurs qui la portent et la mènent jusqu'au bout. L'action, même posée par une personne seule, provoque des réactions qui à leur tour deviennent à la fois réponses et actions nouvelles qui affectent autrui. Même « l'acte le plus modeste dans les circonstances les plus bornées porte en germe la même infinitude, parce qu'un seul fait, parfois un seul mot, suffit à changer toutes les combinaisons de circonstances »<sup>190</sup>.

Diversité d'acteurs et diversité de perspectives font vivre et donnent sens au monde commun qui ne perd jamais son caractère potentiel. Pour que les gens se comprennent au cœur de cette diversité et qu'ils puissent se rencontrer en un espace commun, ils ont recours aux signes grâce auxquels ils se parlent directement. Le « nous » qui n'apparaît que dans le domaine public, n'existe que dans l'action signée mettant en rapport les hommes sans l'intermédiaire d'objets ni de la matière, alors que la signification réelle de la convention se lit directement à l'aide du signe et non par l'entremise du symbole qui cache une réalité intérieure accessible indirectement. Dans l'espace public, les relations et les représentations matérielles sont non symboliques selon Richard Sennett.

L'espace public tient le rôle de trait d'union car il sert de centre d'échange avec l'environnement, selon Jane Jacobs. C'est en ce lieu que s'actualise l'action partagée et parlée de Hannah Arendt qui est aussi la source de l'image collective et qui mène à la création d'un « nous » selon le collectif.

Selon Lynch, dans un environnement lisible, l'individu apprend à se connaître dans son unicité et à connaître le monde qui l'entoure et dont il fait partie. À partir du moment où nous arrivons à extraire une telle dimension des propos de Lynch, il peut se dessiner la construction

---

<sup>189</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 272

<sup>190</sup> Arendt, H., *ibidem*, p. 249

d'un « nous » illustré par l'image collective qui permet d'entrer en relation avec l'autre. Car, nous dit Lynch, l'image collective transcende les différences entre les individus en se trouvant dans ce qui est reconnu universellement.

Lynch, de par son formalisme, demeure un penseur qui se distingue dans notre démarche. La lecture inhabituelle de Lynch, du moins pour une grande majorité de praticiens et que nous proposons dans ce mémoire, devient particulièrement significative à la suite de la lecture des théories philosophiques présentées par Hannah Arendt et Richard Sennett. Sans la nommer directement, Lynch nous parle de l'objectivité en nous entretenant de l'« imagibilité » qui est, selon lui, une qualité de l'objet observé. Par une forme particulière attribuée à l'objet qui provoque une forte image reconnue par la majorité, les membres d'une même collectivité sont en mesure de comprendre la même réalité. Cependant, l'objectivité ne s'établit pas à partir de perspectives différentes, comme chez Hannah Arendt, mais d'une perspective commune. L'objectivité de Lynch s'inscrit donc directement dans la nature commune des humains qui reconnaît un objet et non dans le discernement d'un objet par la pluralité des hommes. La stabilité humaine au cœur d'un monde complexe et changeant serait donc rendue possible, selon Lynch, grâce à la création d'objets significatifs pour la majorité. Les objets seraient donc les signes communs au sein desquels des objets inhabituels pourraient provoquer un effet de surprise sans pour autant déstabiliser les observateurs et qui, de plus, contribueraient à une nouvelle expérience dans la perception de l'ensemble de l'environnement. En prenant conscience de son environnement et des possibilités d'en connaître d'autres formes, l'observateur et son environnement sont mis en mouvement ce qui augmente l'attention et la participation de l'agent à l'image de l'environnement.

Ces objets reconnus par la majorité, comme nous l'avons vu, se caractérisent par cinq types d'éléments formels qui sont les voies, les quartiers, les nœuds et le point de repère. Toutefois, Richard Sennett insiste sur l'incohérence du langage utilisé par Lynch. Alors que Lynch parle continuellement d'image, d'imagination, de représentations mentales, de sécurité émotive offerte par la lisibilité, Sennett lui reproche de faire appel à des termes comme celui de nœud qui n'ont aucun rapport avec ce qu'ils devraient en réalité représenter et ce que nous devrions vivre, ressentir et percevoir dans la ville. Cependant, des termes comme celui de centre procureraient tout le sens à l'espace identifié et à créer. « Le vague mot de nœud indique une lacune de la langue quand il s'agit de caractériser la valeur de notre environnement : centre est investi de significations tant historiques que visuelles, alors que nœud est résolument insignifiant »<sup>191</sup>. De plus, Richard Sennett voit dans l'« imagibilité » de Lynch une image fixe, à l'exemple d'une photographie, qui n'a rien d'un principe expressif pouvant engager l'acteur.

Le collectif présente l'espace public selon un parti qui compte trois paliers indissociables. La morphologie correspond à ce qui est concrètement perceptible par l'individu

---

<sup>191</sup> Sennett, R., *La ville à vue d'œil*, *Op. cit.*, p. 72

dans l'environnement, comme le sont par exemple les espaces publics dans leur dimension matérielle. Le deuxième palier comprend les pratiques et conduites sociales que nous pouvons associer aux codes et règles présentés par Richard Sennett et aussi ceux observés et décrits par Jane Jacobs. Enfin, le troisième palier traite des représentations que les individus se font de la réalité, ce qui nous rappelle l'espace de l'apparence de Hannah Arendt au sein duquel les hommes agissent et parlent collectivement et objectivement. C'est la puissance produite par les hommes réunis dans la proximité sociale, c'est la géographie publique de Richard Sennett, le « nous » qui sollicite l'imagination.

### **L'apparence révélée**

Par l'intermédiaire de l'action, le domaine public est le lieu de la révélation de l'agent, le lieu de sa liberté, contrairement au domaine privé qui est le lieu des émotions et des instincts. « En agissant et en parlant les hommes font voir qui ils sont, révèlent activement leurs identités personnelles uniques et font ainsi leur apparition dans le monde humain, alors que leurs identités physiques apparaissent, sans la moindre activité, dans l'unicité de la forme du corps et du son de la voix »<sup>192</sup>. Ce que les hommes font, ce qu'ils entreprennent à l'aide de leur identité mais qui s'actualise au-delà de celle-ci, bien plus que ce qu'il sont, définit les frontières de l'espace des apparences.

Pour que les hommes agissent et se parlent publiquement, il leur faut un espace impersonnel, nous disent Richard Sennett et Hannah Arendt, qui est à la base de la vie commune et qui permet d'entrer en communication les uns avec les autres. L'espace impersonnel n'a pas peu d'importance. Il ouvre à la liberté d'expression ludique distinctive de la civilité qui impose le respect d'une distance par rapport à la personnalité de l'acteur et des spectateurs, ce qui permet les liens sociaux. Cet espace par excellence, c'est la ville où les membres de la collectivité doivent être perceptibles à travers leurs actes et non leur personnalité, la ville qui est croyance plutôt qu'état émotif.

Pour s'actualiser, l'action et la parole ont besoin d'un espace d'apparence où s'exposent à la fois acteurs et spectateurs. L'action est inexistante à l'extérieur du monde commun où est créé un code de crédibilité commun qui est à l'origine de la géographie publique, selon Richard Sennett.

L'espace de l'apparence, étant impersonnel, permet les rencontres entre inconnus et ouvre à la liberté d'expression. On peut y faire croire à l'apparence sans pour autant lui retirer sa réalité. Les relations publiques impliquent le jeu dans le respect de règles à l'origine de l'être-ensemble, ce que partagent Hannah Arendt, Richard Sennett, le collectif et Jane Jacobs. Lorsque les règles sont collectivement comprises et acceptées, elles peuvent rendre crédible l'apparence au milieu d'inconnus.

---

<sup>192</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 236

La géographie publique ainsi bâtie, permet de prendre conscience du monde constitué d'objets communs qui se trouve hors des rapports personnels permettant un mouvement parmi des inconnus et entre des groupes sociaux distincts. Au sein de la géographie publique, l'action et la parole sont significatives en et par elles-mêmes. Une conduite considérée par tout le monde comme convenable et digne de confiance « n'est pas directement liée aux particularités des individus, et ne les force pas à essayer de se définir mutuellement. Quand les choses se passent ainsi, une géographie publique est sur le point de naître »<sup>193</sup>.

La ville se décrit dans la réalité quotidienne et l'apparence est étroitement liée au fonctionnement qui est perceptible et compréhensible à l'aide de l'observation directe, nous dit Jane Jacobs. Nous pouvons faire ici un parallèle avec l'espace public en tant qu'espace d'apparence où nous est révélée la réalité, comme le définit Hannah Arendt.

Chez Lynch, il se profile aussi le retrait de la personnalité lorsqu'il est question d'image collective dont l'importance est telle que sans cette représentation mentale commune, l'individu ne pourrait agir efficacement avec ses concitoyens. Cependant, l'ordonnement est fort distinct de ce que présentent Hannah Arendt, Richard Sennett et Jane Jacobs qui voient d'abord le rassemblement des hommes comme étant un potentiel d'espace public - à la condition qu'il y ait diversité et action collective - et qui bâtit un monde commun objectif. Lynch accorde l'antériorité à l'identité de la forme et à la structure devant la signification, c'est-à-dire l'identité d'une porte et sa situation par rapport aux autres objets et à l'observateur, avant sa signification. En d'autres termes, Hannah Arendt, Richard Sennett et Jane Jacobs reconnaissent le sens de l'espace public dans l'intangibilité avant sa matérialisation dans le monde commun alors que chez Lynch, l'identité et la structure matérielle d'un objet se lisent avant son usage. Ainsi, Lynch part de la forme qui oriente et procure un sentiment de sécurité émotive, mais là ne s'arrête pas le processus que Lynch souhaite provoquer. La fin n'en est pas le moyen mais elle correspond plutôt au développement de l'identité par la connaissance et la compréhension du monde qui nous entoure et où se jouent les relations humaines auxquelles participe l'individu qui bénéficie d'un environnement lisible.

Un individu exposé, qui agit au sein de la pluralité humaine et qui est en mesure de vivre des rencontres immédiates avec autrui et des rapports ordonnés avec son environnement dans la réalité de l'espace des apparences, de l'impersonnalité, dans le monde commun, objectif et significatif qui ne se rencontre que dans la transcendance de sa propre personnalité et qui est plus permanent que la vie, voilà en quoi se distingue l'agent public.

---

<sup>193</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, Op. cit., p. 50

### L'expérience sociale

Grâce au langage en tant que signe, les hommes peuvent constituer un monde commun, un monde objectif. Et puisque la parole nous porte vers autrui, nous pouvons parler d'œuvre commune qui repose sur un pacte social et engage la vie à plusieurs, résultat de la pluralité et donc de la diversité. La diversité, telle qu'elle est perçue par Jane Jacobs, le collectif et par Richard Sennett, rejoint la pluralité de Hannah Arendt, bien distincte de la multitude. Bien sûr, pluralité et diversité engagent la vie à plusieurs mais dans la différence, c'est-à-dire des êtres uniques mais égaux alors que la multitude peut inclure la similitude ou le regroupement d'objets identiques sans qu'il y ait entre eux de distinction.

« Si les hommes n'étaient pas égaux, ils ne pourraient se comprendre les uns les autres, ni comprendre ceux qui les ont précédés ni préparer l'avenir et prévoir les besoins de ceux qui viendront après eux. Si les hommes n'étaient pas distincts, chaque être humain se distinguant de tout autre être présent, passé ou futur, ils n'auraient pas besoin ni de la parole, ni de l'action pour se comprendre »<sup>194</sup>.

Cette diversité dans la ville engendre des activités variées qui, à leur tour, apportent dynamisme. Selon Richard Sennett, c'est justement au cœur du chevauchement des différences générées par la diversité que se jouent les interactions propres à l'espace public et que se vit la réelle expérience sociale dans la perturbation de la séquence linéaire, à l'opposé de la neutralité. Au même titre, le collectif affirme que l'espace public est l'espace névralgique de la ville alors que sa fréquentation serait à la base de l'évaluation de la cohabitation urbaine et où les citoyens, par leur diversité, prennent conscience de leur coexistence et de leur présence dans le monde.

L'importance accordée à la morphologie de l'espace public habituellement mise en évidence dans le processus de planification et de conception est considérée, par le collectif, au même niveau que les aspects sociaux qui mettent en mouvement le processus social. Le phénomène urbain, vu comme processus social, est constamment en mouvement. Mû par la diversité des acteurs sociaux, le phénomène urbain est un système qui se transforme continuellement. Le temps est ici un élément qui paraît et doit être exprimé dans l'espace comme le soulignent aussi Richard Sennett et Kevin Lynch. Un espace public ne peut ni ne doit être statique puisqu'il est sans arrêt soumis au phénomène urbain en un mouvement incessant et en même temps y participe en tant que lieu de mobilité, de sociabilité et d'identité.

La liberté de mouvement doit être possible dans l'espace public car elle est d'abord la condition de la participation de l'agent. En accord avec Richard Sennett particulièrement, l'espace public doit donc être perçu comme un lieu d'expression et non simplement d'observation passive car la sociabilité reçoit du collectif une définition qui se rapproche en certains points des rapports sociaux appuyés par l'expressivité et la civilité. Chacun se

---

<sup>194</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 231

« costume » dans l'espace public, comme chacun porte un masque qui permet les liens sociaux dans le lieu impersonnel qu'est la ville et où chacun respecte la distance nécessaire pour traiter l'autre comme un inconnu, car la sociabilité se vit indépendamment des sentiments personnels. Un code de conduite s'installe donc au cœur de la sociabilité.

L'espace public est aussi le lieu de la construction et de l'épanouissement de l'identité individuelle qui se confirme par rapport à autrui et de l'identité collective qui mène à la cohésion sociale, basée sur le partage de la reconnaissance identitaire de la collectivité par les citoyens qui la forme.

Le formalisme de Lynch édifie l'expérience urbaine à partir du processus sensoriel, des souvenirs et de la capacité d'interpréter l'information propres à l'individu. La forme, comme le suggère Lynch, mène à l'expérience urbaine en tant qu'expérience émotive individuelle. Lorsqu'il parle de la lisibilité, Lynch l'inscrit dans un processus dont le but va au-delà du fait de s'orienter en lui reconnaissant la propriété par laquelle elle permet le développement individuel et collectif. L'image doit inclure la relation spatiale qui s'établit entre l'objet et l'observateur ainsi qu'entre l'objet et les autres objets. Lynch met ainsi le formalisme au service de l'individu puis de la collectivité. Au sein d'un environnement facilement lisible, l'individu jouit d'une sécurité émotive, les inquiétudes face à une certaine incohérence dans la forme de son environnement immédiat étant éliminées, qui lui permet de se positionner face aux objets et aux autres qui l'entourent, de se distinguer et enfin d'entrer en relation avec autrui.

La diversité vécue par les occupants est aussi indispensable, selon Jane Jacobs, parce qu'elle génère, par le flux des activités, des usages et des usagers, l'ingrédient essentiel à l'existence de l'espace public : la sécurité. Richard Sennett est d'un avis bien différent ;

« la communauté exerce une fiction de surveillance. Mais alors, comment peut-elle être aussi un lieu où les gens s'ouvrent librement les uns aux autres ? C'est précisément cette contradiction qui crée des rôles étranges dans lesquels les gens essaient à la fois de se contrôler mutuellement et de s'ouvrir les uns aux autres. Le résultat de cette contradiction est que l'expérience de la vie communautaire locale, censée constituer une expérience fraternelle dans un monde hostile, devient souvent dans la réalité un véritable fratricide [...]. Cette nouvelle géographie est communale et s'oppose à l'espace urbain. Le territoire des sentiments intimes et chaleureux se dresse contre le monde de la froideur impersonnelle »<sup>195</sup>.

Richard Sennett voit surtout chez Jane Jacobs la défense d'une communauté intimiste à laquelle il s'oppose car elle incite plutôt à se protéger du monde extérieur, ce qui favorise une logique émotionnelle menant à la dépolitisation et à l'évasion. Mais, par le biais de la sécurité, Jane Jacobs insiste sur le fait qu'il se crée un réseau complexe, parfois inconscient, de codes et de règles qui permet les relations humaines.

Même si Richard Sennett exprime son désaccord envers l'approche de Jane Jacobs qu'il qualifie d'intimiste et sans application possible dans la grande ville et encore moins dans un

<sup>195</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, Op. cit., p. 236

état, il demeure que les interactions entre les membres de la communauté, selon Jane Jacobs, sont pour la plupart superficielles, ce qui n'est toutefois pas le cas de la somme qui donne sens à la vie publique. Pourrait-on alors reconnaître une certaine analogie avec les relations impersonnelles jugées essentielles par Richard Sennett alors que l'intimité, autant chez Richard Sennett que chez Jane Jacobs, consiste en une préoccupation strictement privée protégée par le domaine public?

### **La dimension matérielle**

L'espace public, dans lequel évolue l'agent public, n'a de sens que dans la pluralité puisque c'est d'elle que naît l'intérêt et la raison d'être vu et entendu d'autrui et d'entendre et voir autrui, nous dit Hannah Arendt. Puisque chacun observe le même objet à partir de sa propre place qui n'est pas celle d'un autre et que c'est grâce à cette réalité qu'il vaille la peine d'être vu et entendu, la diversité, au sens de pluralité, devient la condition du domaine public. La diversité participe à la création de l'entre-deux d'où naît l'espace public d'abord dans sa forme intangible « et dont la conséquence est de transformer le monde en une communauté d'objets qui rassemble les hommes et les relie les uns aux autres »<sup>196</sup> mais aussi qui les empêchent de se confondre les uns aux autres, ce qui assure la préservation de leur unicité.

Pour Jane Jacobs, comme nous l'avons vu, la diversité est aussi la condition première de l'existence de l'espace public. La ville, non seulement peut mais doit, par son organisation urbaine, favoriser les initiatives diverses, le développement et le croisement des synergies, c'est-à-dire l'avènement et le maintien de la diversité et de la mixité urbaine.

Jane Jacobs fait aussi de la ville un lieu de liberté où sont permises et même encouragées les initiatives dans le but de stabiliser l'ordre social et économique, de répondre à la satisfaction des besoins fondamentaux, d'appartenance et de reconnaissance sociale, comme le recherche aussi l'exilé de Hannah Arendt. L'approche de Jane Jacobs est essentiellement basée sur l'observation sociale. Même si elle reconnaît que la forme de l'espace public doit retenir notre attention, c'est d'abord et avant tout en soutien à la dynamique socio-économique existante aux abords de l'espace à créer.

Lorsque Jane Jacobs prétend qu'un espace public impersonnel engendre des passants anonymes, elle s'accorde sans doute à la dénonciation de la neutralité des espaces publics de Richard Sennett, les « sans âme ». Les interrelations entre les occupants mènent aussi chez Jane Jacobs à la construction d'un « nous » qui est nourri par la participation citadine : personnages publics, passants qui assurent des « yeux » dans la rue et où chacun est un peu responsable de l'autre, ce qu'elle qualifie de contrat social. Et c'est l'application de ce contrat social qui engendre la vie sociale à l'origine de l'espace public dans sa dimension matérielle.

---

<sup>196</sup> Arendt, H., *Op. cit.*, p. 95



L'espace public est clairement le produit de son environnement, selon Jane Jacobs, car il est directement influencé par la diversité économique et sociale.

Le collectif, en qualifiant le phénomène urbain de système d'acteurs dont les rôles diffèrent dans l'organisation de la ville, suggère aussi la diversité.

La réalité urbaine, selon le collectif, se rend dans sa globalité et non par l'intermédiaire d'un seul ou de deux paliers qui regroupent la morphologie, les pratiques sociales et les représentations. Un traitement restreint a pour conséquence une perception partielle et nettement incomplète. Comme le présente également Jane Jacobs, mais aussi à un autre niveau Richard Sennett et Hannah Arendt, l'environnement construit, dont fait partie l'espace public, est produit par les acteurs sociaux qui agissent dans la diversité et la pluralité. Autant pour le collectif que pour Hannah Arendt, l'acteur n'est jamais purement déterminé puisqu'il est conditionné par les objets du monde commun qui n'existent que pour l'ensemble des individus.

Les espaces publics sont les produits de leur environnement et non les producteurs. L'espace public est un lieu où l'individu ou le groupe pose une action qui provoque des effets directs ou indirects sur son environnement, composé des dimensions matérielles et relationnelles. Le mouvement auquel est soumis le phénomène urbain est perceptible à la fois dans les transformations physiques de l'environnement construit et les transformations relationnelles comme l'a aussi bien démontré Richard Sennett alors que le public interactif, avec le temps, est devenu un observateur passif et silencieux au milieu d'un environnement caractérisé par la neutralité. Il faut maintenant dépasser cette neutralité matérielle et participer à la renaissance de l'agent public et de l'espace public relationnel et matériel.

### **L'espace public montréalais au cœur du débat**

Nous voyons assez aisément que les théories urbanistiques et philosophiques proposent une riche contribution aux planificateurs et aux concepteurs dans la compréhension et le traitement des espaces publics urbains. L'analyse présentée au quatrième chapitre démontre en quoi une approche à la fois théorique et pratique plus complète pourrait contribuer à la reconnaissance et à la compréhension du domaine public dans ce qu'il a de singulier. Pour l'instant, nous présentons brièvement, en conclusion à la troisième dialectique, les éléments qui nous semblent les plus représentatifs de l'inscription des quatre espaces publics montréalais dans le domaine public et qui seront approfondis au quatrième chapitre.

### **Le parc La Fontaine**

Le parc La Fontaine semble répondre en plusieurs points aux idées traduites par les auteurs cités. Il semble bien que le parc et son environnement jouissent d'une géographie publique puisque les habitudes décelées dans le mode d'être-ensemble se confirment par l'image collective reconnue et construite par les citoyens ainsi que par les interactions bien établies parmi les occupants et leur environnement. Si on s'y arrêtaient et qu'on analysait de façon

bien exhaustive ce cas en particulier, il y a de forte chance que nous observerions l'existence des trois paliers dont nous entretient le collectif. L'aspect morphologique vient, à plusieurs égards, soutenir la dynamique sociale, qu'il s'agisse du schéma des circulations, des plaines de détente, du point central et rassembleur que sont les bassins, etc. L'aspect relatif aux pratiques sociales se traduit par les règles et codes généralement respectés par les occupants et pourraient être décrits surtout à l'aide de l'observation directe. Enfin les représentations que se font les individus de la réalité, leurs croyances, les idées, les identités, etc. se manifesteraient sans doute dans une composition relativement homogène. Seule la compilation de réponses obtenues en interrogeant les occupants pourrait donner le portrait d'ensemble.

Le parc La Fontaine a pris forme selon le déroulement de l'histoire de son environnement. Il est assez aisé de voir qu'il est effectivement le produit de son environnement car le parc s'est principalement conçu à travers la vie sociale inorganisée et spontanée. Il est très facile de constater, lorsque nous nous trouvons sur place, que ce que nous percevons, ce qui est apparent, est étroitement lié et même confondu à la réalité environnante. Ce fait est à la fois perceptible dans la vie qui s'y déroule et dans ce qu'on y ressent. Le parc est aussi vivant, aussi dynamique que l'est son environnement. Nous ne sentons aucun décalage entre ces deux parties d'une même entité. Cette réalité n'a pas de concepteur car elle découle d'abord de la vie sociale, de sa diversité, de la pluralité des occupants, qui toutefois doit être supportée par la mise en forme cohérente de l'espace, là où intervient la responsabilité et le génie du concepteur.

### **La place d'Youville**

La place d'Youville a aussi reçu une attention qui fait que nous la percevons et la sentons en harmonie avec son environnement. Cependant, comme nous l'avons déjà mentionné, nous mettons en doute son association réelle à une place publique où les règles de la civilité devraient pleinement être appliquées, puisque nous nous retrouvons dans un espace peu fréquenté qui respecte en premier lieu l'intimité privée (même s'il s'agit d'un pléonasme) des riverains. Ce qui par contre est perceptible est la préoccupation au niveau de l'aspect morphologique et social (même restreint) mais aussi des représentations de l'histoire que les occupants et les touristes se font du Vieux-Montréal, qu'il est possible de leur faire connaître dans la matière et que les concepteurs ont réussi à mettre en valeur. À la place d'Youville, les gens vivent proches les uns des autres mais, comme l'indique le collectif, proximité physique n'est pas synonyme de proximité sociale. Les personnes n'y vivent pas suffisamment près les unes des autres pour qu'il s'y crée une géographie publique basée sur l'action collective. Puisque la pluralité ne s'y exprime pas nous pourrions dire, à l'exemple de Hannah Arendt, que les occupants de la place n'y vivent pas réellement.

Les objectifs, clairement énoncés par les décideurs municipaux consistaient, grâce au projet d'aménagement de la place d'Youville, à dynamiser le secteur économique de la portion

ouest du Vieux-Montréal et à encourager le développement résidentiel. Depuis près de cinq ans, il est très difficile d'observer quelque influence que ce soit du projet sur des changements qu'aurait pu connaître le secteur immédiat. Des bâtiments riverains à la place sont encore vacants, comme ils l'étaient déjà lors de la réalisation du projet, et aucun nouvel apport particulier n'est perceptible. Cette situation nous porte à souscrire à la thèse que l'environnement est producteur des espaces publics et non l'inverse. Il semble bien que le rassemblement des hommes dans l'action et la parole soit la condition première, c'est-à-dire le pré-requis à la réception et à l'occupation d'un espace public matériel.

### **Le Champ de Mars**

Le Champ de Mars, comme il a été démontré, ne jouit d'aucun antécédent nécessaire à sa raison d'être et au sens qu'il devrait lui revenir et ce, par absence de pluralité, de diversité, de vie tout simplement. Ici encore, l'apparence est tout à fait fidèle à la réalité. Une première constatation de cette réalité de l'absence démontre bien que l'espace n'est absolument pas un lieu d'expression au même titre que son environnement immédiat. L'espace de l'apparence n'existe pas car il n'y a pas de conditions antérieures de rassemblement, il n'y a pas de puissance possible à actualiser dans l'action collective.

La situation actuelle démontre bien qu'il aurait fallu s'assurer de la création d'un espace public d'abord généré par le rassemblement d'individus dont la conséquence aurait été d'appeler à la création d'un espace matériel où aurait été possible la concrétisation, la réification de ce rassemblement.

### **La place Émilie-Gamelin**

La place Émilie-Gamelin est sans doute celle qui provoque le plus de réaction face aux propos des théoriciens cités. En considérant la volonté des planificateurs et des concepteurs de ne pas porter d'attention particulière à la dynamique sociale singulière au secteur, ainsi que l'approche artistique distincte de l'environnement à bien des égards, nous pouvons certainement parler du culte de l'objet, de l'art antisocial dont nous parle Richard Sennett. Il y a du monde dans la place, il est vrai, mais il s'agit d'observateurs passifs et silencieux qui n'interagissent pas avec la place. La place Émilie-Gamelin, dans sa conception actuelle, est un bon exemple du paradoxe de l'isolement dans la visibilité. Cette réalité est bien sûr ancrée au-delà du domaine de l'aménagement urbain puisqu'elle est caractéristique du monde moderne. Cependant, il semble bien que l'aménagement proposé encourage les comportements antisociaux qui découlent de cette réalité moderne plutôt que de tenter de faire de la place publique un lieu digne de ce nom. Un lieu où les occupants seraient invités à interagir, sans qu'il soit nécessaire qu'ils fassent connaissance, mais qu'ils puissent mettre en application les règles de civilité autorisées dans cet espace public afin qu'ils puissent se reconnaître comme collectivité. Le désordre, la difficulté de comprendre l'espace créent une nette démarcation entre la dynamique

sociale, la compréhension de l'environnement et la fréquentation de la place. Dans ces conditions, l'objectivité sociale est complètement anéantie, ce qui a pour effet de créer chez l'observateur un important degré de confusion non seulement au niveau des indicateurs sociaux mais aussi de sa propre position au sein de l'environnement, du monde d'objets communs.

\* \* \*

En observant ce qui se passe dans un milieu donné, nous pouvons déjà déterminer si la création d'un espace public, dans sa dimension matérielle, est justifiée. Diversité, pluralité, cohésion urbaine, proximité sociale sont les premiers indices qui devraient être considérés dans le processus de planification et de conception des espaces publics. Un espace public ne se suffit pas à lui-même, il ne doit donc être regardé qu'en étroite relation avec son environnement, ce qui inclut la participation des acteurs sociaux qui sont seuls en mesure d'exprimer la nature des représentations collectives de leur milieu de vie. L'action, ce qui se passe dans un espace public et à ses abords, semble être la première préoccupation des usagers avant la composition de son aménagement.

## QUATRIÈME CHAPITRE

### Entre l'idéal normatif et la réalité

Notre démonstration complétée nous permet maintenant de faire ressortir les idées principales traitées par les auteurs et celles qui font consensus, et de soumettre les quatre espaces publics montréalais à l'analyse.

À ce point de notre réflexion, nous sommes en mesure de constater les écarts entre le processus de planification et de conception appliqué dans la pratique et l'idéal normatif présenté par les théoriciens. Ce que nous avons relevé au cours de notre étude nous laisse croire que les théories proposées par les auteurs sont des pistes que nous pourrions mettre en application dans la pratique dans le but de rendre plus cohérentes les propositions d'aménagement des espaces publics urbains. Les écueils rencontrés à la place Émilie-Gamelin et au Champ de Mars seraient peut-être considérablement réduits ou évités si nous appliquions dans nos projets les modes de penser et de traiter l'espace public suggérés par les théoriciens.

Le présent chapitre nous permet donc de nous arrêter sur les éléments importants à retenir et de les soumettre au contexte réel du processus de réflexion et de réalisation dans la planification et la conception des espaces publics urbains. Bien sûr, certains aspects de ces théories ne sont pas applicables dans un contexte municipal où le temps de réalisation et les budgets sont en réalité les préoccupations qui reçoivent, et de loin, le plus d'attention, sans compter les justifications dites politiques. Il serait donc important qu'une réflexion soit aussi entreprise à cet égard de manière à ce que les enjeux administratifs et politiques s'harmonisent à un processus global cohérent.

Nous avons déjà indiqué qu'un processus cohérent et complet de planification et de conception des espaces publics urbains requiert des analyses et des relevés essentiels tels l'observation directe et les questionnaires, de même que la participation directe des acteurs sociaux. De plus, ne vivant pas dans un monde idéal où tous se préoccuperaient des intérêts collectifs dans le domaine public, nous sommes conscients qu'il y a des limites à l'application des théories, qui font d'abord appel à une conscience collective qui aujourd'hui se bute à une conscience individuelle et à des intérêts privés très forts et qui s'introduisent de plus en plus dans le domaine public. Nous avons beaucoup à faire pour que le chevauchement des différences, entre autres, soit réellement perçu comme étant le cœur d'une vie sociale intense grâce à laquelle chacun peut jouir d'une vie équilibrée et épanouie. Cependant, nous croyons que la planification et la conception d'espaces publics urbains, malgré les difficultés qui se profilent, peuvent contribuer à une prise de conscience de la part des citoyens, mais aussi des politiciens, des décideurs et des intervenants du domaine public, d'une dimension collective à restaurer.

## **L'idéal normatif**

### **Savoir penser l'espace public**

La cohérence de l'espace public dans sa justification et ensuite dans sa forme matérielle repose dans l'idée, en lien étroit avec la réalité et le sens que nous nous faisons d'abord de l'espace public dans sa forme intangible. Il s'agit de savoir penser l'espace public car le regard que nous lui portons annonce le traitement que nous lui réservons.

Hannah Arendt nous invite à penser ce que nous faisons dans la pluralité, de penser l'action non pas dans une dimension individuelle mais collective, qui ouvre à la liberté par rapport à notre propre identité. L'espace public, et plus particulièrement la ville, en tant qu'espace impersonnel permet de sortir de soi-même, de comprendre le monde autour de soi et de s'y positionner. La ville, que l'on peut définir comme milieu humain dans lequel des inconnus se croisent et qui est ainsi soumise à la nouveauté et à la contingence, se bâtit dans un monde d'objets communs, relativement indépendants des hommes, puisqu'ils sont plus permanents que la vie. Grâce à cette objectivité du monde dans le temps, il est possible de stabiliser la vie humaine où sont compréhensibles les actions porteuses de significations.

### **Justifier l'espace public**

Les planificateurs et les concepteurs doivent se poser les questions appropriées. Il importe donc d'observer la dynamique sociale qui confirme les enjeux normatifs à considérer. Évidemment tout le travail requis à une analyse approfondie du contexte social, des réseaux de relations humaines, des croyances, des identités, nécessite du temps d'observation, de cueillette d'information, de rencontre et d'analyse. Avant même de pouvoir faire des rapprochements utiles entre l'idéal normatif et la réalité, il est essentiel que les mesures nécessaires à l'atteinte d'objectifs cohérents et bien établis soient reconnues et acceptées par les politiciens et les décideurs et qu'elles soient obligatoirement appliquées. La connaissance du contexte et la justification de la création d'un espace public, quel qu'il soit, doivent recevoir une attention très soutenue puisque ce n'est qu'à partir de cette connaissance que nous pouvons donner la raison d'être d'un espace public et que nous pouvons déterminer si le contexte est réellement en mesure de le faire vivre. Il ne faut surtout pas prendre cette condition primordiale pour acquise, comme si la venue d'un espace public, qu'il soit place ou parc, trouvera automatiquement preneurs. Cette idée préconçue et trop souvent crue implique des choix qui ne sont pas nécessairement viables comme l'illustre bien le cas du Champ de Mars et bien d'autres espaces à Montréal qui sont, de façon évidente, sous utilisés.

### **Comprendre le contexte social**

Nous avons vu chez les théoriciens comme il est important de reconnaître et de comprendre la réalité et le sens d'un espace public et de son contexte. Avant de rendre

matériellement un espace public, de réifier l'idée de sa forme, il faut bien cerner les caractéristiques de la vie sociale présente qui expriment les enjeux normatifs en place. Pour ce faire, il faut continuellement prendre en considération l'espace public dans son contexte social composé d'un réseau complexe de relations humaines en tant que phénomène urbain, c'est-à-dire de processus continuellement en mouvement. Un espace public n'est pas un objet qui se suffit à lui-même. Une profonde interdépendance existe entre l'espace public urbain et le contexte social duquel il fait partie.

### **La pluralité et la diversité**

L'homme, cet animal politique qui agit et parle, vit dans la pluralité car, comme l'indique Hannah Arendt, ce sont les hommes qui habitent le monde et non l'homme comme unité. Cette réalité implique un mode d'être-ensemble tout à fait différent de ce que l'individu vit dans le domaine privé. L'espace public est le lieu d'expression de cette pluralité. Il doit donc être perçu et conçu en réponse à cette pluralité dont les déterminants varient d'un lieu à l'autre comme d'un entre-deux à un autre. La pluralité qui reconnaît avant tout les distinctions entre les hommes qui la composent, fait une place déterminante à la diversité qui est reconnue absolument essentielle et prioritaire par les théoriciens. Au cœur de cette diversité qui donne vie à la ville, les planificateurs et les concepteurs doivent savoir reconnaître la réalité objective du contexte afin qu'ils puissent comprendre le regard que la collectivité lui porte.

### **Le potentiel de rassemblement**

Le seul facteur matériel absolument indispensable à l'existence de l'espace public est le rassemblement des hommes dans la proximité sociale, nous indique Hannah Arendt. La première question à se poser est donc de savoir si le potentiel de rassemblement est existant dans la collectivité présente. Un espace public ne se crée pas de lui-même puisque, comme nous l'avons indiqué, il est le produit de son environnement et que de cet environnement doit se manifester la puissance de l'action collective. Sans cette puissance qui n'existe qu'en acte, c'est-à-dire qui ne peut être emmagasinée en vue d'une utilisation ultérieure mais qui fait partie de l'action même, l'espace public n'existe pas et toute tentative de matérialisation d'un espace public dans ces conditions aura pour conséquence le risque élevé d'une sous-utilisation. Cette conséquence imposera alors la réévaluation de la pertinence de la matérialisation d'un espace public ou, si l'on persiste dans sa réalisation, une approche créatrice qui tiendra compte de cette réalité. Pour un usage justifié et important d'un espace public, il faut que le quotidien des occupants soit caractérisé par des interactions perceptibles dans la façon dont ces derniers vivent ensemble. Tout en demeurant des inconnus, les occupants peuvent manifester par leur manière d'agir, d'observer, de vaquer à leurs occupations publiques les plus ordinaires un niveau de confiance et d'attention à ce qui se passe autour d'eux qui fait savoir qu'ils vivent déjà dans une dimension publique et qu'ils posent des actes en conséquence.

## **L'espace d'apparence**

Nous vivons dans un monde d'objets communs. Ce monde est cet espace d'apparence, d'exposition, dans lequel les personnes se rassemblent dans la puissance de l'action collective. Mais comment en faire une réalité objective décodable ? Les signes, les codes de conduite communs sont des indicateurs importants à relever pour comprendre la réification des idées, des croyances, des idéologies. Les signes, autant dans les relations humaines que dans les représentations matérielles, dont la signification directe peut être continuellement répétée, sont essentiels à la création et à la viabilité d'un monde objectif dans la pluralité et la diversité. Il est très important de connaître et comprendre ces éléments afin d'intervenir de façon cohérente et harmonieuse. Les règles et codes de crédibilité communs, en tant qu'actes sociaux découvrant l'être social, doivent être inventoriés. Cette pratique nous permet de connaître « qui » sont les usagers dans leur dimension collective, ce qui nous donne le portrait de la géographie publique.

Ce n'est qu'une fois que le sens et les réalités de l'espace public sont saisis que peut être connu l'objet d'intervention des planificateurs et concepteurs d'espaces publics urbains. C'est de cette manière qu'ils pourraient prétendre suffisamment connaître ce que sont l'espace et l'agent publics pour créer des lieux cohérents et appropriés mais aussi pour savoir ce qu'il faut éviter. L'espace public, en étant le produit de son environnement, doit soutenir ce dernier. Il doit ainsi s'harmoniser à la diversité en place, être un lieu d'expression de la civilité garante de liens sociaux et donner des leçons humanistes où le temps et l'homme s'expriment dans l'espace.

## **L'impersonnalité et la civilité**

Il n'y a rien de magique dans la planification et la conception d'espaces publics urbains, précise Richard Sennett. Tout au long de l'histoire, les êtres humains ont bien démontré leur génie de l'être-ensemble. Il faut reconnaître les symptômes de l'anomalie de la vie publique en péril et modifier notre perception de l'impersonnalité qui est loin de l'anonymat et du désengagement. L'impersonnalité est essentielle à la civilité qui permet les liens sociaux parce qu'elle n'interpelle pas les sentiments personnels. Selon Richard Sennett, il faut bien distinguer les affaires personnelles des affaires impersonnelles, retirer l'intimité du public car,

« en résumé, quand les planificateurs essaient en toute bonne foi d'améliorer la qualité de la vie en la rendant plus intime, ils ne font que recréer l'espace stérile qu'ils voulaient supprimer »<sup>197</sup>.

## **L'expression de l'être social**

En posant un acte dans l'espace public, l'agent se dévoile aux autres, sans toutefois exposer sa personnalité qui demeure protégée. Il se crée un entre-deux qui va au-delà de la forme corporelle. Cette action, indépendante de la personnalité, est une expression non

<sup>197</sup> Sennett, R., *Les tyrannies de l'intimité*, Op. cit., p. 247



symbolique mais directement significative. Les signes sont régis par des règles flexibles qui rendent possible l'expression de l'être social dans la distanciation. La rencontre, dans l'espace public, doit être considérée immédiate sans quoi le caractère objectif de l'action est substitué par le sentiment subjectif de l'acteur qui s'unit à l'observation passive. Il faut donc accepter le caractère provisoire de ce que nous faisons en public car c'est ainsi que nous vivons le présent.

### **Au-delà de la forme**

Comme nous l'avons vu, le formalisme de Lynch participe à l'atteinte d'objectifs qui se situent à un niveau plus abstrait, comme la rencontre de l'identité individuelle et de l'identité collective. Malgré le fait que l'approche de Lynch se démarque de celles des autres auteurs, elle démontre bien à quoi les planificateurs et les concepteurs font souvent référence dans leur pratique – d'une manière beaucoup plus restreinte que ne le recherche Lynch - alors qu'ils traitent en priorité et presque exclusivement la forme de l'espace en ce qu'elle est et pour ce qu'elle est. À cet égard, il apparaît assez clairement que les planificateurs et les concepteurs abordent rapidement, dans la méthodologie appliquée, les questions relatives à savoir comment aménager l'espace public et qu'elle en sera la forme, en esquivant ou du moins en considérant de façon trop superficielle les interrogations quant à savoir pourquoi et pour qui cet espace en particulier sera aménagé.

### **Le sens pictural du temps**

Il faut apprendre à intégrer le sens pictural du temps dans les espaces que nous concevons en évitant de tomber dans la nostalgie et les formes du passé. En réfléchissant sur la façon dont les formes proposées représentent l'utilisation, nous en oublions ce que vit l'utilisateur au moment présent et nous lui retirons sa liberté de mouvement, alors nous glissons dans l'illustration de la vie et non dans la vie elle-même nous dit encore Richard Sennett. Il importe surtout que la scène offerte incite les occupants à regarder autour d'eux et à ajuster leur comportement en fonction de ce qu'ils perçoivent. On observe alors « une scène de conscience mutuelle »<sup>198</sup>.

### **L'espace public comme bien commun**

Il faut concevoir l'espace public comme un bien commun qui a un pouvoir de rassemblement et de distinction. Parce que chacun occupe sa propre place, différente de celle de l'autre, il se crée un monde objectif puisque les choses conservent leur propre identité au sein d'une diversité de perspectives.

---

<sup>198</sup> Sennett, R., *La ville à vue d'oeil*, Op. cit., p. 294

À chaque fois que l'occasion est donnée de rencontrer des acteurs sociaux (politiciens, commerçants, citoyens), individuellement ou en groupe, l'espace public doit être présenté à titre de bien commun afin de favoriser une prise de conscience qui fait de l'espace un bien collectif au sein duquel les enjeux sont compris et partagés.

### La réalité

Dans les quatre cas à l'étude, nous avons déjà relevé des éléments importants soulevés et démontrés par les théoriciens qui auraient pu être considérés ou qui devraient être considérés dans des cas similaires. En les repassant en revue à l'aide des théories exposées nous pouvons entrevoir une approche plus complète et plus juste.

### **La place Émilie-Gamelin**

La place Émilie-Gamelin a été planifiée et conçue à partir d'un choix très clair qui consistait à en faire beaucoup plus un objet d'art qu'un lieu public à habiter et à faire vivre. Pour en faire un espace public comme l'entendent les théoriciens, il aurait fallu comprendre la dynamique sociale en place à la fois pour déterminer ce qui la rend tangible et pour cibler les facteurs qui pourraient lui être nuisibles. En sachant ce que sont un espace et un agent publics et en en tenant compte volontairement et consciemment, on aurait certainement donné une toute autre définition à l'espace créé. Si dans ce cas avait été reconnu que l'espace public est le produit de son environnement, la place lui serait complémentaire, sans que cela lui interdise sa part d'originalité, et la configuration aurait sans doute été plus fluide en réponse au libre mouvement déjà existant. Contrairement à la situation existante, une négociation avec la place aurait été possible pour l'usager alors qu'actuellement il se bute continuellement à des obstacles. Un espace public se veut un lieu d'interactions.

La place Émilie-Gamelin, dans sa conception actuelle, illustre bien cette peur de l'autre, cette peur du plaisir, comme s'il était impossible de respecter une certaine distance tout en reconnaissant la part collective de notre vie publique. C'est comme si tout dans la place avait été pensé de manière à ce que la rencontre immédiate ne soit pas provoquée. La plateaux inclinés gazonnés, très utilisés par les usagers qui recherchent un espace de détente, n'est pas conçu pour qu'on y accède mais seulement pour l'observer. Les bancs, implantés en bordure de la rue Saint-Hubert, donnent plutôt l'impression d'être assis, froidement, alors que les occupants sont placés en rangées, bien alignées l'une derrière l'autre, sans qu'on puisse comprendre la raison de cette disposition qui n'a aucun lien avec quoi que ce soit dans l'environnement ni dans la dynamique observée. Ne pouvant pas vraiment traverser la place et n'ayant aucune opportunité pour s'y arrêter en son centre, la rencontre de l'autre est presque éliminée d'emblée.

Un soupçon de convivialité dans le traitement de la place aurait sans doute été bien accueilli car l'usage qui en est fait démontre bien malgré tout qu'en public, nous souhaitons être

témoin de ce qui se passe et qu'il est faux de prétendre que nous souhaitons plutôt la vue du vide, l'absence de l'autre et le calme. L'agent public est capable de civilité, il s'agit de le traiter comme un sujet et non plus comme un objet, de lui faire confiance et de lui donner l'occasion d'exprimer sa civilité.

C'est sans doute dans la place Émilie-Gamelin qu'est perceptible le plus grand écart avec les théories exposées. Nous pourrions en faire état avec éloquence mais il semble que la méconnaissance du domaine public ou la volonté d'en faire fi dès l'amorce du projet soit la cause de la réalité que nous observons. Dans un cas semblable, il est clair qu'un rapprochement avec les théories urbanistiques et philosophiques est tout à fait possible. Il en va de la volonté des décideurs, des planificateurs et des concepteurs. On peut toujours défendre qu'il s'agit d'un choix au niveau du parti d'aménagement. Mais les intervenants en milieu urbain ont d'importantes responsabilités. Ils doivent avoir le souci des occupants et de leur épanouissement, de la qualité du cadre de vie en harmonie avec la dynamique de la collectivité ainsi que des investissements qui découlent directement de fonds publics.

### **Le Champ de Mars**

Au Champ de Mars, la démonstration a déjà été faite en ce qui a trait à l'absence de justification de la place. Si l'espace public est le produit de son environnement, nous en avons une preuve évidente. L'absence d'une collectivité établie et basée sur l'action collective se reflète dans l'absence de vie dans la place comme dans un miroir. Constater ce qui se passe dans cette espace public c'est comme regarder le degré de vie collective autour. À l'exemple de ce que prétend le collectif, l'espace public est le baromètre de la vie publique. Pourtant, le secteur du Vieux-Montréal auquel appartient le Champ de Mars est des plus fréquentés avec la place Jacques-Cartier, ses commerces, ses bureaux, ses divers services et activités, en somme sa grande diversité. Mais le Champ de Mars ne jouit pas de la présence de rues vivantes le bordant. Et même plus, deux de ses côtés sont littéralement privés de rues et sont situés directement à l'arrière de bâtiments et sur son front nord longent en contrebas la rue Saint-Antoine et l'autoroute Ville-Marie, fracture infranchissable entre l'ancienne et la nouvelle ville. Seule la rue Gosford est présente, à l'est du site, mais elle n'est qu'une desserte de service vers et en provenance du Vieux-Montréal. Il y a peu de chance que les projets immobiliers en construction en bordure est de la rue Gosford viennent modifier la dynamique à ce point que le Champ de Mars prenne vie. Même, après ce que nous venons de démontrer à l'aide des propos des théoriciens, il serait irresponsable de laisser entendre le contraire en prétendant qu'un bel avenir s'annonce enfin à ce lieu public grâce à ce seul apport.

Qu'aurait-il fallu faire alors ? Il est vrai que le contexte de travail et les changements majeurs prévus pouvaient laisser entrevoir à l'époque une nouvelle dynamique dans ce secteur. Mais nous demeurons prudents quant à une telle affirmation car la configuration de ce secteur, dans sa structure urbaine, n'aurait pas réellement changé et serait demeurée aussi

problématique. À la lecture des théories urbanistiques et philosophiques et en analysant les lieux, nous croyons qu'il aurait fallu réserver à cet espace une autre vocation. Une vocation comme, par exemple, un espace de service, qui aurait été compatible à la structure existante mais qui aurait pu être la source d'un niveau plus élevé de vie sans pour autant s'attendre à ce qu'une dimension publique perceptible et réelle prenne racine. Rien ne sert de forcer les choses et de croire qu'un espace vert est toujours une bonne solution en milieu urbain car il peut malheureusement devenir source d'inquiétude sociale, espace non sécuritaire, vide urbain.

### **Le parc La Fontaine**

Plus nous regardons le parc La Fontaine, son histoire, son contexte, ses occupants et ses abords, plus nous souscrivons aux théories urbanistiques et philosophiques traitées. Le parc La Fontaine est le produit de son environnement dans ce qu'il y a certainement de plus positif ; vie publique où le rassemblement des personnes se fait connaître par des actions collectives sans besoin d'achèvement - rues vivantes, fréquentations intenses des commerces et services, revendications, manifestations d'activités de loisirs, sociales et politiques, existence d'un espace public dans sa dimension intangible confirmé par l'image collective qu'on attribue au parc et qu'on tient à préserver, interactions évidentes et très vivantes du parc avec son contexte, code de conduite adopté et respecté par les occupants, souci de l'environnement et du cadre de vie, fréquentation du parc jamais démentie, etc. Ici, on navigue en plein chevauchement des différences car on y retrouve des personnes de tous âges, de toutes origines, de toutes classes sociales, ainsi que des services diversifiés. Bien sûr, il y a eu des concepteurs derrière les interventions réalisées à l'intérieur du parc, mais en même temps, nous avons l'impression que le parc s'est conçu presque par lui-même et par son environnement.

Dans ce parc, le sens pictural du temps s'exprime par la compatibilité des aménagements et des activités internes et externes au parc. Le contexte et le parc se vivent au même temps et dans le même espace. En reconnaissant les points de force dans la configuration du parc, nous sommes en mesure non seulement de reconnaître ses faiblesses et les interventions dont il souffre, mais de les comprendre afin de les éviter à l'avenir. Il ne s'agit pas ici de se faire inventeur mais de laisser les lieux et la dynamique collective suggérer la forme sans que l'on vienne imposer de caractère défini. À bien y regarder, il nous semble que le parc La Fontaine n'a pas besoin d'être dicté par une vue à long ni à moyen terme. Il importe avant tout de reconnaître et de comprendre ce qui lui donne sens et ce qui l'anime pour simplement proposer de sobres interventions soutenant le mouvement de sa propre dynamique partagée avec son environnement.

### **La place d'Youville**

La place d'Youville se vit bien. La place d'Youville a un sens qui lui est donné par son environnement immédiat. Elle est investie par le calme, l'isolement, l'identité presque

personnelle du contexte. On peut facilement avoir l'impression qu'on a voulu personnifier l'espace. On pourrait sans doute en parler comme nous pourrions parler des personnes qui résident ou qui travaillent en son pourtour. Les caractéristiques qui en ressortiraient ne seraient pas cependant celles d'un espace public mais plutôt d'un espace privé. Il est vrai que la place est ouverte à tous, mais là ne s'arrête pas la dimension publique. Notre sens du réel se joue au-delà de nous-mêmes, dans l'apparence, l'exposition, l'action et la parole qui nous portent vers l'autre. Ce n'est pas la place qui ne permet pas les interactions particulières à l'espace public mais tout le contexte. Il n'y a pas de proximité sociale établie en ces lieux. Les gens se respectent dans leur isolement et semblent bien le vivre.

Les concepteurs ont dû respecter l'intimité des résidants, ce qui n'est pas mal en soi. De toute manière, il est très peu probable que cette exigence aurait pu être considérée secondaire sans que de vives représentations soient faites de la part des principaux intéressés et que cette ligne directrice ne soit finalement imposée aux concepteurs. Mais avaient-ils d'autres choix ? Pour être cohérents, probablement pas, pour la simple raison que le contexte ne se prête pas à l'aménagement d'une place dite réellement publique, ce qui n'empêche pas d'y aménager un jardin repensé, sans cloisons. On aurait peut-être souhaité en faire une place publique mais heureusement le contexte en décide autrement et y veille.

La place d'Youville a sa raison d'être en tant qu'oasis à l'intérieur de l'activité intense du Vieux-Montréal, et son environnement peut la faire vivre mais certainement pas à titre de place publique comme l'entendent les théoriciens. Il faudrait donc voir à corriger les termes qui lui sont attribués. Si on persiste à en faire un espace intime, il ne faudrait plus parler de place publique mais simplement, tout simplement de lieu de détente. Il serait intéressant de soumettre la portion ouest de la place, qui vit d'un contexte immédiat quelque peu différent et plus dynamique, à une analyse exhaustive quand à sa définition, à son sens et à sa réalité, préalablement à son prochain aménagement.

### **Le schéma**

Dans une telle perspective, il est pertinent de proposer une grille d'analyse<sup>199</sup> qui, à la suite de la démonstration des théories étudiées, pourrait être considérée dans le processus de planification et de conception des espaces publics urbains.

Le formalisme de Lynch, auquel ont eu recours et ont encore recours nombre d'intervenants en aménagement urbain, ne semble pas entièrement répondre à l'approche qui, à la lumière de ce que nous pouvons constater dans la réalité urbaine, s'impose de plus en plus et qui fait aussi appel à des considérations d'ordres idéologique et social. Les enjeux normatifs qui en découlent sont certainement des outils pouvant contribuer à une meilleure planification et à une conception plus cohérente des espaces publics urbains.

<sup>199</sup> La grille d'analyse apparaît à l'annexe 2, tableau I, p. 101

Il ressort, de façon évidente, selon les théories étudiées, qu'un espace public se bâtit sur la diversité des fonctions et des goûts, sur les idées, les croyances, sur l'action collective. Toutefois, nous croyons que l'absence des réalités intangibles et tangibles d'un espace public dans un contexte donné ne signifie pas automatiquement que le projet de création d'un espace public urbain doive être abandonné systématiquement. Si tel est le cas, c'est la vocation de l'espace qui peut être révisée par la programmation qu'on lui réserve. Un espace public, situé dans un secteur peu diversifié pourrait, par exemple, être conçu de façon à offrir des activités spécialisées et même exclusives qui répondraient aux besoins d'une population implantée sur un territoire plus vaste qui s'étendrait au-delà du secteur immédiat. Ou encore, un parti plutôt ornemental, qui offre un cadre visuel intéressant, pourrait aussi être une solution appropriée si une telle représentation de l'espace est manifestée par les occupants du secteur. Les investissements et le parti d'aménagement seront alors établis en conséquence.

Une fois que les caractéristiques de la dynamique sociale sont bien établies et qu'elles justifient l'aménagement d'un espace public, les planificateurs et les concepteurs peuvent passer à la programmation, c'est-à-dire à la définition des activités qui le composeront.

Dans la conception matérielle de l'espace, il faut faire en sorte que l'utilisateur puisse sortir de lui-même. Plutôt que d'encourager la passivité – un observateur n'est pas passif s'il s'intéresse à ce qui se déroule autour de lui – la configuration de l'espace doit donner l'occasion à l'observateur de reconnaître que sa seule perception ne suffit pas. Il faut l'inviter à prendre conscience de la diversité des perspectives à laquelle il participe et à agir en fonction de ce que les autres lui présentent. L'utilisateur doit être libre de se déplacer, d'exprimer son être social, dans le temps présent. C'est à ce moment que peut avoir lieu la rencontre immédiate ; là où la civilité s'exprime dans les liens sociaux mais non personnels. C'est parce que les hommes se parlent, qui est fonction de l'action, qu'ils ont l'expérience de l'intelligible à la rencontre de la raison et de la réalité, nous rappelle Hannah Arendt. Il importe que les contributions à la collectivité remettent un peu d'humanisme dans la vie sociale et qu'elles soient porteuses de significations humaines de manière à redonner à la réalité sa dimension de l'expression humaine.

---

## Conclusion

Nous avons vu la signification des enjeux normatifs et l'importance que leur accordent les théoriciens en ce qui concerne les particularités du domaine public et la participation de l'agent public. Aussi, nous avons pu constater un écart très significatif entre cet idéal normatif et la pratique relative au processus de planification et de conception des espaces publics montréalais analysés.

Cet écart, il faut bien l'admettre, est causé en partie par le contexte de travail qui ne laisse pas suffisamment de place aux étapes d'analyses et d'évaluations des projets d'aménagement urbain, qui ne voit, trop souvent malheureusement, que les intérêts politiques qui peuvent découler d'une intervention rapide attachée à une demande dont la pertinence n'est pas toujours soumise à une évaluation logique et rationnelle. Pourtant, nous avons vu comme il importe de procéder à ces études préliminaires et à la définition des enjeux normatifs spécifiques à un milieu donné afin, d'une part, de confirmer ou d'infirmer la justification et la pertinence de la création d'un espace public urbain particulier et, d'autre part, d'en définir la vocation et les composantes.

Nous pouvons aussi expliquer cet écart par la profonde méconnaissance d'une définition élargie du domaine public et de son rôle fondamental dans la vie de la collectivité. Cela peut sembler étonnant puisque le domaine public est le milieu d'intervention au cœur duquel les planificateurs et les concepteurs, impliqués dans la création d'espaces publics urbains, mettent à profit leurs compétences. À la lumière de ce que nous avons démontré et de ce que nous observons dans la pratique en général, il nous est sans doute permis d'affirmer que les praticiens font généralement appel à des fondements indépendants et parfois même étrangers à ce qui identifie le domaine public dans le processus de réflexion et de décision. Sans connaissance élargie, ils ne connaissent pas, et ne peuvent donc pas considérer le jeu des interactions, ni son niveau d'actualisation qui se joue entre les agents et entre les agents et l'espace public, à la fois dans ses dimensions intangible et matérielle.

Le gouffre entre idéal normatif et réalité n'est certes pas impossible à combler, du moins en bonne partie. Comme nous l'avons indiqué, certains aspects théoriques ne seraient peut-être pas compatibles à la réalité mais cet impact nous semble plutôt marginal par rapport aux nombreuses possibilités de rapprochement démontrées dans ce mémoire. Évidemment, la transmission des connaissances exposées dans les théories urbanistiques et philosophiques en ce qui concerne la définition du domaine public et des enjeux normatifs qui l'identifient, aux politiciens, aux décideurs, aux praticiens et aux étudiants serait souhaitable et même essentielle.

Des éléments font consensus même s'ils sont présentés en des termes différents. Le domaine public est une création humaine composée d'un réseau complexe de relations

humaines. Il se manifeste dans le rassemblement premier des personnes, basé sur une proximité sociale – dans l'action et la parole - seul facteur matériel indispensable à l'existence de l'espace public. La ville est un lieu où se croisent des inconnus, d'où l'importance de la création d'un espace impersonnel, où paraissent en même temps spectateurs et acteurs, en tant que lieu de communication, d'alternatives, d'expression et d'exposition. Lorsque l'individu s'expose, qu'il sent qu'il franchit une frontière, il transgresse sa propre identité alors qu'« un secret refait peut-être surface pour changer son ancienne façon de voir les choses, ou les liens qu'on tenait pour acquis tombent peut-être en poussière. C'est à ces moments, dans la fiction, qu'on ressent une conscience plus élevée du présent grâce aux liens avec le passé. Telle est la valeur artistique des expériences de choc, de déplacement, de résistance »<sup>200</sup>.

L'espace public, qui à la fois relie et sépare, devient espace d'apparence par la pluralité et la diversité, à travers la place de chacun et les perspectives aussi diverses, les goûts et les penchants et enfin les services et activités offerts. L'espace public est le lieu de la révélation de l'acte et de l'agent et non de l'évaluation du comportement ; c'est un lieu d'action et non d'état.

En tant qu'espace non symbolique, mais où s'inscrit le signe, l'espace public doit être traité de manière à permettre de sortir hors de soi. En prenant contact avec le monde qui nous entoure et que nous avons en commun, nos actions et nos paroles deviennent porteuses de significations humaines et permettent la création d'une image collective. Il faut dépasser la neutralité instaurée en redonnant à la diversité et à la civilité leur rôle essentiel dans la création et le maintien dans le temps des liens sociaux. Cette démarche ne peut cependant pas se faire sans la participation directe des acteurs que sont les acteurs politiques, économiques et les citoyens qui gravitent autour des espaces publics et les font vivre.

L'espace matériel doit donc être conçu de façon à soutenir l'espace public relationnel car il en est le produit. Il faut en faire un lieu de l'expression de la vie et non son illustration. Il doit être pensé en fonction de ce que l'occupant vit dans le temps présent, en tant qu'être politique qui agit et qui parle et qui, en prenant conscience de l'environnement, se situe en autrui et en lui-même.

Un vocabulaire plus juste et approprié au domaine public devrait aussi accompagner les présentations des projets dont les illustrations devraient s'étendre bien au-delà de la surface aménagée de manière à bien faire comprendre les enjeux qui dictent la proposition d'aménagement.

Il semble bien que ce soit à toutes ces conditions que les intervenants en milieu urbain peuvent participer à la restauration du domaine public. Ce n'est qu'en pensant l'espace public dans ce qu'il est fondamentalement et comment il engage la participation de l'agent qu'il est possible de proposer des interventions cohérentes, viables et justifiées.

---

<sup>200</sup> Sennett, R., *La ville à vue d'œil*, Op. Cit., p. 242



**BIBLIOGRAPHIE**

- ARENDDT, Hannah  
*Condition de l'homme moderne*  
trad. G. Fradier, Calmann-Lévy, Agora, 1983
- Essai sur la révolution*  
trad. M. Chrestien, Gallimard, 1967
- BANERJEE Tridib  
SOUTHWORTH, Michael  
*City sense and city design*  
Writings and Projects of Kevin Lynch  
MIT Press, 2<sup>e</sup> édition, Massachusetts, 1991
- BASSAND, Michel et al.  
*Vivre et créer l'espace public*  
Presses Internationales Polytechniques, Paris, 2002
- BENOIT, Michèle  
GRATTON, Roger  
*Pignon sur rue*  
Les quartiers de Montréal  
Guérin éditeur, 1991
- CANTO-SPERBER, M. (dir.)  
*Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*  
PUF, Paris, 2001
- CHOAY, Françoise  
*La règle et le modèle*  
Paris, Seuil, 1980
- Le sens de la ville*  
Paris, Seuil, 1972
- DE LAPLANTE, Jean  
*Les parcs de Montréal : des origines à nos jours*  
Éditions du Méridien, Montréal, 1990
- GRENIER, Cécile  
WOLFE, Joshua  
*Explorer Montréal*  
Un guide architectural et historique  
Libre expression, 2<sup>e</sup> édition, 1990
- ENEGRÉN, André  
*La pensée politique de Hannah Arendt*  
PUF, Paris, 1984
- GERMAIN, Annick  
MARSAN, J-C (dir.)  
*Aménager l'urbain de Montréal à San Francisco*  
Politiques et design urbains  
Editions du Méridien, Montréal, 1997
- HUBENY, Alexandre  
*L'action dans l'œuvre de Hannah Arendt*  
Larousse, Sélection du Readers Digest, Paris, 1993
- JACOBS, Jane  
*Déclin et survie des grandes villes américaines*  
trad. C. Parin- Senemaud, Liège, Belgique : Pierre Mardaga, 1991
- KREMER MARIETTI, A.  
*Arendt, Condition de l'homme moderne*  
Premier chapitre : la condition humaine  
Nathan, Les Intégrales de Philo, 2002

- LYNCH, Kevin  
*L'image de la cité*  
Trad. M-J Vénard et J-L Vénard, Bordas, Dunod, Paris, 1976
- SENNETT, Richard  
*La ville à vue d'œil*  
trad. D. Dill, Plon, Paris, 1992
- Les Tyrannies de l'Intimité*  
trad. A. Berman et R Folkman, Paris, Seuil, 1979
- The Spaces of Democracy*  
The University of Michigan - College of Architecture + Urban planning, 1998
- The Uses of Disorder*  
NY, Knopf, 1970
- SCOTT, Geoffrey  
*The Architecture of Humanism. A Study in the History of Taste*  
Première éd. 1914, Londres, W.W. Norton & co
- WATKIN, David  
*Morality and Architecture*  
Chicago, University of Chicago Press, 1984
- YOUNÈS, Chris  
PAQUOT, Thierry (dir.)  
*Éthique, architecture, urbain*  
La Découverte, Paris, 2000

### Périodiques

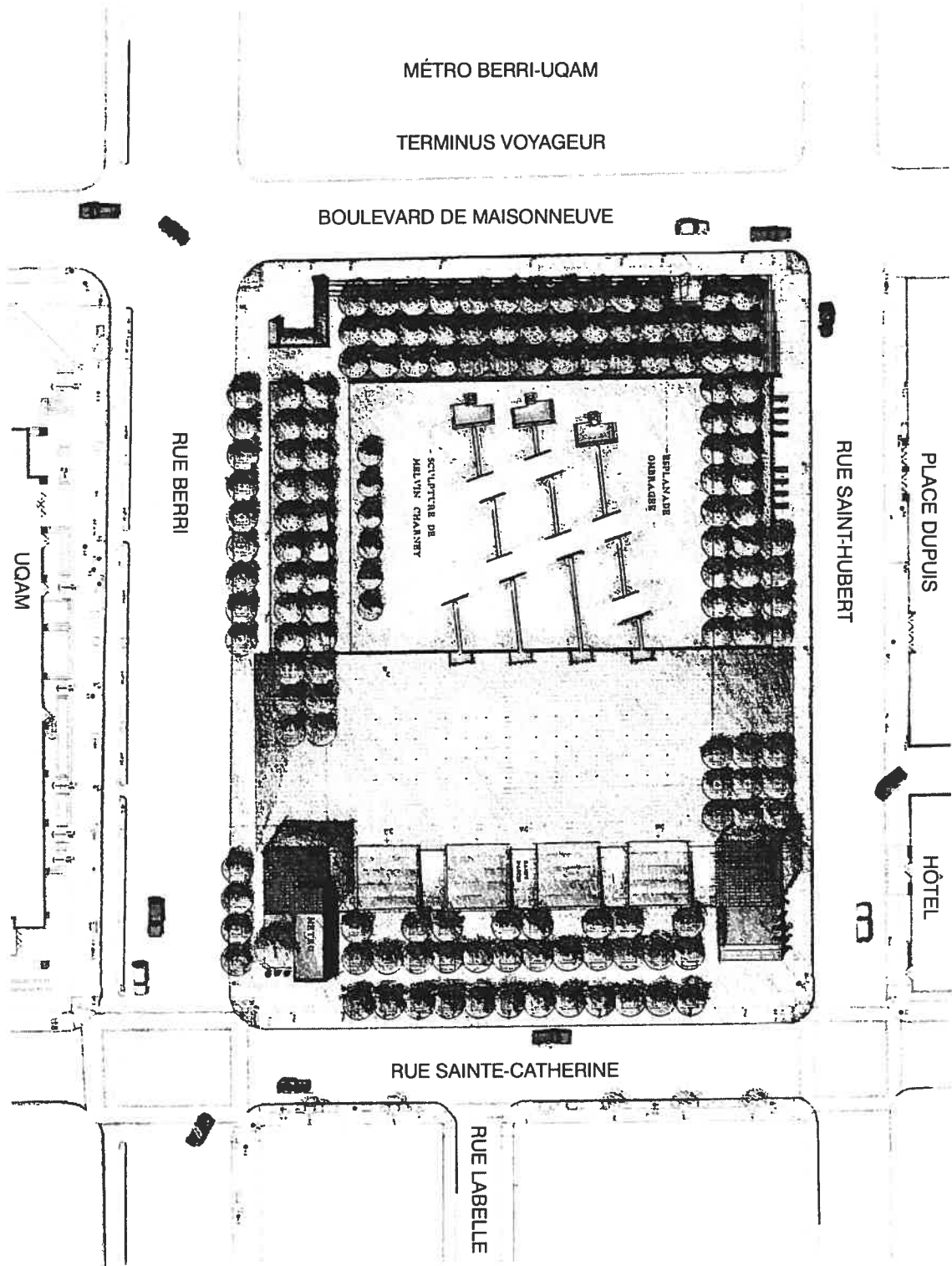
- DESJARDINS, Robert  
« Quand le passé refait surface » in *Quatre-Temps*, volume 16, numéro 3, automne 1992, Montréal, p. 54
- MASSON, Mario  
« Place Berri derrière la simplicité » in *Quatre-Temps*, volume 16, numéro 3, automne 1992, Montréal, p. 44
- MARCHAND, Denis  
« Une histoire de rue » in *Continuité* Le patrimoine en évolution, éditions Continuité inc., Québec, numéro 62, automne 1994, p. 23
- MORISSET, Lucie K.  
« Of History and Memory : an Allegory of Identity in the Redevelopment of Place d'Youville (Montreal) » in *Journal de la Société pour l'étude de l'ARCHITECTURE au CANADA*, volume 25, numéros 2, 3, 4, Ottawa (2000), p.17
- ROY, Gilles  
« Plus qu'un simple décor : Une scène éclatée où s'interpellent acteurs et spectateurs » in *Quatre-Temps*, volume 16, numéro 3, automne 1992, Montréal, p. 36

### Autres références

- GERVAIS, Brigitte
- « Place publique urbaine : rôle, forme et réception  
La Place d'Youville, le défi d'une historicité  
revisitante »  
Travail final de session, AME 6114, Composition  
paysagère contemporaine  
Université de Montréal, Faculté de l'aménagement, le 29  
avril 2002 (document non publié)
- LYNCH, Kevin  
WATERHOUSE, Alan
- « What makes a good city ? »  
« A Form of Good City Theory : A Response to Kevin  
Lynch »  
in *The Metropolis*, Proceedings of a Conference in  
Honor of Hans Blumenfeld, edited by John R.  
Hitchcock and Anne McMaster, Department of  
Geography and Centre for Urban and Communities  
Studies, University of Toronto, November 4-5, 1983
- NOPPEN, Luc  
MORISSET, Lucie
- Texte de présentation du projet d'aménagement de  
la place d'Youville pour le compte du Groupe Cardinal  
Hardy et Claude Cormier architectes paysagistes, mars  
1993 (document non publié)
- Ville de Montréal
- « Cadre de référence pour le développement et la mise  
en valeur des espaces libres de Montréal »  
Service de l'habitation et du développement urbain,  
Module de la planification urbaine, Division des espaces  
libres et du réseau vert,
- « Plan d'urbanisme »  
Plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie,  
décembre 1992
- Texte de présentation du projet d'aménagement de la  
place Berri au concours d'excellence de l'Association  
des Architectes paysagistes du Canada, 1992  
(document non publié)
- Ville de Montréal et  
Gouvernement du Québec  
Ministère de la Culture et des  
Communications
- « Le patrimoine de Montréal »  
Document de référence  
Sous la direction de Serge Carreau, Perla Serfaty du  
Service de l'urbanisme, Ville de Montréal

**ANNEXE 1**

**ILLUSTRATIONS**

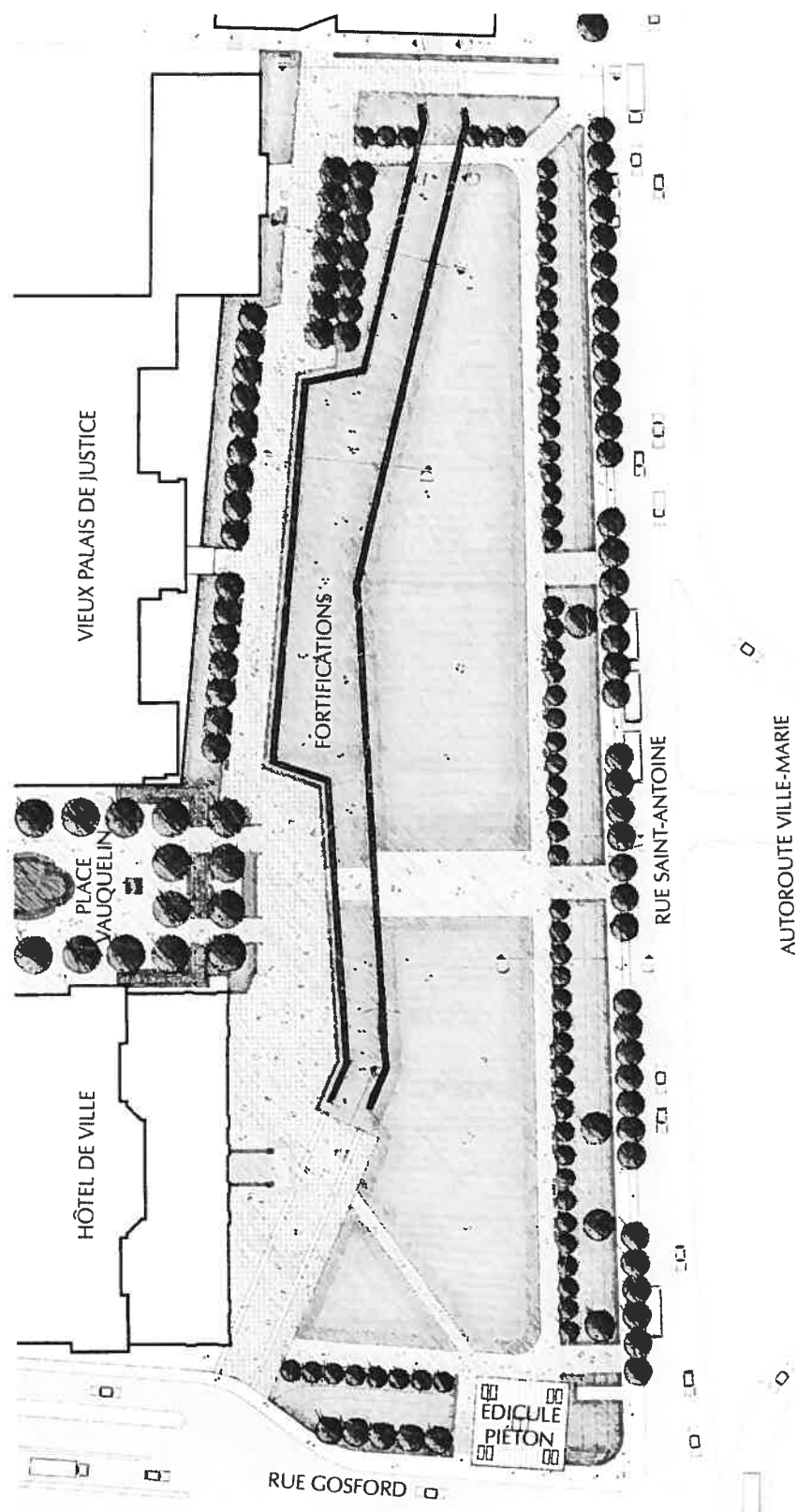


**Place Émilie-Gamelin**

Figure 1

Ville de Montréal

Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie

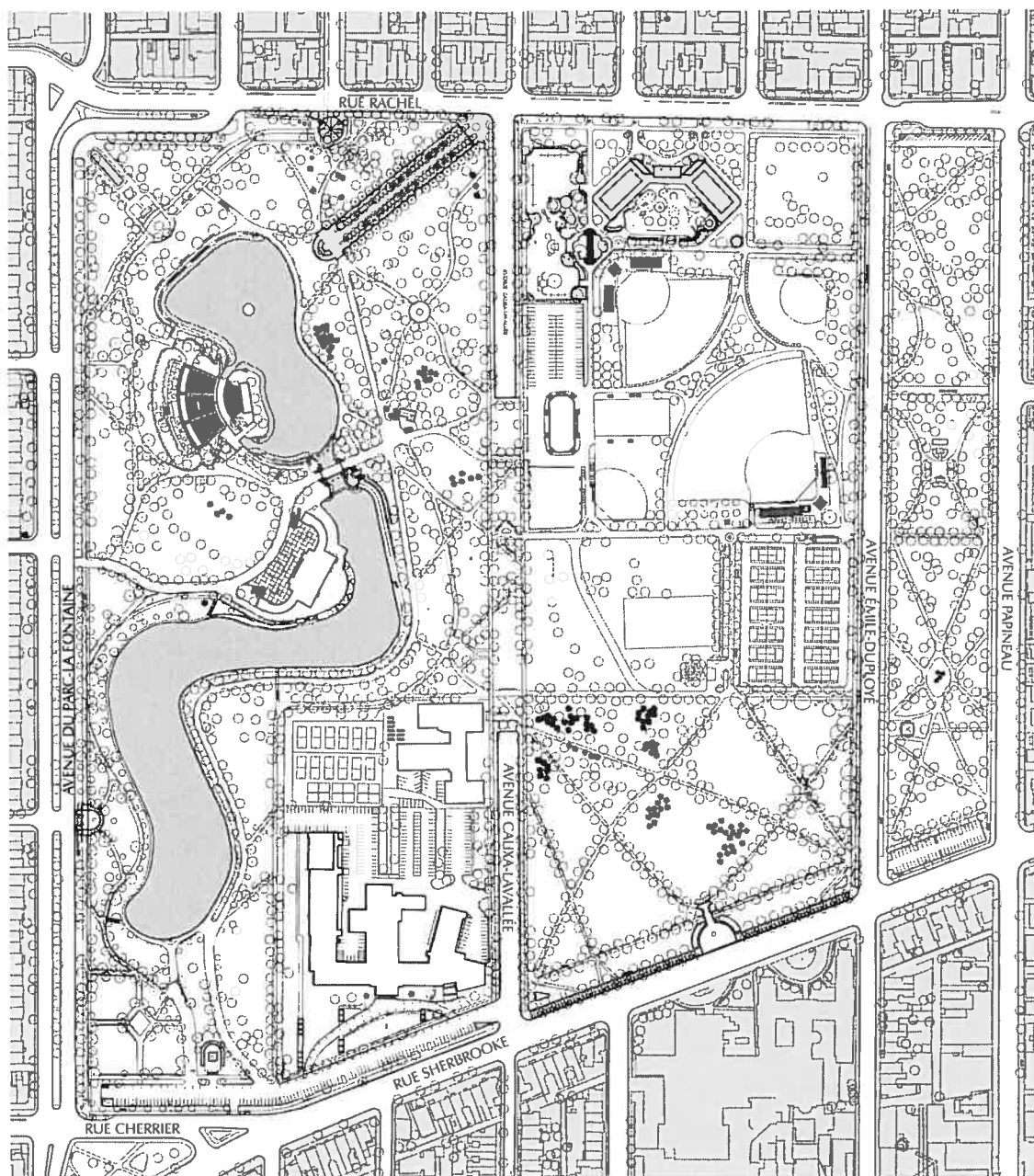


## Champ de Mars

Figure 2

Ville de Montréal

Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie

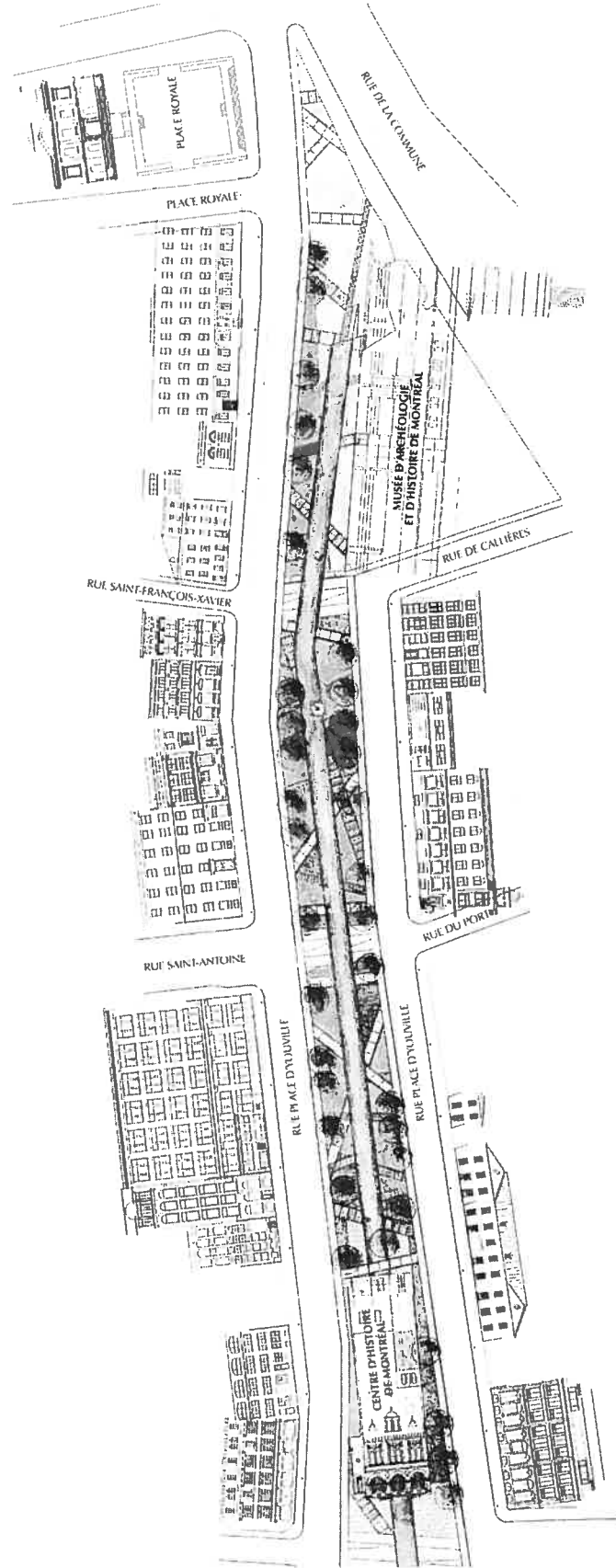


## Parc La Fontaine

### Figure 3

Ville de Montréal

Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie



### Place d'Youville

Figure 4

Ville de Montréal

Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie



**ANNEXE 2**

**GRILLE D'ANALYSE**

TABLEAU I

Sens et réalités de l'espace public urbain : le degré de conscience des enjeux normatifs  
Grille d'analyse : évaluation de la justification et matérialisation des espaces publics

	Kevin Lynch	Jane Jacobs	collectif	Hannah Arendt	Richard Sennett
<b>Évaluation</b>					
<b>Universalité</b>	Lisibilité	Ouverture à tous/Visiteurs	Ouverture à tous/Droit public	Égalité et distinction	Égalité initiale fictive
<b>Dynamique sociale</b>		Diversité socio-économique/Communauté	Processus social/Mouvement/Acteurs sociaux/Sociabilité/Liens sociaux	Pluralité/Perspectives diverses	Chevauchement des différences/Cœur de la vie sociale
<b>Potentiel</b>		Confiance/Sécurité	Proximité sociale/Représentations communes/Cohabitation urbaine	Facteur matériel : rassemblement des individus/Promesse mutuelle	Diversité/Entrecroisement des fonctions et des individus
<b>Objectivité</b>	Image collective	Réalité	Pratiques sociales/Représentations communes/Liens sociaux	Monde commun - action-parole/Espace d'apparence - réalité/Entre-deux/Impersonnalité	Code de crédibilité commun/Signes/Géographie publique/Espace d'exposition - acteurs-spectateurs/Impersonnalité/Civilité
<b>Matérialisation</b>					
<b>Forme</b>	Lisibilité/"magabilité" - Types formels (5): voies - limites - quartiers nœuds - points de repère/identité/Relation spatiale/Signification	Soutien à la dynamique sociale/Trait d'union/Traitement (4 éléments): complexité - centralité-ensemblement - limites	Accès à tous/Orientation et positionnement/Commemoration/Émotion esthétique/Normes/Liberté de mouvement	Possible lieu de relations humaines/Matérialisation du rassemblement premier	Rencontre immédiate/Civilité/Jeu des conventions/Liberté d'expression et de mouvement/Expression du temps et de la vie



Handwritten text at the bottom right of the page, possibly a signature or date.